

BIBLIOTHÈQUE(S)

2

AVRIL
2002

S'ASSOCIER

Éditorial par Gérard Briand **1** Bibliobrèves **4** L'ABF de A à Z par Dominique Lahary **10** L'ABF, lieu de débat par Jean-François Jacques **14** L'ABF, bientôt centenaire et toujours singulière par Ridha Brini **16** Section des bibliothèques publiques par Pierre Bruthiaux **19** S'associer ou se dissocier ? par Bruno Carbone **20** Interview de Jean-Claude Garreta « Ce sont les militants qui font vivre l'ABF » **22** Interview de Jacqueline Gascuel « Mon slogan : résister » **25** Bibliothèques d'Art : un groupe actif par Monique Nicol **29** L'ABF en milieu hospitalier par Claudie Guérin **30** Quel avenir pour les bibliothèques de comités d'entreprise ? par Philippe Pineau **32** L'ABF en région : Rhône-Alpes par François Marin **34** L'ABF vue par de jeunes adhérentes **37** ADBS - métiers de la documentation, vous êtes concernés ! par Florence Wilhelm-Rentler **40** L'ADBDP en action par Didier Guilbaud **41** ADBU : priorité à l'enseignement supérieur par Christian Lupovici **43** ADDNB : échanges sur les NTIC par Guy Hédon **46** FFCB : coopération en région par Michel Sineux et Béatrice Pedot **48** Bibliothèques de recherche : le réseau LIBER par Marie-Joëlle Tarin **50** Directives européennes sur le droit d'auteur et les droits voisins, interventions d'EBLIDA par Claudine Belayche **52** L'IFLA et l'ABF ensemble par Christine Deschamps **55** Actualités de l'ABF : Les gens ; Info ; Prix sorcières 2002 ; Bilan du séminaire des groupes régionaux ; Étranger ; Observatoire des médiathèques ; À vos agendas ; Questionnaire aux anciens diplômés **56** Communiqué **59** Parler Europe en bibliothèque par Annick Guinery **60** Journées d'étude : Les grands chantiers parisiens : quelle place pour les bibliothèques ? par Monique Pinault **63** Bibliothèque et intercommunalité par Marie-Jo Latour **65** Portrait Laissez-les lire par Catherine Bonhomme et Dominique Pradat **68** Espaces et architecture U2-U3 : une bibliothèque pour deux universités par Aude Roller **70** Les grands chantiers parisiens : du côté des BU par Daniel Renoult **73** Bibliomonde Voyage au Québec - 1^{er} épisode par Pascale Deligny et Catherine Ribet-Picard **78** Salon du livre de Tanger par Claire Castan, Marie-Elizabeth Leveque, Gilles Eboli **81** Parole(s) de libraire Interview de Pierre-Gilles Flacsu **84** Notes de lectures **87** à **89** Dictionnaire des auteurs de jeunesse de Bretagne, Jacqueline et Bernard Le Nail • Où va le livre ? sous la dir. de Jean-Yves Mollier et al. • Traitement et contrôle de l'information, Peter Stockinger • Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie • Nous avons reçu Tribune **90** Annonces **92**



Publication bimestrielle
paraissant depuis 1907
Éditée par l'**Association des**
Bibliothécaires Français

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Gérard Briand

Rédactrice en chef
Virginie Kremp
virginie@abf.asso.fr

Secrétaire de rédaction
Dominique Pradat
dominique@abf.asso.fr

Coordination scientifique
du dossier
Geneviève Boulbet

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet,
Gérard Briand, Ridha Brini,
Isabelle de Cours,
Jean-François Jacques,
Benoît Lecoq, Aude Roller

Publicité - Diffusion
ABIS - Caroline Paganucci
Téléphone : 01 40 22 63 11
Télécopie : 01 55 33 10 31
cpaganucci@wanadoo.fr

Maquette-Mise en pages
M.-C. Carini / Pictorus

Abonnements
France 77 € – Étranger 80 €

Commission paritaire
n° 60 031
ISSN en cours

BIBLIOTHÈQUE(S)

REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS
est analysée dans la base
Pascal produite par l'INIST
et dans la base LINA.

Ce numéro est tiré
à 4 000 exemplaires

© Photo de couverture :
M. Pansu, animation autour de
François Place, à la bibliothèque
de Taverny.

Éditorial

Tout d'abord merci à tous ceux d'entre vous qui ont manifesté leur intérêt voire leur enthousiasme pour notre nouvelle formule. Ces encouragements sont précieux. Mais des critiques positives et sérieuses le seraient aussi pour encore améliorer la revue.

Ce numéro deux est consacré aux associations en général et à l'ABF en particulier. Il est l'occasion de faire un point non exhaustif sur nos partenaires les plus proches. Il est aussi le point de départ d'une rubrique sur la vie associative qui complètera les manques inévitables de ce dossier.

Pour l'ABF, ce numéro est l'occasion de réfléchir sur nos objectifs, notre façon de travailler, de militer, de vérifier les attentes des adhérents du XXI^e siècle. Le Bureau actuel avait annoncé qu'il essaierait de renforcer les structures nationales : c'est chose faite pour le secrétariat, les moyens d'action de l'ABF – avec la création de la société ABIS (Agence Bibliothèque Information Service), la professionnalisation du *Bulletin* et enfin la modernisation de notre congrès pour offrir davantage d'opportunités à nos adhérents. Il nous reste encore bien d'autres projets, en particulier développer notre site Internet, nos publications et nos journées d'étude.

L'ABF est bientôt centenaire. Cette durée de vie est un gage de sa nécessité perçue par des générations de bibliothécaires qui l'ont fait vivre avec leur militantisme ou simplement leur adhésion. Pourquoi adhérerait-on ? Sans doute principalement pour légitimer le professionnalisme des pratiques, pour porter collectivement une certaine idée des missions des bibliothèques au sein d'une société en mouvement. Aussi, si nous voulons accompagner le mouvement – et peut-être même le devancer – faut-il sans cesse vérifier que les structures qui nous encadrent sont suffisamment adaptables pour servir de vecteurs plutôt que de frein.

L'engagement associatif est d'une nature complexe. C'est une certaine façon de faire de la politique, sachant que l'adhésion est déjà un choix. C'est aussi participer à une micro-société qui a ses règles, ses coutumes, ses défauts ; appartenir à un groupe traversé par des enjeux de pouvoir, bien dérisoires parfois, mais vécus comme fondamentaux, et non exempts d'affect et de passion. D'où la nécessité de règles de vie, mais aussi de principes de recul permettant de garder en tête les vrais objectifs collectifs.

Depuis la création de l'ABF, en 1906, le paysage associatif professionnel a bien changé, il s'est diversifié et spécialisé. D'autres associations existent et représentent souvent des responsables d'un secteur particulier des bibliothèques, comme les BU ou les BDP, ou encore récemment, les directeurs des grandes bibliothèques municipales. Certains y voient un signe de vitalité du mouvement associatif. D'autres, dont je suis, regrettent la dispersion des énergies. Quoi

Au sommaire des prochains numéros de BIBLIOTHÈQUE(S)

- n° 3 : Voyage en Champagne-Ardenne – juin
- n° 4 : Bibliothèques et intercommunalité – septembre
- n° 5/6 : Interdit d'interdire – novembre

BIBLIothèque(s)

2

AVRIL
2002

Sommaire

4 **Bibliobrevés**

Dossier **S'ASSOCIER**

- 10 L'ABF de A à Z par DOMINIQUE LAHARY
- 14 L'ABF, lieu de débat par JEAN-FRANÇOIS JACQUES
- 16 L'ABF, bientôt centenaire et toujours singulière par RIDHA BRINI
- 19 Section des bibliothèques publiques par PIERRE BRUTHIAUX
- 20 S'associer ou se dissocier ? par BRUNO CARBONE
- 22 Interview de JEAN-CLAUDE GARRETA « Ce sont les militants qui font vivre l'ABF »
- 25 Interview de JACQUELINE GASCUEL « Mon slogan : résister »
- 29 Bibliothèques d'Art : un groupe actif par MONIQUE NICOL
- 30 L'ABF en milieu hospitalier par CLAUDIE GUÉRIN
- 32 Quel avenir pour les bibliothèques de comités d'entreprise ?
par PHILIPPE PINEAU
- 34 L'ABF en région : Rhône-Alpes par FRANÇOIS MARIN
- 37 L'ABF vue par de jeunes adhérentes
- 40 ADBS – métiers de la documentation, vous êtes concernés ! par FLORENCE
WILHELM-RENTLER
- 41 L'ADBDP en action par DIDIER GUILBAUD
- 43 ADBU : priorité à l'enseignement supérieur par CHRISTIAN LUPOVICI
- 46 ADDNB : échanges sur les NTIC par GUY HÉDON
- 48 FFCB : coopération en région par MICHEL SINEUX et BÉATRICE PEDOT
- 50 Bibliothèques de recherche : le réseau LIBER par MARIE-JOËLLE TARIN
- 52 Directives européennes sur le droit d'auteur et les droits voisins,
interventions d'EBLIDA par CLAUDINE BELAYCHE
- 55 L'IFLA et l'ABF ensemble par CHRISTINE DESCHAMPS

Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Actualités de l'ABF

- 56 Les gens ; Info ; Prix sorcières 2002 ; Bilan du séminaire des groupes régionaux ; Étranger ; Observatoire des médiathèques ; À vos agendas ; Questionnaire aux anciens diplômés
- 59 Communiqué
- 60 Parler Europe en bibliothèque par ANNICK GUINERY
- 63 Journées d'étude : Les grands chantiers parisiens : quelle place pour les bibliothèques ? par MONIQUE PINAULT
- 65 Bibliothèque et intercommunalité par MARIE-JO LATOUR

Portrait

- 68 Laissez-les lire par CATHERINE BONHOMME et DOMINIQUE PRADAT

Espaces et architecture

- 70 U2-U3 : une bibliothèque pour deux universités par AUDE ROLLER
- 73 Les grands chantiers parisiens : du côté des BU par DANIEL RENOULT

Bibliomonde

- 78 Voyage au Québec - 1^{er} épisode par PASCALE DELIGNY et CATHERINE RIBET-PICARD
- 81 Salon du livre de Tanger par CLAIRE CASTAN, MARIE-ELIZABETH LEVEQUE, GILLES EBOLI

Parole(s) de libraire

- 84 Interview de Pierre-Gilles Flacsu

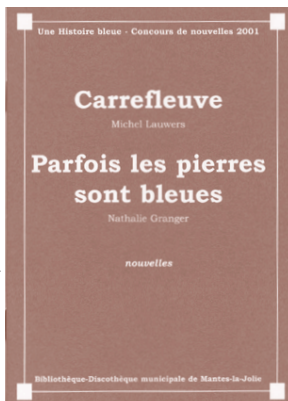
Notes de lectures

- 87 *Dictionnaire des auteurs de jeunesse de Bretagne*, Jacqueline et Bernard Le Nail (B. Plouzennec et C. Rogel)
- 87 *Où va le livre ?* sous la dir. de Jean-Yves Mollier *et al.* (C. Belayche)
- 88 *Traitement et contrôle de l'information*, Peter Stockinger (A. Dujol)
- 88 *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie* (S. Rat)
- 89 Nous avons reçu

90 Tribune

92 Annonces





© BM de Mantes-la-Jolie

■ **LA BIBLIOTHÈQUE DE MANTES-LA-JOLIE** organise un concours de nouvelles « une histoire bleue ». Règlement : glisser les mots « coton », « turquoise », « cinq heures », « parole », dans une nouvelle de 4 000 mots maximum. Date limite : 15 juillet.

La nouvelle gagnante sera éditée et distribuée lors du festival Blues-sur-Seine qui aura lieu du 8 au 23 novembre prochain et dans les bibliothèques de la ville. Dossier au 01 34 78 81 01. biblioth-discoth@mairie-mantes-la-jolie.fr www.ville-mantes-la-jolie.com/bibliothèque

■ **UNE FORMATHÈQUE EST UNE MÉDIATHÈQUE FORMATRICE**, comme celle de Chalans en Vendée, spécialisée dans les nouvelles technologies afin d'initier le grand public autour de cinq actions : deux stages d'initiation progressive à l'informatique, un stage « Internet et emploi » pour les demandeurs d'emploi, un stage de création de pages web et des actions « Internet en famille » pour familiariser petits et grands avec Internet au quotidien. La formathèque accueille environ 600 personnes par an et est uniquement financée par la ville.

■ **L'AFNOR A PUBLIÉ**, en décembre 2001, la norme Z 42-011-2, intitulée *Imagerie électronique*, sur le contrôle des informations conservées sur CD et CD-R, qui définit les critères de qualité selon leur usage. www.afnor.fr

■ **LA BRETAGNE A MIS EN PLACE** un projet de formation intitulé

« Animation Livre et multimédia », action expérimentale menée avec 37 salariés exerçant dans ce domaine et souhaitant développer et valider leurs compétences. 73 journées de formation, certifiées au niveau régional, sont proposées de juin 2001 à juin 2002, le cursus étant individualisé et construit entre le stagiaire et son employeur.

Emmanuelle BLONDIAUX-DING

■ **À STRASBOURG**, les élus ont approuvé le projet de construction d'une bibliothèque-médiathèque de plus de 10 000 m², afin de pallier l'insatisfaisante situation de la lecture publique de la ville. Le choix du site, au sud du centre de Strasbourg, a entraîné une polémique, la nouvelle médiathèque serait trop proche de la bibliothèque-médiathèque de Neudorf, tête de réseau de 9 bibliothèques de quartier.

Aude ROLLER

Rennes Métropole, qui regroupe désormais Rennes et 35 communes de son agglomération, a saisi l'opportunité de la loi Chevènement pour étendre ses compétences à la création et à la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Dans un premier temps ont été retenus le Nouvel Équipement Culturel de Rennes (au 1^{er} janvier 2001) et la BMVR (au 1^{er} janvier 2002).

Mais les élus ont souhaité accompagner cette prise de compétences par une réflexion sur son extension à la lecture publique. Le cabinet d'étude parisien Van Dijk a été retenu pour approfondir, selon un cahier des charges très précis, cette perspective d'un réseau structuré de bibliothèques. L'étude, qui est maintenant à mi-parcours, est encadrée par un groupe de suivi dans lequel siègent six bibliothécaires déléguées par l'ensemble des collègues de l'agglomération.

Face au retard encore persistant en Bretagne en matière de qualification professionnelle et de budgets d'acquisition, les bibliothécaires s'inquiètent de savoir si les solutions d'intercommunalité qui seront retenues par les élus permettront une remise à niveau satisfaisante des bibliothèques, quelle que soit leur taille, un véritable travail en symbiose avec l'actuel réseau rennais, et au final un réel avancement pour la profession.

Françoise SARNOWSKI

Agenda



• Du 22 au 25 mai se déroulera le 15^e festival du premier roman de Chambéry organisé par l'association du même nom. Quatorze auteurs français et un Italien ont été sélectionnés et pourront rencontrer leur lectorat autour d'événements festifs. Le festival collabore avec celui de Cuneo en Italie, d'où la présence d'un auteur Italien, Cuneo invitant un auteur français chaque automne à la *festa degli autori*. Tél. 04 79 60 04 48 www.mairie-chambery.fr

• Un colloque « Éveil culturel et petite enfance », organisé par le Centre de ressources sur la littérature de jeunesse, se déroulera à Colomiers, en Haute Garonne, le 25 mai. Les moyens et les enjeux pour placer l'art et la culture au centre des relations familiales et sociales seront les points débattus autour de 4 ateliers principaux. Renseignements : Eunice Charasse, tél. : 05 61 15 42 18 crlj@wanadoo.fr www.crlmidipyrenees.asso.fr

• Le Cercle d'Étude des Bibliothécaires des Régions Aquitaine, Languedoc et Midi-Pyrénées (CEBRAL) organise une journée d'étude autour des « passeurs de la littérature » le 25 mai, au Centre François Mauriac de Malagar, près de Bordeaux. Bibliothécaires, libraires, éditeurs et associations engagent la réflexion autour de la littérature et des bibliothèques, de l'écriture, du travail d'édition d'œuvres littéraires et invitent à réfléchir à la notion de valeur littéraire. Chaque participant apportera son livre préféré qui sera laissé à la curiosité de tous pour participer à la « bibliothèque du bibliothécaire ». Inscriptions auprès du SCD Toulouse II Le Mirail, tél. : 05 61 50 42 25 annezer@univ-tlse2.fr

• **Un premier séminaire sur « Le livre comme source d'imaginaire »** est organisé le 3 juin à l'attention des bibliothécaires par le CRL Midi-Pyrénées dans le cadre d'une politique active de prévention contre l'illettrisme : aménagement d'un espace-livre en bibliothèque, crèche, halte-garderie, connaissance et analyse de la production de livres pour enfants, découverte des outils de sélection et constitution d'un fonds spécifique.

Renseignements : Eunice Charasse, tél. : 05 61 15 42 18
 crlj@wanadoo.fr
 www.crlmidipyrenees.asso.fr

• **Les 2^e rencontres FORMIST se tiendront le 13 juin**, à l'Essib, Villeurbanne, autour de la formation des étudiants à la maîtrise de l'information. Thème choisi : « Méthodologie de travail universitaire sur le terrain ». Renseignements pour intervenants potentiels et auditeurs : Sylvie Chevillotte, tél. 04 72 44 43 18
 chevillo@enssib.fr
 http://formist.enssib.fr

• **La 3^e conférence internationale sur la recherche documentaire musicale, ISMIR 2002**, aura lieu du 13 au 17 octobre à l'Ircam – Centre Pompidou, à Paris. Sous la présidence de Pierre Boulez, la conférence s'adresse aux chercheurs, bibliothécaires, documentalistes et tous professionnels œuvrant dans l'organisation de l'information numérique à caractère musical sous ses diverses formes. Date limite des inscriptions : 15 juillet 2002.
 http://ismir2002.ircam.fr
 Michel.Fingerhut@ircam.fr

■ **LORS DU COLLOQUE SUR LA LECTURE PUBLIQUE** qui s'est tenu en octobre dernier dans les Bouches-du-Rhône, Martine Blanc-Montmayeur, chargée de mission pour le livre à la DRAC PACA, a déclaré qu'il manquait encore 30 000 m² de bibliothèque publique pour se conformer aux normes. Elle a souligné le manque de mise en valeur des collections ; le réseau entre les ressources est actuellement insuffisant pour desservir une offre documentaire considérable.

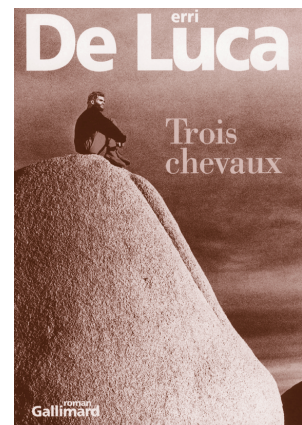
■ **LE DÉPARTEMENT « MÉTIERS DU LIVRE » DE L'IUT D'AIX-EN-PROVENCE** propose une licence « Édition numérique » pour les titulaires de niveau « BAC + 2 » afin de former des personnes ressources spécialisées dans les passages de l'édition traditionnelle à l'édition numérique. Les recrutements se font après étude des dossiers

de candidature et audition éventuelle des candidats ayant une expérience ou une formation dans les métiers du livre, la communication graphique ou multimédia. Le nombre de place est limité. Prochaine rentrée en 2002.
 Tél. : 04 42 93 18 18
 fax : 04 42 93 18 19
 iutmdl@univ-aix.fr

■ **LE SERVICE DE DOCUMENTATION SUR LE LIVRE, LA PRESSE ET LA LECTURE**, au département Littérature et art de la BnF, offre un large ensemble documentaire sur les sciences de l'information et l'histoire du livre. Ces ressources sont situées en salle G en haut de jardin (pour tous publics à partir de 16 ans), et en salle T en rez de jardin (pour les chercheurs). Services proposés : Internet, réseau de 200 cédéroms, périodiques en ligne et visites sur rendez-vous.

Responsables : Lucile Trunel, 01 53 79 50 41,
 lucile.trunel@bnf.fr
 et Marie-Hélène Pons, 01 53 79 84 41,
 marie-hélène.pons@bnf.fr

■ **LE PRIX LAURE BATAILLON DE L'ANNÉE 2002** a été remis au Salon du Livre de Paris à Erri de Luca pour son roman *Trois chevaux*, paru aux Éditions Gallimard, et à Danièle Valin, pour sa traduction. Ce prix a été créé par les villes de



Tous les personnels des bibliothèques ne sont pas issus des filières littéraires. Bons lecteurs, souvent grands lecteurs, ils sont soumis à la pression du public, grand dévoué de nouveautés, et à celle des éditeurs, grands pourvoyeurs de nouveautés, et trouvent difficilement le temps de revenir aux « universaux » de la littérature. Mais dans leur conseil aux lecteurs, ils constatent fréquemment que manque une architecture d'ensemble dans leur connaissance de la littérature, des repères simples leur permettant, sans hésiter, de situer une œuvre essentielle, un mouvement, une époque, un auteur, un style, une manière... C'est à ce repérage et à la construction de cette architecture que sont consacrés les stages conduits par Pierre Marichal, directement (en inter ou en intra) ou, en région parisienne, grâce à l'initiative du CNFPT.

Les personnels des bibliothèques de plus de 90 villes ont déjà bénéficié de ces actions concernant les littératures française, américaine ou européenne.

Le prochain stage sur la littérature française du XX^e (de l'Affaire Dreyfus à Michel Houellebecq) aura lieu à Auxerre du 10 au 14 juin.

Pierre Marichal

Organisme de formation n° 26.89.00712.89
 73, rue Franche
 89310 Moyers-sur-Serein
 Tél. et fax : 03 86 82 66 03
 stageslittéraires@free.fr
 http://stageslittéraires.free.fr

Stages littéraires



Nantes et Saint-Nazaire. Depuis 1993, il est organisé par la Maison des Écrivains Étrangers et des Traducteurs de Saint-Nazaire. Laure Batillon était traductrice de Borges, Cortazar et Calveyra et a beaucoup œuvré pour la reconnaissance du rôle de traducteur en France.

■ **L'ÉTAT ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES SONT ENGAGÉS** dans la mise en œuvre d'une politique de soutien aux manifestations de promotion du livre et de la lecture, et ont mis au point une Charte en coopération avec la DRAC, l'ARALD et certains directeurs de fêtes et de salons du livre de la région. L'objectif est de doter le réseau Rhône-Alpes de manifestations littéraires de qualité et ainsi contribuer efficacement à l'aménagement culturel du territoire.

Des cédéroms pour handicapés

L'accès à la culture des personnes handicapées est une des préoccupations actuelles des pouvoirs publics comme l'attestent la création de la Commission culture-handicap par le ministère de la Culture en 2001, et la proclamation de 2003 comme année européenne pour les handicapés.

Pour répondre aux besoins des familles, des centres de rééducation, des hôpitaux, des bibliothèques et des médiathèques, en matière de logiciels à accès facilité, Crea-clic a mis au point des cédéroms multimedia à accès facilité pour personnes handicapées.

Spécifiquement conçus pour des personnes atteintes d'un handicap moteur lourd, ces cédéroms sont le fruit d'années de travail avec pour objectif de favoriser l'accès à la culture aux handicapés et d'encourager leur autonomie et leur interaction avec l'environnement.

À l'origine de cette création, M. Denis Mazamat, infographiste-concepteur multimedia, sensible aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées et désireux de mettre son savoir-faire au service d'une action leur permettant une meilleure intégration.

En appuyant sur une touche de son clavier ou en utilisant un contacteur installé par un ergothérapeute, le lecteur peut retrouver des sensations proches de celles procurées par la lecture d'un livre grâce à l'aspect « livre », au bruit reconstitué des pages qui tournent. En restant au plus proche du livre, les freins psychologiques liés à l'utilisation de l'informatique sont ainsi dépassés et la personne se sent tout de suite en terrain connu, celui du livre. Un écran avec balayage permet de choisir les options de lecture et d'utiliser un marque page automatique lorsqu'il souhaite abandonner temporairement sa lecture.

Quatre collections ont vu le jour, avec des textes tombés dans le domaine public.

Crea-clic souhaite lancer de nouvelles collections de textes contemporains ainsi

qu'une collection de bandes dessinées, sous réserve de trouver des auteurs prêts à faire cession de leurs droits à titre gracieux, sachant que ces cédéroms ne font nullement concurrence à l'édition classique et sont réservés à un public bien précis.

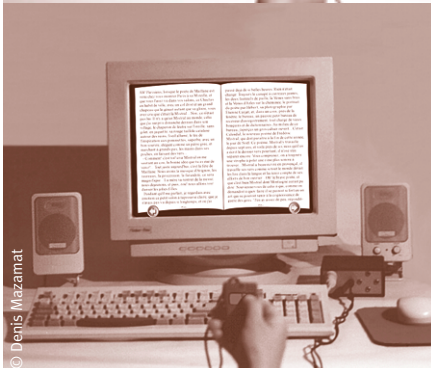
Un réseau de distributeurs (catalogues spécialisés, librairies, etc.) est en cours de constitution. L'entreprise est en contact avec des bibliothèques qui proposent les cédéroms/livres en libre accès et au prêt.

La duplication et le conditionnement sont effectués par un centre d'aide par le travail de l'association des paralysés de France, répondant d'ors et déjà au souhait de favoriser l'emploi des personnes handicapées. À terme, la création d'emplois pour d'autres handicapés en télétravail est envisagée.

Titres déjà disponibles :

- Albums photos aliments et objets (pour les plus jeunes)
- *Le Chat botté et les fées* (collection jeunesse)
- *Lettres de mon moulin* (collection ados)
- *Les rêveries du promeneur solitaire* (collection adultes)
- Titres en préparation : *Robinson Crusoe* et un nouvel album photos. Ces cédéroms sont en version PC, un portage sur Mac est prévu.

Renseignements auprès de Denis Mazamat
BP 603
34110 Vic-la-Gardiole
Tél. 06 80 83 22 20
www.crea-clic.com



Grâce à « l'aspect livre », le lecteur retrouve des sensations proches de celles procurées par le livre.

International

■ **FINLANDE.** D'après une enquête sur le niveau scolaire des enfants dans les pays développés, la Finlande arrive en tête, ce qui s'expliquerait par la présence d'une bibliothèque gratuite dans chaque village du pays et le sous-titrage systématique des films télévisés.

■ **EUROPE.** Le programme de recherche de la Commission européenne a lancé le réseau PULMAN afin de stimuler et de partager les politiques et pratiques des bibliothèques publiques et des organisations culturelles travaillant dans le domaine numérique à l'échelle locale et régionale. Vingt-six pays sont actuellement représentés. PULMAN a pour objectif de compiler et de publier des manuels, d'organiser des ateliers et des conférences, de réaliser un répertoire en ligne de formation à distance.

www.pulmanweb.org

■ **PAYS-BAS.** « Metamorfoze » est le nom du programme national de préservation 2001-2004 pour les bibliothèques hollandaises auquel 11 millions d'euros sont alloués pour couvrir les activités de microfilmage et de numérisation de plusieurs collections littéraires d'intérêt international, une plus large place étant faite au microfilmage, associé, pour certaines collections, à la désacidification.

■ **ROYAUME-UNI.** L'Université d'Oxford a mis en place un programme de formation assistée en ligne, façon novatrice d'associer, d'une part, les techniques d'apprentissage avec des supports individuels comportant tous types de médias et, d'autre part, une interaction entre les enseignants et les étudiants.

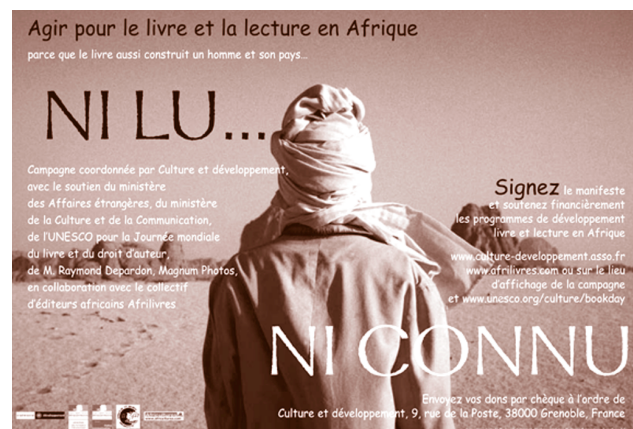
■ **VÉNÉZUELA.** En partenariat avec *Coca-Cola*, la Banque du livre

finance un bibliobus qui dessert les banlieues dénuées de bibliothèques de Caracas, et offre un service d'échanges de livres autour de la promotion de la lecture.

■ **CARAÏBES.** L'Association des bibliothèques universitaires de recherche et institutionnelles des Caraïbes (ACURIL) organise un congrès « Bibliothèques et éducation à l'ère du numérique » les 25 et 26 mai prochains en Jamaïque.

Fax : + 416 480 77 00
chartj@lib.cnib.ca

■ **SUISSE.** La bibliothèque publique et universitaire de Genève organise, jusqu'au 18 mai, une exposition sur l'unique bibliothèque de la communauté israélienne en Suisse, qui permet d'admirer le dictionnaire biblique de l'humaniste Sebastian Münster, récemment restauré, ainsi que le *Manuscrit de Genève* de David Gans, astronome et mathématicien du XVI^e siècle.
Tél. : + 41 (0) 22 418 28 00



L'Unesco a chargé l'ONG Culture et développement, sise à Grenoble, de concevoir et coordonner le lancement de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur du 23 avril dernier. Cette opération s'accompagne d'une campagne internationale de soutien au livre et à la lecture, soutenue par Raymond Depardon, Le MAE et le ministère de la Culture et de la Communication, la fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, Magnum photos et Afrilivres.

@yourlibrary

Une campagne internationale pour promouvoir le rôle vital des bibliothèques et des bibliothécaires a été lancée officiellement lors de la conférence de l'IFLA à Boston en août dernier. L'initiative en revient à l'association des bibliothécaires américains (ALA) qui milite depuis cinq ans pour promouvoir les actions des bibliothèques américaines auprès de tous les publics (parents, éducateurs, politiciens, sponsors) afin d'en démocratiser l'accès, faire connaître les activités et services offerts, encourager la profession et rassembler des fonds.

En 2001, quatre associations de bibliothécaires canadiennes ont signé un accord avec l'ALA pour appliquer cette charte et ses principes dans leur pays. L'Association italienne des bibliothèques (AIB) a rejoint cette initiative qu'elle a intitulée *@lla tua biblioteca*. Les collègues turcs, islandais et mexicains ont suivi l'exemple.

Le président de l'ALA a demandé à l'IFLA de prendre en charge la diffusion internationale de la campagne. Un site web a été créé à cette occasion : <http://www.ifla.org/@your-library> autour du logo "@your library" qui a été traduit dans les langues officielles de l'IFLA, ainsi qu'en arabe, en chinois et en vietnamien.

DOSSIER



▶ 14



▶ 18



▶ 23





▶ 26



▶ 30



▶ 42



▶ 45

S'associer

M. SUSTRAC

Je désire faire une observation : sur 190 membres actuels, nous ne comptons que 13 non-bibliothécaires. L'envahissement n'est donc nullement à redouter. Plus tard, on pourra très bien faire un syndicat, strictement professionnel, qui se substituerait à l'Association et formerait comme une association parallèle.

M. LEGRAND

Ce qui n'est pas à craindre maintenant peut l'être ultérieurement. Il y a un grand nombre de personnes qui peuvent s'intéresser aux bibliothèques, les libraires, les éditeurs, par exemple.

M. GAUTIER

13 membres sur 190.

M. GIRAUD-MANGIN

Pour le moment.

M. GAUTIER

Pourquoi tant de craintes pour l'avenir ? Les braves gens qui viendront à nous voudront voir notre Association prospérer. Le jour où il y aura des discussions professionnelles, quelle obstruction voulez-vous qu'ils puissent faire ?

M. LEGRAND

Nous n'en savons rien. Ce n'est pas étonnant aujourd'hui, nous n'existons pas. Le jour où nous serons constitués, nous verrons arriver les libraires et les amateurs de livres !

M. GAUTIER

Quel serait donc l'intérêt de ces non-professionnels à être contre nous ? Si vous décidez qu'on ne peut pas faire partie de l'Association sans être professionnel, un archiviste ne pourra pas faire partie de l'Association, à moins qu'il ne soit archiviste-bibliothécaire [...]

M. MAZEROLLE

Il faut que nous sortions de ce débat. Le moment n'est-il pas venu de mettre aux voix l'article ? La majorité décidera si nous devons ou non admettre les personnes qui s'intéressent aux questions de bibliothèques.

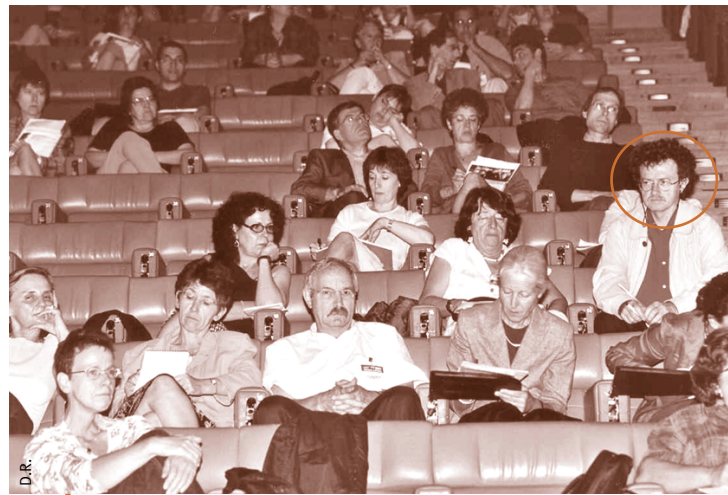
DOMINIQUE LAHARY
Bibliothèque départementale du Val d'Oise

L'ABF de A à Z

À ceux de l'ABF qui se sont engagés par le seul paiement de leur cotisation, à ceux de l'ABF qui se sont engagés activement sans avoir réglé leur cotisation, à ceux qui ne sont pas à l'ABF et hésitent à s'engager, à ceux qui n'y avaient jamais songé, Dominique Lahary adresse un petit lexique de son cru pour convaincre toute la profession.

On m'a demandé un article personnel et rétrospectif sur l'ABF. Sans doute parce que j'étais déjà né en 1906 et que j'ai vécu sa création. Un sacré moment. Non, je blague. Je ne sais plus quand j'ai adhéré, peut-être peu après mon entrée dans la profession en 1977, mais je n'en jurerais pas. Je n'ai vraiment commencé à y militer qu'en 1989, sur la suggestion d'Alain Pansu qui, alors que j'étais directeur de la bibliothèque municipale de Vanves, avait pris contact avec moi pour héberger une journée d'étude en marge du Salon du livre qui, pour la première fois, se tenait à la Porte de Versailles.

Mais mon premier contact avec l'association date de 1975 : préparant le CAFB¹, je cherchais un travail et fus embauché comme employé à mi-temps par la Section des bibliothèques publiques. Elle soldait alors les derniers comptes du terrible différend qui l'avait opposé aux tenants de la bibliothèque de secteur et je découvrais, sans trop en comprendre alors les tenants et aboutissants, combien des débats professionnels pouvaient s'envenimer en querelles personnelles. Que tirer de ce bon quart de siècle en 15 000 signes ? J'ai opté pour un classement alphabétique par matière.



Dominique Lahary, toujours attentif en assemblée générale.

ADHÉRER

« Mais que fait donc l'ABF ? », « Je ne suis pas d'accord avec l'ABF et je n'adhère plus » : ces petites phrases ont le don de m'agacer. L'ABF, c'est vous, c'est nous tous, si nous le voulons. Quatre mille adhérents sur quelque 25 000 personnels dans les bibliothèques : nous sommes loin du compte et cette abstention volontaire prive l'association de moyens d'agir à la hauteur de bien de ses homologues européens. Adhérer, c'est consentir à ce geste minimal qui permet à la profession d'exister sur la place publique. D'accord ? Pas d'accord ? Mais participez donc aux débats ! Depuis quand une association doit-elle être le miroir fidèle² des convictions de chacun de ses membres ?

Je suis toutefois persuadé que la raison principale de ce bas niveau d'adhésion, c'est cette démocratie par délégation à laquelle nous nous abandonnons dans bien des domaines. Ils militent et cotisent pour nous, c'est toujours ça de pris. Les bibliothécaires, qui travaillent pour la plupart dans le service

1. Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. Diplôme d'État condamné à mort par l'État en 1992 et exécuté en 1994.

2. Voir Dominique Lahary, « Association mon miroir », message à biblio-fr du 6 novembre 2000, <http://listes.cru.fr/arc/biblio-fr@cru.fr/2000-11/msg0014.html>.

public, prennent volontiers leur association pour un service public.

Il y a aussi cette idée qu'il suffit d'un adhérent par bibliothèque pour avoir l'information – radinerie à la petite semaine. Ou que c'est l'affaire du chef et de lui seul. Ou bien que c'est

Les collègues allemands distinguent clairement les associations de personnes des associations d'institutions.

à l'établissement d'adhérer : j'approuve les collègues allemands qui distinguent clairement les associations de personnes des associations d'institutions et je souhaite

la suppression de cette phrase de l'article 3 des statuts de l'ABF : « Peuvent être admis comme membres associés, les bibliothèques de statut public ou privé, les organismes publics ou privés, les établissements publics, les établissements d'utilité publique, les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, les sociétés civiles et les sociétés commerciales s'intéressant à l'activité de l'association. »

Il y a la réduction du prix d'abonnement au *Bulletin* proposée aux adhérents et l'idée que, du moment que la bibliothèque est abonnée, ses salariés sont suffisamment reliés à l'association.

Il y a enfin l'attitude consumériste de ceux qui considèrent l'ABF comme un prestataire de service, dont on fréquente les journées d'étude comme on ferait de celles de n'importe quel organisme de formation.

ASSOCIATIONS

Si l'ABF a vocation à réunir tous les bibliothécaires, elle n'a pas à détenir le monopole de leur représentation ni en constituer leur seule forme d'organisation. D'autres associations spécialisées ont toute leur place, et leur efficacité ciblée. Mais

Seule l'ABF réunit des personnels de tous les types de bibliothèques et de toutes les catégories.

seule l'ABF réunit des personnels de tous les types de bibliothèques et de toutes les catégories. Elle est notre maison commune.

BULLETIN

Le *Bulletin d'informations de l'ABF* portait un drôle de titre qui sent la feuille ronéotypée qu'il fut autrefois. Un autre titre l'a remplacé, ce qui va plonger les catalogueurs dans le doute : Devient ? Est remplacé par ? Succède partiellement à ? Il représente en tout cas, avec le *Bulletin des bibliothèques de France* (que voulez-vous, dans les bibliothèques, on bulletin !), l'une des deux seules revues professionnelles généralistes sur les bibliothèques et la seule qui ne soit pas publiée par l'État : c'est irremplaçable.

CONGRÈS

Ce point culminant de l'année de l'ABF est un faisceau de rites. Les hommes ont besoin de rites.

- Il y a le rite des interventions sur le thème du congrès. Contenus plus ou moins solides, orateurs plus ou moins doués, mais le niveau général est bon et les actes de bonne tenue.
- Il y a le rite de la matinée avec les représentants des tutelles, où la satisfaction d'être reconnu des représentants de l'État l'emporte sur le désir d'en découdre.
- Il y a le rite des assemblées générales et des motions.
- Il y a le rite du salon professionnel, que bien des fournisseurs ne voudraient manquer même s'ils ne rentrent pas vraiment dans leurs frais.
- Il y a le rite de la soirée de gala, repas et danse, parce que les bibliothécaires aussi ont besoin de fêtes.
- Il y a surtout les rencontres, avec ceux que l'on connaît, ceux que l'on découvre, des bibliothécaires, des fournisseurs.

Un congrès, c'est 200 à 400 participants : c'est peu sur les 3 000 adhérents, sur les 25 000 bibliothécaires. Le rassemblement d'une heureuse minorité.

DÉMOCRATIE

Les élections ont lieu le plus souvent par correspondance avec une faible participation. Les candidats y sont souvent en nombre égal ou à peine supérieur au nombre de postes à pourvoir et se présentent au pire sous leurs simples noms et qualités, au mieux par quelques lignes ne tenant guère lieu de programme. Les assemblées générales rassemblent une minorité encore plus étroite qui adopte rapports d'activité financiers et d'orientation à la quasi-unanimité.



Congrès de Bourges, 1998.

Mais comment pourrait-il en être autrement ? Une association professionnelle ne fonctionne pas comme un parti politique ou une nation. Les débats ne se cristallisent pas en courants. Derrière l'unanimité des votes rituels, des débats naissent et vivent. C'est une démocratie paradoxale, mais une démocratie tout de même. Si problème il y a, il n'est pas tant dans la confiscation du pouvoir par un ou par quelques-uns mais, dans le petit nombre des candidatures et des bonnes volontés.

FOURNISSEURS

Qu'ils fréquentent ou non les congrès de l'ABF, les fournisseurs des bibliothèques forment une communauté parallèle. Ils ont appris à parler le bibliothécaire, ils se sont habitués aux manies et aux obsessions de leur clientèle. Il y a parfois des transfuges dans un sens ou dans l'autre. C'est lors des congrès que se manifeste le mieux ce commerce, à tous les sens du terme. Vive le commerce !

HIÉRARCHIE

L'ABF est ouverte à toutes les catégories. Mais plus on monte dans la hiérarchie des grades et des fonctions, moins il y a de monde dans les bibliothèques et pourtant, plus on a statistiquement de chance d'être adhérent, plus encore, d'être élu dans un conseil de groupe, de section ou national, plus encore, d'être membre d'un bureau, plus encore, d'être président de l'ABF. Ses présidents ont toujours été des conservateurs. Que nous réserve le vingt-et-unième siècle ? À vous tous d'en décider.

INTERNATIONAL

L'intérêt pour l'action internationale est traditionnellement faible au sein de l'ABF. On est tout content de trouver un spécialiste de l'international, comme on est soulagé de se reposer sur un trésorier. Il faut rendre hommage aux collègues qui s'engagent au sein de l'IFLA (*International Federation of Library Associations and Institutions*) mais il faut reconnaître que l'ABF en tant que telle n'y est guère active. Pussions-nous sortir de notre hexagonalisme !

INTERPROFESSIONS

Peu doué pour l'international, nous ne brillons guère plus dans les relations interprofessionnelles. Nous sommes, nous devrions être engagés dans deux interprofessions différentes : celle de la documentation, avec les documentalistes et les archivistes ; celle du livre avec les auteurs, les éditeurs, les

diffuseurs et libraires. Il y a pourtant bien des choses à faire avec les uns et les autres, qui mériteraient chacun un numéro entier de la présente publication.

LOI

On dit « la loi » sans préciser laquelle ni rappeler qu'elle n'existe pas. C'est la loi sur les bibliothèques, que nous appelons de nos vœux depuis plus d'un demi-siècle. Elle nous permet, dans les assemblées générales ou face à un représentant des « tutelles », de prendre soudain un air grave. Tel l'horizon, elle recule à mesure que nous avançons. N'est-ce pas très bien comme ça ?

MILITER

Tout militant agit d'abord pour lui-même. Militer à l'ABF, c'est élargir son expérience, ses connaissances, ses compétences, c'est se tisser un réseau de relations professionnelles et personnelles irremplaçable. C'est échapper aux limites de son propre établissement ou le prolonger. C'est confronter, vérifier, mettre à l'épreuve ses convictions et ses acquis. Les bibliothécaires ont une chance extraordinaire : ils disposent, s'ils le veulent, de réseaux professionnels puissants, dont bien des métiers des fonctions publiques sont dépourvus. Il faut s'en servir ! Responsables d'établissements, laissez vos collaborateurs militer à l'ABF. Votre service ne peut qu'y gagner.

Militer à l'ABF, c'est aussi bien sûr agir pour l'utilité publique, et le label dont jouit l'association n'est pas un vain mot. Il faut rendre hommage à tous ceux qui ont donné ou donnent un peu,

Militer à l'ABF, c'est échapper aux limites de son propre établissement ou le prolonger.

beaucoup, passionnément, de leur énergie et de leur temps pour organiser des journées d'étude ou un congrès, étudier des dossiers et les défendre, analyser, expliquer, rédiger, convaincre, alerter. Activité tantôt gratifiante et visible, tantôt austère et obscure. Car militer, c'est aussi faire des enveloppes ! Mais il faut rendre un hommage tout particulier à ceux qui acceptent de prendre des responsabilités, d'être président, secrétaire, trésorier d'une des structures de l'association, de prendre cette charge-là, ce risque-là.

Militer à l'ABF, c'est être membre d'un conseil, d'un bureau élu de groupe régional, de section ou d'échelon national. Mais c'est aussi être membre d'un groupe de travail régional ou national. Ou simplement apporter son concours ponctuel ou régulier à telle ou telle activité.

Militer à l'ABF, ce n'est pas trouver un substitut à l'action syndicale ou politique. C'est un engagement professionnel,

simplement professionnel. C'est sa grandeur et sa limite.

Il y a pourtant une dimension politique incontestable, qu'avait soulignée Gérard Briand dans sa première intervention en tant que président de l'ABF lors du congrès de Metz en mai 2000³. C'est que les bibliothèques, du moins une grande partie d'entre elles, sont investies de missions de service public. Nous aimons à dire qu'elles sont une condition de l'exercice de la démocratie, ce qui n'est pas faux, même si tout ne se réduit

Il va falloir beaucoup militer pour que les intérêts du public soient préservés ! pas à cette analyse. Aujourd'hui, les conditions dans lesquelles les bibliothèques exercent ces missions sont remises en jeu dans le cadre du développement de l'information numérique en réseau. Il va falloir beaucoup militer pour que les intérêts du public soient préservés !

MOMENTS FORTS

Quand j'essaie de me remémorer ces quinze dernières années d'ABF, deux moments forts me sautent à la figure. Plus que des moments, ce sont des cycles, des périodes, des batailles. Et ce sont deux batailles non pas vraiment perdues, mais à l'issue complexe. Deux batailles, d'ailleurs, qui ne sont pas achevées : celle des statuts, celle du droit de prêt.

Ah, les statuts ! Cette affaire nous a obsédés jusqu'à la nausée. Tout a déjà été dit et écrit sur cette affaire, encore que la documentation soit bien éparpillée. Elle a vu, ce qui n'est pas si fréquent, les bibliothécaires défiler dans la rue, banderoles syndicales et associatives mêlées. Que de motions, de communiqués, d'entrevues avec les uns et les autres. Que d'infinie patience pour sublimer notre impatience. Et ce crève-cœur qui perdure : pourquoi ? Pourquoi un tel gâchis, pourquoi un système si loin des besoins, des nécessités ? Pour moi, l'affaire des statuts aura été une formidable leçon de choses. J'ai vu de près travailler l'État. Il faut remiser Hegel et se rabattre sur les sociologues : l'État n'est pas la réalisation de la Raison mais plutôt un appareil composite qui arbitre en fonction de rapports de forces internes. Et se permet de violer le terrain sans être élaboussé par lui. Un certain arbitrage boiteux a été rendu en 1991 par Matignon. Ces gens ne sont plus là. Nous, nous y sommes toujours, et les nouvelles générations de bibliothécaires viennent se briser contre le mur des concours.

Quant à l'affaire du droit de prêt, elle a déchaîné les passions et révélé, pourquoi ne pas le reconnaître, des divergences entre nous. Je n'imaginai pas pour ma part que l'affaire se termine autrement que par un compromis. Toutes les posi-

tions sont utiles, y compris celles qui campent sur des principes intangibles. Mais la chaîne du livre a besoin de se retrouver. Nous n'en représentons qu'une partie.

MOTION

La motion, c'est l'émotion. C'est la vertueuse indignation du moment ou du siècle, la conviction constante ou vite oubliée. Dans une assemblée générale, la discussion et le vote des motions est un moment de souffle, de panache ou de confusion. L'unanimité est écrasante ou éclate en morceaux. Le catalogue de nos motions, c'est celui des combats perdus et des causes permanentes, des manies d'un temps et des obstinations inoxydables.

SEXE

L'ABF est ouverte à tous les sexes. Mais plus on glisse du féminin au masculin, moins il y a de monde dans les bibliothèques et pourtant plus on a statistiquement de chance d'être élu dans un conseil de groupe, de section ou national, plus encore d'être membre d'un bureau. Que nous réserve le vingt-et-unième siècle ?

TEMPS PASSÉ, TEMPS DONNÉ

Le temps passé pour l'ABF est-il du temps de travail ? Question réglée le plus souvent dans le silence. Elle explique pourtant largement la surreprésentation des responsables d'établissement, dont on peut penser qu'ils disposent plus librement de leur temps.

Défendons l'idée que l'engagement dans l'ABF est formateur et profite à l'établissement, même si on n'échappe pas à un engagement sur son temps personnel.

UNITÉ DE LA PROFESSION

Bien sûr, il y a bien des fonctions, bien des spécialisations, bien des particularismes, certains, pourquoi pas, disent, bien des métiers dans les bibliothèques, et bien des bibliothèques différentes. Il y a pourtant une unité de la profession, parce qu'il y a une convergence fondamentale dans les missions des différents établissements parce qu'idéalement, l'ensemble des bibliothèques sont complémentaires et solidaires. Cette unité de la profession, l'ABF est l'institution la mieux placée pour l'incarner non pas symboliquement, mais réellement, massivement.



3. Bulletin d'informations de l'ABF, n° 188, 3^e trimestre 2000.

JEAN-FRANÇOIS JACQUES
Secrétaire général de l'ABF

L'ABF,

Une des complexités
d'une association telle
que celle des
bibliothécaires français
réside dans la nécessité
d'évoluer et de
poursuivre ses objectifs
premiers, dans
l'expression généreuse
de ses buts et les
contingences de l'action.

Jean-François Jacques
analyse ici certains axes
des statuts de l'ABF et
propose de nouvelles
pistes de réflexion.

lieu de débat

L'ABF, ENTRE CONFRATERNITÉ ET DÉMOCRATIE

Le premier alinéa de l'article 1 des statuts évoque la notion de « confraternité », c'est-à-dire du sentiment de communauté professionnelle. L'association a pour rôle d'être le lieu du rassemblement et de réflexion de cette communauté. Elle a vocation à réunir tous les bibliothécaires, « *en dehors de toute orientation politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale* ».

Cette vocation est difficile à tenir, dès lors que les questions sur lesquelles l'association réfléchit et choisit de dialoguer ou de débattre avec les autorités de tutelle évoquent des clivages politiques possibles. L'état de confraternité – c'est-à-dire de « bonnes relations entre confrères » (*Le Petit Robert*) – assure la sérénité des débats, mais pas forcément la prise de décision : l'organisation par la démocratie représentative devient alors une nécessité.

L'association est structurée autour de cette idée et ses différentes instances emboîtées visent à respecter ce principe.

L'ABF ET LA DÉONTOLOGIE

Mais cette idée de « confraternité » évoque aussi la notion de déontologie : réflexion et construction d'une déontologie professionnelle et défense du professionnel dans le respect de cette déontologie. Il s'agit là d'un des rôles essentiels de l'ABF et c'est un de ses chantiers permanents. Les statuts mention-



Jean-François Jacques anime le débat.

nent « les bibliothèques et la lecture », ainsi que « les bibliothèques et leur personnel ». Ils ne mentionnent pas les usagers. Je propose à la réflexion de tous d'introduire les usagers dans les buts de l'association. Cela nous aidera à éviter les deux écueils du corporatisme et du syndicalisme.

Je propose à la réflexion de tous d'introduire les usagers dans les buts de l'association.

La déontologie, c'est le cadre d'exercice qui s'impose au professionnel, l'ensemble de ses devoirs : respecter un devoir de réserve vis-à-vis des tutelles, proposer un service public de la meilleure qualité possible relativement à ses compétences, mettre en œuvre tous les moyens personnels pour maintenir et développer celles-ci, respecter les droits à l'information de tous les usagers, quelles que soient leurs opinions ou leurs origines, mettre l'utilisateur au cœur de ses préoccupations.

Mais la déontologie, comme « morale » d'un service public, c'est aussi les devoirs des tutelles vis-à-vis du service public, et notamment des droits du professionnel : respect de l'indépendance de celui-ci dans l'exercice de ses rôles essentiels – mettre à disposition du public les moyens d'information, constituer les collections, l'accueillir –, bénéficier d'une formation professionnelle initiale et continue adéquate, d'un statut et de rémunérations conformes à ses tâches, bénéficier d'une protection matérielle et juridique.

L'ABF ATTENTIVE AUX ÉVOLUTIONS : PUBLICS, MÉTIER

La réflexion sur le métier ne peut se mener sans une nouvelle analyse de la demande et des besoins des publics, le bibliothécaire devenant de fait plus « médiateur » tout en restant « conservateur ».

L'ABF travaille donc à une nouvelle expression de la définition des métiers des bibliothèques : sur les contenus de la formation professionnelle pour aboutir à une définition nouvelle des compétences requises et de leurs modes de validation. Y a-t-il un métier ou des métiers des bibliothèques ? S'il

Y a-t-il un métier ou des métiers des bibliothèques ? y a « des » métiers, qu'ont-ils en commun, dans les techniques utilisées comme dans les missions exercées ? S'il y a « un » métier, quel est le dénominateur commun à l'ensemble des fonctions exercées, très diverses suivant les établissements ?

Ces définitions nouvelles ne peuvent relever des seuls bibliothécaires ni seulement de l'ABF. Elles lui imposent de poursuivre la concertation et le travail commun qui ont toujours été des composantes de son action avec :

- les ministères concernés et les centres de formation autour des problèmes de la profession ;
- les ministères concernés et les collectivités tutelles des bibliothèques (territoriales, administratives ou privées), tout comme les acteurs économiques de l'information et de la culture pour la défense des intérêts des publics et l'adaptation permanente des bibliothèques à leurs besoins ;
- les différents acteurs de la chaîne du livre autour des problèmes posés par les conditions de la création et de la diffusion des créations culturelles et de l'information dans l'économie de marché ;
- les différents acteurs de l'action culturelle, sociale, éducative.

L'ABF ENTRE LA PERMANENCE ET L'ACTION

L'action de l'association se traduit par deux modes de fonctionnement parallèles et complémentaires.

Le premier est la proposition formelle, faite par le Bureau national, au Conseil national, puis à l'Assemblée générale des adhérents, d'un programme sous forme de « Rapport d'orientation » qui, après le « Rapport d'activités », doit exposer les buts poursuivis et le cadre des actions.

Le deuxième est le développement d'une série d'actions menées à tous les échelons de l'association, tout au long de l'année, actions concernant la formation, la prestation de services aux bibliothécaires ou aux bibliothèques et la réflexion de fond.

Je souligne ici l'importance des modalités du fonctionnement de l'association : respect des règles statutaires, souci de consensus interne et externe sans abandon des lignes fondatrices d'orientation mais sans dogmatisme, mise en place et respect de niveaux de fonctionnements qui permettent une participation du plus grand nombre.

L'ABF ET LES SOURCES DE LA RÉFLEXION

À tous les échelons de l'association, les adhérents font de la prospective. Ils doivent collectivement analyser les évolutions en cours, anticiper sur les évolutions à venir.

Ce sont d'abord les changements des publics : mutations sociales, évolution des besoins en matière d'information et de formation, évolution des pratiques culturelles, urbanisation ou « rurbanisation ».

Ce sont ensuite les évolutions des conditions économiques : mutation rapide du marché de l'information et des produits culturels ; les évolutions politiques : les bibliothèques sont constitutionnellement soumises au temps et à la géographie de la démocratie, temps des mandats et limites des circonscriptions. Le rôle de l'association est enfin d'anticiper les mutations dans l'exercice de la profession qui découlent de ces mutations sociales.

L'association doit donc analyser, transcrire et publier les textes fondateurs, les textes législatifs et réglementaires, ou les contributions provenant des autres professions aussi bien que du libre exercice de la recherche scientifique dans les domaines qui nous sont utiles (sociologie, histoire des idées, sciences de l'information...). Elle doit le faire sous la forme la plus accessible à l'ensemble de ses membres, le souci pédagogique ayant toujours guidé son action.

TOUS ENSEMBLE

L'ABF doit enfin agir en coopération, avec les associations des autres professions, avec les associations des autres pays : d'autres associations concourent aux mêmes buts, dans d'autres contextes économiques, sociaux ou géographiques. Dans ce cadre aussi, les ajustements nécessaires des objectifs et des stratégies doivent se faire avec lucidité.

L'Association des bibliothécaires français travaille avec le nombre, base de sa force et de son pouvoir de *lobbying*. L'adhésion est un acte important, qui transforme le professionnel en « bénéficiaire » potentiel de l'action du groupe agissant en partenaire volontaire et éclairé.

Le nombre, c'est l'hétérogénéité : c'est aussi ce qui fait de l'association un lieu de débat permanent. C'est sa richesse comme son talon d'Achille, puisque au-delà des débats, il nous faut arriver à trouver l'unité d'expression nécessaire, et l'unité d'action indispensable à son efficacité.





RIDHA BRINI
Secrétaire de la SER

L'ABF bientôt centenaire et toujours singulière

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'ABF est la plus ancienne association de professionnels des bibliothèques en France. Singulière, elle l'est par sa vocation et sa capacité à réunir et fédérer un riche éventail de personnels, toutes catégories, fonctions et statuts confondus, exerçant dans la diversité du réseau des bibliothèques. L'ABF est constituée de deux sections, la Section étude et recherche (SER) et la Section des bibliothèques publiques (BP).

autant de modalités – parmi beaucoup d'autres – qui caractérisent l'action que nous menons collectivement en faveur du développement des bibliothèques, de l'élargissement de l'accès à l'information et de la qualité des services dus aux usagers.

Au-delà de notre cadre national, l'ABF est résolument engagée dans les nécessaires actions de coopération et de partage, singulièrement avec des pays francophones et africains, eu égard aux nombreuses sollicitations qui nous parviennent.

Qu'il s'agisse de bibliothèques à vocation patrimoniale, de services de lecture publique ou de documentation pour l'enseignement, l'étude et la recherche, les préoccupations professionnelles propres à ces établissements sont assumées et illustrées par les activités de notre association.

Journées et voyages d'étude, séminaires, cours et stages de formation professionnelle, travaux et publications relatifs aux bibliothèques, constitution de groupes de travail spécialisés, veille technologique, coopération internationale sont

SES RAMIFICATIONS MULTIPLES : PETIT DÉFRICHAGE/DÉCHIFFRAGE

Bureau national, Conseil national, Sections, Sous-sections, Groupes régionaux, Commissions, etc., autant de termes fréquemment rencontrés dans la littérature interne et externe de l'ABF. Rassurons toutefois les futurs ou récents adhérents, ces vocables ne désignent nullement des éléments d'un quelconque « appareil », ils traduisent tout simplement un mode d'organisation, indispensable à l'animation et au travail d'une association aussi importante, mode au demeurant évolutif. Gageons que l'ABF saura affiner ses structures pour accompagner les mutations de notre métier et les enjeux professionnels en cours.

Gageons que l'ABF saura affiner ses structures pour accompagner les mutations de notre métier et les enjeux professionnels en cours.

Agissant au nom du Conseil national – dont il est l'émanation –, le Bureau national coordonne et anime l'action stratégique de l'association : politique d'information et de communication ; publications ; relations avec les administrations de tutelle ; interventions autour de questions centrales pour l'ensemble de la profession ; mise en place de groupes de travail ; préparation du congrès de l'ABF et du séminaire annuel des groupes régionaux et des sections ; gestion de la trésorerie nationale, etc.

Composé de membres élus – représentant les sections et les groupes régionaux –, le Conseil national est impliqué dans l'élaboration et le suivi de l'ensemble de ces actions.

Les sections BP « bibliothèques publiques » et SER « étude et recherche » contribuent à la réflexion et aux travaux du Conseil national, élaborent et mettent en œuvres des projets et s'investissent dans l'actualité professionnelle.

Jouissant – comme les sections – d'une large autonomie, les groupes régionaux mènent un travail irremplaçable « sur le terrain » (formation professionnelle, journées d'étude, actions de coopération régionale, voir l'article de François Marin en page 34)

Les Commissions nationales interviennent sur des thématiques (coopération et développement ; formation élémentaire ABF ; formation, métiers et statuts ; veille technologique ; vie de l'association). Elles assurent des missions de conseil, de suivi et de coordination.

UNE BRANCHE NOMMÉE SER, ISSUE D'UN ARBRE BIENTÔT CENTENAIRE

La SER résulte de la fusion, intervenue en 1993, de 3 anciennes sections de l'ABF.

Elle regroupe actuellement des personnels des BU, de la BnF et d'une variété de bibliothèques et de centres de documentation spécialisés. Elle comporte une active Sous-section bibliothèques d'art.

À l'heure où nous rédigeons cet article, les adhésions ou ré-adhésions 2002 continuent, telles des dépêches, à parvenir au siège de l'association (aucune date butoir n'est opposée !).

Il nous a semblé toutefois utile de fournir quelques indications sur les 800 membres que compte actuellement la SER.

• Ventilation par type d'établissement

BnF	10 %
BU	42 %
Bibliothèques spécialisées	48 %

• Ventilation par catégories/fonctions

Conservateurs, bibliothécaires	51 %
BAS et assistants des bibliothèques	16 %
Magasiniers	6 %
Stagiaires ABF, personnels vacataires	13 %
Informaticiens, administratifs, bénévoles...	14 %

Pas de commentaire, hormis le vœu renouvelé de la SER, et de l'ABF toute entière, qui, rappelons-le, n'est pas une association de cadres dirigeants, de voir les collègues de catégories B et C davantage représentés.

Élaborées lors de notre congrès de Metz (2000), les orien-

La SER en mouvement : quelques repères

• **19 avril 2000 – Journée d'étude à la BnF** : le thème « Nouveaux comportements des publics dans les établissements » a permis à des collègues de BU et de bibliothèques publiques de confronter leurs analyses et expériences. Présentations et débat autour du résultat d'enquêtes menées dans 4 établissements (BIUS Jussieu, BU de Paris X Nanterre, Sainte Geneviève et BnF), complétés par l'intervention d'un enseignant chercheur de l'Université Paris X, intitulée « Problématique des conflits et de leur prévention dans la société et dans les institutions ».

• 20-27 mai 2001 – Voyage d'étude au Québec

Parcours et découverte de la bibliothéconomie québécoise, ce voyage a réuni un groupe de 20 participants (de lecture publique et de BU), auxquels ont été proposés :

- un riche programme de visites différenciées d'établissements, et des rencontres avec les professionnels québécois ;
- une participation au congrès de la CBPQ (Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec).

• **6 et 8 septembre 2001 – Colloque franco-britannique à Bordeaux « Droit de copie et droit d'auteur »** : leur application dans les bibliothèques britanniques et françaises, à la lumière des directives européennes et des régulations internationales ».

La publication des Actes de ce colloque sera prochainement assurée par l'ABF.

• Juillet 2002 – Voyage d'étude en Catalogne

La richesse et la diversité du tissu professionnel catalan (Generalitat, universités, lecture publique, école de bibliothéconomie et sciences de l'information à Barcelone, associations professionnelles...) marquent l'intérêt de ce projet.

Ce voyage d'une semaine s'adressera à un groupe de 20 participants ; il est programmé pour la 1^{re} semaine de juillet prochain.

La SER ne néglige certainement pas l'intérêt essentiel des actions menées en région. Des projets de journées d'étude sont en gestation : dévoilons quelques thèmes actuellement à l'étude : bibliothécaires-libraires-éditeurs : partenariats ; prise en charge des publics étudiants dans les établissements ; la bibliothèque et la multiplicité des métiers et des qualifications ; structuration des données numériques.

tations qui inspirent et animent l'action de la SER demeurent d'actualité et désignent les chantiers majeurs.

• Réaffirmation de l'unité de l'action de l'ABF ; participation à la réflexion et aux programmes élaborés au niveau du Conseil national de l'association ; contribution aux publications ; actions en matière de coopération internationale.

• Organisation de journées d'étude et développement de « thématiques » communes avec nos collègues de la lecture publique.

- Réaffirmation d'une dimension essentielle, inhérente aux missions des bibliothèques : préserver la relation non marchande à l'information, au savoir et à la culture.
- Engagement dans le travail en réseau ; recherche de la cohérence et du partage (consortium, meilleure organisation documentaire...).
- Consolidation de notre rôle dans la structuration de l'information, de ses accès ainsi que de la conservation des documents numériques.
- Implication dans la modernisation des relations professionnelles et la mutualisation des compétences.
- Engagement pour le développement et la valorisation des ressources humaines, indispensables à la réussite de nos missions toujours élargies.
- Rapprochement avec le tissu associatif de la profession (ADBU, ACB, ADBS...).
- Exigence de l'élan associatif, solidaire et partagé.

Ouvertes à tous, nos préoccupations et nos activités méritent une plus forte participation des collègues de catégories B et C, participation sollicitée et encouragée.

QUESTIONNEMENTS POUR L'AVENIR DÉJÀ PRÉSENT

« Pour permettre une meilleure perception des services qui peuvent être rendus aux publics des bibliothèques [...], encore faut-il en avoir une vue rigoureuse.

La spécificité du service public est fonction de la spécificité du métier, tout comme l'identification du métier conditionne l'identification du service. L'une et l'autre sont mal cernées, l'une et l'autre sont mal connues et il importe de les valoriser par une présentation des activités concrètes qu'elles englobent. Pour accompagner ce mouvement général, un effort particulier doit être fait par les bibliothécaires eux-mêmes [...]

À cet égard, il faut bien reconnaître que dans le domaine des bibliothèques, la logique institutionnelle et les fractures administratives qui en ont résulté ont parallèlement marqué l'éclatement des associations professionnelles françaises caractérisées par leur dispersion. Il serait pourtant souhaitable qu'elles atteignent un niveau d'organisation, une capacité d'expertise et un poids comparables à ce qui peut être observé dans les pays disposant d'un fort réseau de bibliothèques, comme c'est désormais le cas en France ».

Ces passages, extraits du rapport du président du Conseil supérieur des bibliothèques (1998-1999), désignent des questions et obligations centrales, devant être assumées par notre activité professionnelle et associative.



Elles sont au cœur des préoccupations actuelles de l'ABF, engagée dans une indispensable adaptation aux évolutions en cours.

- Nécessité d'une définition affinée du métier. Métier plutôt que profession ; ce dernier terme pourrait suggérer des connotations probablement corporatistes.

D'aucuns parleraient de métiers, tant il est vrai que les missions – toujours élargies – des bibliothèques appellent à une variété de pratiques professionnelles « émergentes ou ascendantes » (métiers de la médiation et de la négociation, métiers de l'information à construire et à organiser : systèmes d'information...) au côté de toutes les autres fonctions plus « habituelles ».

Il est significatif, à cet égard, que le prochain congrès de l'ABF (Troyes, 21-24 juin 2002) soit animé autour de la thématique « Bibliothécaire : évolution ou révolution ? »

Corrélativement, cette thématique se double d'une réflexion sur la bibliothèque en tant que structure « accueillante » (fédérant heureusement en son sein la diversité de métiers et de qualifications) et productrice de services aux usagers.

- Nécessité de la réflexion, de l'information et de l'action partagées : avec les usagers – considérés comme de véritables partenaires de la bibliothèque –, avec les tutelles (collectivités, universités...), les acteurs de la vie publique et nos partenaires impliqués dans « l'écosystème » du livre (auteurs, éditeurs, libraires...).
- Renforcement des synergies interassociatives et interprofessionnelles.
- Nécessité, enfin, pour l'ABF de parfaire l'organisation de ses structures et de ses modes d'action.

Nos sections actuelles (BP, SER) – organisées elles-mêmes en sous-sections – procèdent de « découpages territoriaux traditionnels » de moins en moins pertinents, au regard des réalités et évolutions professionnelles.

Sans être des bibliothèques municipales, les BU sont aussi

des bibliothèques publiques (elles sont de plus en plus ouvertes à un large public non universitaire ; elles assurent des missions de médiation et participent à l'animation de la vie universitaire).

La réussite de notre action associative impose un travail transversal accru, favorisé par une architecture qui exprime, en les « dépassant », les « particularismes » : type d'établissement, champs disciplinaires, catégories de documents et de supports...



PIERRE BRUTHIAUX
Président de la Section
des bibliothèques publiques

Section des bibliothèques publiques

La Section des BP réunit les bibliothécaires, discothécaires, vidéothécaires, multimédiathécaires travaillant dans ce qu'il est coutume d'appeler les bibliothèques de lecture publique. En 2001, la Section comptait 2673 (dont 634 élèves) adhérents, ce qui représente les deux tiers des adhérents. Avec la Section étude et recherche (SER), c'est une composante transversale de l'ABF qui y puise sa force.


La Section des BP est animée par un Conseil d'administration et un Bureau et participe aux conseils nationaux de l'association.

Cette Section est originale dans son fonctionnement. En effet, elle est la seule structure nationale de l'ABF à renouveler chaque année et par tiers son conseil d'administration. Ceci peut être interprété comme une volonté de renouvellement permanent de ses instances dans un esprit démocratique large.

Le travail sur des dossiers plus particulièrement spécifiques aux bibliothèques de lecture publique permet une réflexion continue et approfondie.


À l'heure actuelle, la Section travaille sur la directive européenne sur le droit d'auteur dans la perspective d'un texte demandant à la France d'intervenir pour proposer quelques exemptions pour les bibliothèques.

Elle reste vigilante sur la question du droit de prêt, qui n'est pas totalement réglée. Elle avait en effet demandé, avec l'association toute entière, et dans un esprit d'ouverture, une mise à plat des problèmes de l'ensemble de la chaîne du livre.

Architecture, réflexion et action transversales, à l'image des problématiques majeures qui animent notre actualité professionnelle (politiques documentaires, réseaux et coopération, métiers et qualifications, problématique de la médiation, les bibliothèques et leurs usagers, nouvelles responsabilités éthiques et juridiques des bibliothèques...) : autant de questions qui méritent la constitution de groupes thématiques, ouverts à toutes les contributions (des adhérents et des non-adhérents) ! 

Les questions difficiles et récurrentes des concours, des formations et des recrutements sont une préoccupation constante. Elle va présenter bientôt un texte faisant le point de la situation et l'état de nos propositions. Ce travail permettra de rencontrer nos tutelles pour tenter une fois encore d'influer sur les décisions à venir.

Deux sous-sections « bibliothèques de comités d'entreprise » et « bibliothèques d'hôpitaux » ont leur programme d'activités spécifiques en fonction de leurs publics particuliers (voir les articles en pages 30 et 32).

En évolution perpétuelle selon les changements de notre société, la Section des bibliothèques publiques est et sera celle que ses membres voudront qu'elle soit. À vous de la faire progresser. 

Des journées d'études nationales ouvertes à tous sont organisées régulièrement. Premier trimestre 2002 :

- 28 janvier : « Bibliothèques et intercommunalité » : le point sur les difficultés rencontrées ces dernières années et sur les perspectives d'avenir.
- 26 mars : « Mettez un moteur dans votre catalogue » où a été abordée la question des catalogues et du catalogage qui, avec les progrès de l'électronique appliquée aux bibliothèques, bouleverse nos habitudes.
Comment faut-il cataloguer aujourd'hui ?

BRUNO CARBONE

Directeur de la BM de La Rochelle et de la Médiathèque Michel-Crépeau (Communauté d'agglomérations)

S'associer ou se dissocier ?

Louanges, enthousiasme et envie de débattre ne suffisent pas pour opérer une véritable remise en question propre à une association professionnelle.

Propositions concrètes et critiques étayées sont nécessaires pour aller de l'avant, évoluer avec la société et les mentalités.

Bruno Carbone, ancien vice-président de la Section des bibliothèques publiques et redevenu adhérent « de base » apporte ici des éléments de réflexion.

FONCTIONNEMENT

Tous les professionnels des bibliothèques ont pu un jour ou l'autre entendre parler de l'ABF, quelquefois avant même d'exercer, en préparant un concours ou un diplôme, en participant à des journées professionnelles organisées par l'ABF. Tous les professionnels des bibliothèques ont pu souhaiter adhérer à l'ABF pour recevoir régulièrement le *Bulletin d'information*, s'impliquer dans la vie de l'association, rencontrer des professionnels partageant les mêmes préoccupations, participer à une commission nationale ou se rendre au congrès et faire le point sur l'offre de matériels et de services dans le cadre de l'exposition professionnelle.

Certains d'entre eux ont eu quelquefois à rédiger un article pour le *Bulletin* ou ont pu être sollicités pour intervenir dans une journée professionnelle, ou bien dans la formation au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque, ou bien encore participer au fonctionnement d'un groupe régional ou d'une commission nationale.

D'autres ont choisi de s'engager davantage en se présentant au Conseil de l'une ou l'autre des « sections » de l'ABF, la Section étude et recherche (SER) ou bien la Section bibliothèques publiques (BP) ; ou encore de représenter leur groupe régional

ou l'une de ces deux sections au sein du Conseil national.

Certains membres du Conseil d'administration (CA) de la SER ou de la Section des BP se sont investis encore plus pour constituer le Bureau de chacune de ces sections.

Enfin, pour aller jusqu'au bout d'une démarche militante, certains membres du Conseil national se rassemblent pour constituer le Bureau national et élire un président, des vice-présidents, un trésorier et un secrétaire général.

Dans un tel système, il y a donc les groupes régionaux avec leurs CA et leurs bureaux, des sections avec leurs assemblées générales (AG), leurs CA et leurs bureaux et enfin, le Conseil national et le Bureau national. Il faut se déplacer à travers toute la France pour aller le plus souvent vers Paris, jongler avec les horaires de train.

Absorbés par le fonctionnement d'autant d'instances diverses, les militants de l'association ont bien des difficultés à pouvoir consacrer encore quelque énergie au fonctionnement tout à la fois indispensable et essentiel de commissions de travail ou de groupes régionaux !

DYSFONCTIONNEMENT

Les questions les plus essentielles pour la vie de l'association et de la profession sont débattues dans au moins cinq ou six instances successives. Bien souvent, le vrai débat est à peine esquissé, tant les questions inscrites à l'ordre du jour sont nombreuses et que le temps manque pour échanger les informations préalables au débat, plusieurs personnes intervenant souvent en même temps, sans que chacun prenne le soin d'écouter l'autre. Parfois, une partie du temps de la réunion est

consacrée à un apport d'informations qui auraient pu être diffusées préalablement d'une autre façon, par courrier électronique ou postal.

Les questions qui doivent faire l'objet d'un débat véritable sont bien souvent traitées dans la hâte d'une fin de réunion alors que la moitié des participants sont, soit absents du fait de la multiplicité des réunions, soit déjà partis rejoindre leur train. Les décisions qui sont alors prises sont ensuite remises en cause dans les autres instances ou au sein de la même instance lors d'une réunion ultérieure. On assiste alors à une véritable déperdition d'énergie.

Le débat devient parfois un débat de spécialistes sans que les intervenants se donnent toujours les moyens de se placer à la portée de tous les participants. Même avec la règle du renouvellement par tiers chaque année, les différentes instances de l'ABF se renouvellent sans qu'on se donne les moyens d'instaurer une relève indispensable des générations. Lors des élections, il y a actuellement plus de postes à pourvoir que de candidats déclarés ! Il existe une règle de limitation à deux mandats successifs de trois ans mais il suffit de glisser d'une instance à l'autre ou d'attendre un ou deux ans pour se représenter et être élu à nouveau. On assiste rarement à l'émergence de nouvelles énergies.

En 1994, j'ai commencé à participer aux réunions d'une commission ABF traitant des médiathèques qui réunissait quelques militants et qui déboucha, en 1995, sur une journée d'étude (actes publiés dans le *Bulletin* n° 170, 1996). J'ai depuis été élu au CA de la Section des BP en 1996, puis en 1999. J'ai participé pendant quelques années au bureau de la SER en qualité de vice-président, puis au Conseil national. Élu sortant et non rééligible, je regrette de n'avoir pu contribuer davantage au renforcement de l'efficacité de l'ABF et je serais en même temps heureux de pouvoir redevenir un militant de base.

Lorsque j'ai posé, il y a trois ans, la question de l'existence d'une instance telle que le CA d'une section des bibliothèques publiques, sans pouvoirs réels - puisque le vrai pouvoir appartient tout à fait légitimement au Bureau national - il m'a été répondu très justement que l'ABF était organisée sur le mode des structures d'inspiration protestantes et qu'à chaque instance de pouvoir, il convenait d'opposer, le cas échéant, un contre-pouvoir.

De fait, depuis maintenant deux ans, ce schéma de pouvoir et de contre-pouvoir semble être à l'œuvre, et il compromet à la fois l'efficacité de notre association et son image au sein même de la profession (et parfois à l'extérieur).

La véritable question qui se pose est la suivante : L'ABF doit-elle travailler à se renforcer pour affronter les enjeux de notre profession ou bien doit-elle épuiser une partie de son

énergie dans des querelles internes de pouvoir et de contre-pouvoir qui relèvent plus d'un esprit de chapelle ou de manœuvres d'appareils et de luttes d'influences personnelles que de la démocratie associative proprement dite ?

PROPOSITION

Tout organisme, qu'il soit biologique ou institutionnel, ne peut exister valablement qu'à la condition d'être à la fois un et indivisible, et en même temps, un et pluriel. Cette pluralité doit pouvoir s'exprimer au sein d'une entité unique et non pas dans l'opposition de structures ou d'instances plus ou moins superposées.

S'il est certain que les missions et le contexte sociologique et culturel des divers types de bibliothèques publiques sont différents, selon qu'il s'agit de bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales, ou de BU, de bibliothèque nationale ou spécialisées, d'entreprises, d'hôpitaux, etc., il n'en est pas moins certain qu'elles sont toutes complémentaires, de la plus grande à la plus petite, qu'elles sont appelées à fonctionner en réseaux, et que leurs personnels doivent s'efforcer de multiplier les passerelles entre elles.

Si, sur le plan statutaire, les personnels relèvent de modes de gestion différents, il faudrait plutôt travailler au rapprochement des différentes fonctions publiques. De même et sur un autre plan, on ne peut traiter valablement de la fourniture de l'information bibliographique dans les bibliothèques publiques sans associer à la réflexion les professionnels de la BnF, à moins de se satisfaire de l'offre privée qui se développe en ce domaine.

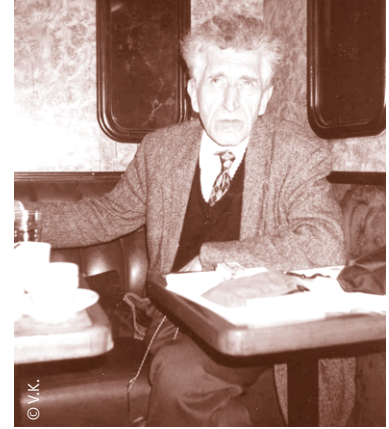
Par conséquent, il me semble que la répartition entre les deux Sections, étude et recherche et bibliothèques publiques ne correspond plus au degré de développement actuel et aux besoins des bibliothèques et des réseaux. Elle constitue plutôt aujourd'hui un frein à son efficacité car sectionner, c'est diviser et diviser, c'est affaiblir.

Notre association devrait plutôt travailler à rassembler toutes les énergies et toutes les compétences, en renforçant les groupes régionaux ainsi que les commissions de travail spécialisées mises en place par l'instance nationale de l'ABF. Ces commissions de travail fourniraient ainsi aux instances de décision tous les éléments d'informations et de débat nécessaires.

Mettons un moteur dans notre association.



La répartition entre les deux sections ne correspond plus au degré de développement actuel.



Interview de

Jean-Claude Garreta

Figure légendaire qu'est celle de Jean-Claude Garreta, ancien directeur de la bibliothèque de l'Arsenal qu'il a défendue avec beaucoup d'acharnement ces dernières années. Président de l'ABF de 1982 à 1985, il raconte un peu de son histoire. Souvenirs pour les uns, découvertes pour les autres...

« Ce sont les militants qui font vivre l'ABF »

• **Jean-Claude Garreta, beaucoup de professionnels parisiens vous connaissent mais tous nos lecteurs ne connaissent pas votre parcours.**

J'ai eu mon premier poste à la bibliothèque municipale de Dijon où je suis resté 15 ans. Puis j'ai travaillé 8 ans à la bibliothèque universitaire, toujours à Dijon. En 1982, j'ai été nommé à la bibliothèque de l'Arsenal, dépendante de la Bibliothèque nationale, où je suis resté jusqu'en 1997 après avoir beaucoup lutté pour éviter qu'elle soit absorbée par la BN.

• **1982, c'est aussi la date à laquelle vous avez été élu président de l'ABF.**

La présidence de l'ABF était déjà souhaitée par Jacqueline Gascuel mais les circonstances ne s'y prêtaient pas encore. La présidence de l'ABF a été pour moi une occupation complémentaire qui ne réclamait pas une assiduité absolue. Il n'y avait à l'époque qu'un permanent, Mme Monique Baptiste, détachée à mi-temps par la Bibliothèque nationale qui prêtait également des locaux à l'association.

Je m'inscris dans une période de transition de l'ABF qui jusqu'alors, avait été présidée par des chartistes ou des conservateurs de grandes bibliothèques. Je représentais donc une tradition qui était vouée à s'estomper avec le développement de la lecture publique qui continue, d'ailleurs, à être mené tant bien que mal avec les municipalités, tandis que les bibliothèques d'étude poursuivent leur petit bonhomme de chemin.

• **Quel était le rôle de l'ABF au sein de la profession ?**

L'ABF venait combler une lacune dans l'organisation des bibliothèques françaises. Jusqu'en 1945, il n'y avait pas de Direction des bibliothèques. Après 45 et la création de cette dernière, l'ABF a continué à stimuler les initiatives gouvernementales de la Direction des bibliothèques qui, pour nous, a été essentielle. Jusqu'en 1975, il n'y a eu qu'une seule direction pour toutes les bibliothèques de France. Puis, le ministère de la Culture a pris en charge les BM puis la BN, si bien qu'il n'est resté au traditionnel bureau des bibliothèques de l'Éducation nationale que les BU et les bibliothèques des grands établissements.

Je m'inscris dans une période de transition de l'ABF qui jusqu'alors, avait été présidée par des chartistes.

Le développement de la lecture publique dans les années 80 s'est répercuté sur l'ABF, bien qu'elle ait toujours cherché à être vigilante sur tous les points difficiles de l'actualité. Elle a beaucoup soutenu les bibliothèques universitaires pendant la crise très grave qu'elles ont subi dans les années 70 mais encore aujourd'hui, c'est la lecture publique qui domine. Cela est tout à fait reflété par le *Bulletin*.

• **Quelles étaient les causes de cette crise des BU ?**

La crise du pétrole a entraîné une montée vertigineuse du prix des périodiques scientifiques. Pour maintenir les abonnements à ces revues, les BU ont dû, chaque année, couper les abonnements des revues moins chères, celles de sciences humaines et de littérature, qui paraissaient moins nécessaires et qui étaient moins réclamées par les lecteurs. Il y avait un comité



de lecture composé de professeurs dont le travail était d'identifier les titres qui seraient supprimés pour maintenir les grands titres indispensables.

L'ABF a publié un pamphlet intitulé *SOS BU* préparé par le regretté Alban Daumas. Il a été diffusé auprès des parlementaires, ce qui a suscité l'intérêt des conseils régionaux. Ils ont pris en considération les BU ou du moins, la principale BU de leur région, et ont apporté les crédits que l'État ne pouvait plus fournir. La situation a fini par se rétablir dans les années 80.

• **Revenons à votre arrivée à la présidence de l'ABF. Comment s'est-elle déroulée ?**

Avant mon arrivée, j'avais présidé un groupe régional, puis j'avais été membre du Conseil national pendant plus de 20 ans. Mais vous savez, ce sont les militants qui font vivre l'ABF, bien au-delà de l'équipe du Bureau national.

J'ai amorcé certaines actions, notamment au moment où l'on commençait à parler des bibliothèques dans les prisons. Mais ces activités nouvelles n'ont réellement débuté qu'après moi. Pendant ma présidence, l'ABF a continué à organiser le congrès et à publier le *Bulletin* mais je ne peux pas me vanter d'avoir donné une impulsion particulière. C'est plus ma personnalité qui a marqué mon mandat qu'une réelle action de président.

C'est plus ma personnalité qui a marqué mon mandat qu'une réelle action de président.

J'ai une personnalité un peu tapageuse qui a souvent été critiquée. Un adjoint au maire de Dijon me trouvait très remuant.

• **C'est pourtant sous votre mandat que l'ABF a été restructurée en deux sections.**

Il y en avait quatre à l'époque. Je crois que cela remonte au Congrès de Colmar de 70 : il y avait les BN, les BU, les BM et les discothèques. Cela donne l'image de la composition traditionnelle de l'ABF dans les années 60-70. Jean-Marie Daudrix s'est notamment beaucoup occupé des discothèques. Puis, en raison de l'expansion de la lecture publique, la Section des bibliothèques publiques a été créée et les autres sections se sont fondues en la SER, la Section étude et recherche. Les gens de la BN ont pris du recul, ils ont senti que l'ABF était moins leur affaire. Il est vrai que l'ABF n'avait pas beaucoup à intervenir, elle aurait dû le faire à l'occasion de la crise de l'Arsenal lorsque la bibliothèque a été menacée d'absorption par la BN.

• **Représenter l'ABF relevait-il du militantisme ?**

N'exagérons rien. Mais il est vrai que les déplacements n'étaient pas remboursés à l'époque. Étant donné que depuis 20 ou 30 ans, les collectivités locales ont une ligne budgétaire pour la formation continue, on pousse les gens à demander à

ce que leurs frais de congrès soient pris en charge par les collectivités locales. Les gens de la lecture publique ont donc été mieux représentés au congrès que ceux de la Bibliothèque nationale qui ne pouvait prendre en charge que la participation de deux ou trois personnes. De ce fait, ceux de la section BN et ceux des BU ont été moins encouragés à participer. Tout cela se tient vous comprenez.

• **En mai 84, vous avez fait paraître dans le *Bulletin* un texte qui définissait les missions, les devoirs et les droits du bibliothécaire. Il y avait donc nécessité pour la profession d'établir une sorte de code déontologique.**

Michel Albaric est à l'origine de cette action, notez qu'il a failli être président à ma place ! C'est un dominicain qui a organisé la Bibliothèque du Saulchoir au Couvent des Dominicains dans le 13^e arrondissement à Paris. Michel Albaric a été très actif à l'ABF durant mon mandat. Il avait présenté à l'IFLA une motion sur l'éthique du bibliothécaire. Nous avons seulement développé cette initiative.

• **Ces missions ont-elles beaucoup changé aujourd'hui ?**

Ma conviction est que la bibliothèque est à la disposition du lecteur et de la recherche. La formation d'aujourd'hui insiste beaucoup sur le *management* comme disent les Anglo-saxons. Elle perd de vue le rôle humain et personnel que l'on doit jouer auprès des lecteurs. Ma devise a toujours été – excusez ce terme latin – « *Lectori libro* », c'est-à-dire : pour le lecteur par le livre. Le bibliothécaire doit être un intermédiaire entre le lecteur et les livres. Je ne suis pas certain que l'informatisation, par exemple, réponde exactement à cet objectif. Les lecteurs s'en plaignent beaucoup. Bien sûr, il existe toujours des bibliothécaires obligeants qui viennent vous aider quand vous êtes noyés devant votre écran, mais les contacts sociaux entre le bibliothécaire et le lecteur diminuent. Auparavant, l'idée était d'être disponible à la demande, mais il ne fallait surtout pas s'imposer au lecteur.

• **Quelle a été votre réaction par rapport aux nouveaux statuts ?**

De tous ces débats, j'ai surtout retenu cette situation absurde où les gens sont nommés dans les fonctions territoriales avant d'être formés, après quoi, les collectivités les envoient se former en trois jours. C'est tout à fait contraire à ce que nous avons toujours demandé. Je ne suis pas sûr que nous ayons gagné en autonomie à partir du moment où nous avons perdu le soutien direct de l'État. Je pense que c'est un affaiblissement.

• **N'est-ce pas le rôle des groupes régionaux de faire pression au niveau de leur collectivité ?**

Les groupes régionaux ont une existence assez difficile. Cela représente des effectifs faibles par rapport au corps des fonc-

tionnaires des différents ministères. Leur voix est encore plus faible à l'échelon régional. Vous savez, en région, la dispersion est énorme. Il y a une chose dont on ne se rend pas compte à Paris, c'est l'isolement des bibliothécaires. Vous avez des bibliothèques municipales où le bibliothécaire est seul à cinquante kilomètres à la ronde. Son statut territorial n'est pas très solide.

À Dijon, j'avais une expérience de bibliothèque municipale classée, c'est-à-dire que j'étais fonctionnaire d'État mis à la disposition de la commune. Nous avions l'avantage d'avoir l'État pour nous protéger de certains abus de pouvoir de la part des maires et autres, vous voyez. L'Inspection générale arrivait avec des crédits. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que la protection des bibliothécaires des collectivités est affaiblie. Participer à des réunions exige parfois de parcourir des kilomètres, ça n'est pas toujours facile.

• **D'où l'intérêt du congrès national !**

Tout à fait. Il y a peu d'activités régionales au sein de l'ABF. Les membres essaient de se voir de temps en temps mais finalement, leur seule occasion de se rencontrer c'est au congrès. À Paris, tout est complètement différent, il y a les activités du groupe Paris et celles des sections.

Il y a une opposition de situation entre Paris et la province, et les structures en place actuellement affaiblissent les provinces, ce qui ne renforce pas la position professionnelle. C'est le souci de l'ABF d'assurer à son compte, sous sa responsabilité et avec ses compétences, une formation de base là où le CAFB n'arrivait plus à s'imposer. Avec le diplôme de l'ABF, conçu pour donner une formation de base aux bénévoles des bibliothèques, on a une structure qui est professionnellement valable à son niveau.

• **L'ABF a comblé un manque au niveau étatique.**

C'est certain. L'ABF s'est construite ainsi. Au départ, il n'y avait rien. Rien. La formation de base fournie par l'ABF depuis au moins une cinquantaine d'années est essentielle. C'est l'ABF qui a affirmé la professionnalisation. Il y a de plus en plus de BM dans les petites communes, ce qui était inconcevable il y a vingt ans.

• **Que pensez-vous des propositions sur le droit de prêt ?**

Dans les années 50 et 60, il était déjà question d'un prêt payant. On voulait demander au public de verser une somme symbolique pour inciter à un meilleur respect du livre. Je pense qu'à l'heure actuelle, on s'achemine vers une solution acceptable.



• **En lisant des numéros anciens du Bulletin, on a l'impression que les mêmes problèmes reviennent toujours. Les enjeux bibliothèque/librairie par exemple...**

Mon souhait est que les accords entre les BM et les petites librairies locales continuent. Il faut que les BM leur achètent des livres. Pour maintenir cet élément essentiel de la politique du livre, il faut assurer à ces librairies des achats réguliers, sans exclusivité, en gardant la possibilité d'acheter directement chez l'éditeur.

• **Que déplorez-vous aujourd'hui dans la profession ?**

L'ABF a été ouverte à toutes les catégories de bibliothèques, aux professionnels comme aux bénévoles. Maintenant, je vois fleurir des tas d'associations sectorielles. Je déplore la création de la dernière association des assistants de bibliothèques. Je le répète, le rôle de l'ABF est d'affirmer les sentiments, les souhaits de toute la profession.

• **Certains regrettent le fait que l'ABF ne soit pas totalement indépendante.**

J'ai vécu une période où les subventions étaient indispensables. N'oublions pas que l'ABF a longtemps été hébergée par la BN. J'ai admiré le fait qu'elle s'installe dans de nouveaux locaux sous l'impulsion de Françoise Danset, lorsqu'elle a présidé l'ABF entre 89 et 94. Mais plus on est indépendant, mieux cela vaut.

• **Avec le recul, comment jugez-vous votre présidence à l'ABF ?**

Aurait pu mieux faire. Mes successeurs ont été beaucoup plus actifs que moi.

Propos recueillis par Virginie Kremp.



Interview de Jacqueline Gascuel

« Mon slogan : résister »

• **Jacqueline Gascuel, quand et comment êtes-vous entrée à l'ABF ?**

C'était à la fin des années 50 je crois. À l'époque, il fallait deux parrains pour entrer à l'ABF. J'étais déjà bibliothécaire depuis dix ans quand j'ai rencontré Geneviève Dollfus, trésorière de l'ABF, qui m'a dit, scandalisée : « Comment, vous n'êtes pas à l'ABF ! »

L'ABF me semblait être un club fermé. Elle m'a trouvé le deuxième parrain mais je n'ai vraiment été active que lorsque j'ai exercé dans la lecture publique, à partir de 1965, au moment de la naissance de la lecture publique. La Section des bibliothèques publiques (BP) n'existait pas. Elle s'appelait alors la Section des petites et moyennes bibliothèques à vocation éducative. C'était en quelque sorte des sous-bibliothèques avec des faibles moyens et il y avait un certain mépris pour ces bibliothèques.

• **Quel était votre statut ?**

J'étais cadre d'État. J'ai d'abord commencé à travailler à la bibliothèque de École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, puis j'ai travaillé à mi-temps à la bibliothèque municipale de Malakoff pour être plus disponible et élever mes enfants. J'ai fait mes classes avec une adjointe qui venait du comité d'entreprise Renault. C'est cette expérience qui m'a permis de me convertir à la lecture publique.

En 1969, j'ai été nommée au centre de formation de Massy. C'est alors que la législation sur les subventions accordées pour la construction des bibliothèques a changé. La Section des petites et moyennes bibliothèques est devenue Section

des bibliothèques publiques. La France avait enfin pris conscience de son retard dans ce domaine. L'État et les communes avaient compris qu'avec un peu d'argent, on pouvait toucher l'ensemble de la population.

• **Quels étaient les pays les plus avancés en matière de lecture publique ?**

Les pays anglo-saxons et scandinaves. Dans les années 50, notre retard devenait flagrant. Pour les bibliothécaires français, visiter les bibliothèques de Suède, du Danemark et de Finlande était un pèlerinage obligé. Leurs équipements étaient très modernes et très adaptés.

En France, la profession était réservée aux hommes et aux vieilles filles. Moi, j'avais quatre enfants et on ne pouvait pas me confier des responsabilités. Je me souviens d'un mot de collègues à propos de M^{me} Honoré, alors Conservateur en chef à la BN : « Elle peut avoir des responsabilités car elle a beaucoup de chance : son mari est toujours absent. » M^{me} Honoré a été présidente de l'ABF de 1964 à 1969. Elle a beaucoup œuvré pour la formation élémentaire de l'ABF.

• **Comment s'est construit le mouvement autour de la lecture publique en France ?**

À l'époque, les bibliothèques dépendaient du ministère de l'Éducation nationale qui chapeautait toutes les BU, une trentaine de BM classées et les bibliothèques communales de prêt (BCP) renommées par la suite bibliothèques départementales

Grande dame des bibliothèques publiques, présidente de l'ABF entre 1985 et 1989, grande dame dans la vie. Depuis qu'elle est à la retraite, Jacqueline Gascuel a assuré la rédaction en chef du *Bulletin de l'ABF*, rédigé des ouvrages sur l'architecture des bibliothèques. Elle soutient trois associations dont une qui travaille avec le Sahel. Elle répond avec passion et vivacité aux questions posées sur l'évolution de l'ABF et de la lecture publique.

de prêt (BDP). Le diplôme de bibliothécaire était dispensé par ce ministère.

Le mouvement est d'abord venu de la base grâce à la floraison des bibliothèques municipales à la fin des années 70. La réforme de la formation de 74 a entraîné l'arrivée de jeunes bibliothécaires qui aimaient travailler en accord avec leurs municipalités. Leur professionnalisation a modifié la structure

La bibliothèque est un équipement de base et de masse.

sociale de l'ABF et le poids de la lecture publique. Le groupe Ile-de-France, le GIF, s'est très vite imposé au sein de la Section. Notre slogan

de l'époque était « la bibliothèque est un équipement de base et de masse ».

• Comment a réagi le ministère ?

Ce mouvement autour de la lecture publique était soutenu par Alice Garrigou, une chartiste de la BN, qui a pris la tête du service de lecture publique à la Direction des bibliothèques.

Les nouveaux personnels ont fait bouger l'ABF. En 1970, il n'y avait plus besoin de parrain pour rentrer à l'ABF. Le GIF organisait beaucoup d'activités. Les cadres territoriaux étaient les plus nombreux mais nous étions très soudés.

• C'est à cette période que vous devenez présidente de la Section des BP ?

Oui. Je pense avoir été élue parce que je pratiquais un travail collectif. La présidence des BP a été pour moi un moment beaucoup plus important que la présidence nationale.

• Sur quoi ont porté vos premières batailles ?

Nous voulions multiplier les effectifs de personnels qualifiés et chasser le piston. Le personnel communal a toujours eu des promotions internes que n'avaient pas les personnels d'État. Des employés des communes pouvaient devenir des cadres des communes. Certains entraient à l'ABF sans baccalauréat, voire même avec le seul certificat d'étude et devenaient des bibliothécaires très qualifiés. La promotion interne amenait des gens qui appartenaient à un milieu social différent. La carte de la France des groupes régionaux n'était pas uniforme. À Paris, nous étions géographiquement proches les uns des autres. À l'époque, nous nous réunissions sur notre temps de loisir. Le groupe Alsace, par exemple, se réunissait le dimanche. Les réunions planifiées sur le temps de travail furent une révolution.

• 1975 a été une époque charnière pour la profession, comment l'avez-vous vécue ?

Il y a eu scission de la tutelle des bibliothèques entre deux ministères différents. Nous avons craint un affaiblissement. Le ministère de la Culture n'était pas riche à l'époque. À partir

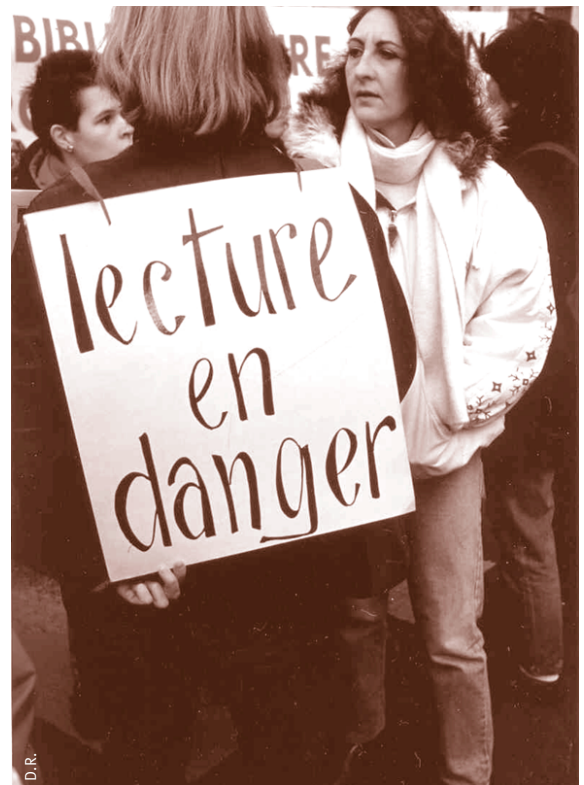
de 1981, la Culture a obtenu plus d'argent et elle a pu aider les bibliothèques. Il y avait là une volonté évidente de la part du ministre de gonfler son ministère en récupérant des crédits mais pour la profession, cela signifiait qu'il était beaucoup plus difficile de passer d'une bibliothèque à l'autre.

• Il y avait tout à faire et vous disposiez d'une liberté formidable qui n'existe plus aujourd'hui.

L'imagination était au pouvoir. C'était l'après 68, et deux courants de pensée s'opposaient : ceux pour qui il était normal que l'État pilote la lecture publique, des conservateurs d'État pour la plupart, et ceux pour qui les relations entre les bibliothèques et leur municipalité primaient. Nous étions donc libres mais nous avions des collègues très opposés. Au centre de formation de Massy, nous avons lancé une formation pour les catégories C que tous les cadres n'approuvaient pas car leurs employés revenaient avec de nouvelles idées.

• 70 à 80, ce fut donc la période du militantisme pur ?

Je me souviens de Francis Gueth, un président de la Section des BP, qui disait « on entre en lecture publique comme on entre en religion ». Ce militantisme a duré jusqu'en 1980 en effet. Lorsque j'emmenais des collègues à l'étranger, nous prenions ce séjour sur nos jours de vacances. Vous savez, les autres associations étrangères sont beaucoup plus actives que nous.



La bataille contre les nouveaux statuts des bibliothécaires.

L'ALA, en Grande-Bretagne, gère directement toutes les offres d'emploi par exemple. Mais rappelons-nous que l'ABF est née en 1906. C'est seulement cinq ans après la loi sur les associations, créée dans un mouvement de création d'associations de fonctionnaires parce que les fonctionnaires n'avaient pas le droit d'avoir de syndicats. Cela apparaît dans les statuts de l'ABF.

Les autres associations étrangères sont beaucoup plus actives que nous.

• **Serait-ce la raison qui expliquerait le malaise identitaire actuel de l'ABF ? Certains trouvent son attitude trop syndicaliste par exemple.**

Nous avons toujours eu des rapports compliqués avec les syndicats. L'ABF a toujours défendu le personnel et a eu l'atout de regrouper tous les types de personnel. Être à l'ABF n'empêchait pas d'adhérer à un syndicat. C'est sans doute pourquoi certains ont peut-être confondu les deux. Ce qui est vrai, en revanche, est qu'à l'époque, nous n'avions pas peur de parler avec les politiques. Les partis communiste et socialiste avaient défini une politique des bibliothèques dans le cadre du « programme commun » et nous sommes entrés en contact avec eux pour influencer cette politique.

L'ABF prenait rendez-vous avec les ministres. Il fallait les sensibiliser à nos batailles et ils n'étaient pas toujours au courant. Je me souviens de la Chef de cabinet de Françoise Giroud, alors ministre de la Culture, qui nous a reçu un jour en disant :

« Vous venez pour vos échelles-lettres ? » (c'est-à-dire vos augmentations). Il est dommage que nous ne rencontrions plus les politiques. Avec la création de la Direction du livre et de la lecture, nous avons considéré que cela suffisait, qu'elle servait de relais. Je pense que la défense des bibliothécaires reste un cheval de bataille.

• **En 1985, vous êtes élue présidente de l'association.**

C'est exact. J'ai été élue au Palais des Papes en Avignon, dans la grande salle du Concile, ce qui n'était pas banal. Il y avait une estrade surélevée sur laquelle était le Bureau et où trônaient les papes autrefois. Les autres étaient placés à la perpendiculaire. Mais ceci mis à part, devenir présidente de l'ABF n'était pas évident pour une trublion du GIF. Ma présidence a soulevé quelques tempêtes. Lorsque j'ai remplacé Garreta, à une ou deux voix près, certains collègues se sont levés dans la salle pour faire une motion à l'ancien président. Ensuite, tout s'est bien passé. La pression du nombre a fait que la culture élitiste ne pouvait plus être la seule à représenter l'ABF.



Trois présidentes, J. Gascuel, F. Danset et C. Belayche réunies. Congrès de Saint-Etienne, 1995.

• **Quels sont les moments qui ont marqué votre mandat ?**

Je ne sais plus vraiment. La conférence de l'IFLA à Paris en 89 a été un moment inoubliable mais je n'y étais pour rien. La manifestation de 75 a été extraordinaire mais c'était avant. Ce fut tout de même un événement inoubliable qui a réuni beaucoup de bibliothécaires, des inspecteurs généraux sont même revenus de vacances pour protester contre l'éclatement de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Le *Bulletin* n'a pas relaté l'événement, c'est dommage. C'est la plus grande manifestation que j'ai connue.

• **Parlons justement du *Bulletin*. Vous en devenez le rédacteur en chef en 1989, précisément à la fin de votre mandat.**

J'ai mis fin à mon mandat parce que je prenais ma retraite mais j'aurais pu continuer jusqu'en 1991. Je trouvais anormal de continuer à être présidente alors que je n'exerçais plus d'activité. Le *Bulletin* a été une excellente mine pour la formation des professionnels. C'est une véritable référence, il reste dans les collections des bibliothèques pendant des dizaines d'années. Mais le meilleur outil de diffusion et de notoriété de l'ABF reste *Le Métier de bibliothécaire*. La première édition, pilotée par Marcelle Beaudiquez, remonte à 1979. Nous avons pris pour base le cours élémentaire. Ce fut un travail énorme pour lequel nous avons eu un nombre incalculable de réunions pour obtenir un contenu de qualité. Nous l'avons mis au point lorsque nous étions à la Section des BP. C'est un travail collectif assuré par des professionnels, tous enseignants au CAFB.

La sale manie aujourd'hui est de publier des articles sans lien entre eux car les collègues ne lisent pas les chapitres écrits par les autres. Une réédition serait nécessaire mais elle devrait être faite dans des conditions aussi rigoureuses. Ceci est d'autant plus vrai que le CAFB n'existe plus. C'est un ouvrage

Le meilleur outil de diffusion et de notoriété de l'ABF reste Le Métier de bibliothécaire.

unique en France pour la profession, une excellente introduction pour les débutants.

• **Vous vous êtes aussi beaucoup intéressée aux bibliothèques pour la jeunesse.**

J'ai soutenu les collègues qui luttèrent contre une certaine censure sur des livres parlant de la sexualité ou du racisme. Ils se heurtaient aux défenseurs de la vertu qui refusaient de faire entrer ces livres dans leurs bibliothèques. Je voudrais d'ailleurs souligner, que d'une façon générale, l'énorme travail fait par les collègues sur des dossiers difficiles portaient leurs fruits plusieurs années après.

• **Vous avez rédigé plusieurs ouvrages sur l'architecture des bibliothèques. Pourquoi vous êtes-vous intéressée à ce sujet ?**

J'ai écrit *Votre bâtiment de A à Z* qui est paru en 2000 et qui a fait l'objet d'une critique dans le *Bulletin* où l'on reprochait à

cet ouvrage d'être trop technique.

L'auteur de cette critique ignorait sans doute que j'avais écrit auparavant un autre livre, paru en 84, puis en 93, un guide à l'intention de ceux qui créent, aménagent ou rénovent une bibliothèque intitulé *Un espace pour le livre* et qui était beaucoup plus « philosophique ».

Ma bibliothèque de Massy – je dis « ma » parce que c'est celle que j'ai créée avec le centre de formation des bibliothécaires



de la lecture publique qui y était rattaché et qui a été supprimé sous Gattegno – donc, ma bibliothèque avait été inaugurée par Olivier Guichard. Il y avait peu de construction avant 70. Puis il y a eu cet arrêté où l'État subventionnait 50 % des constructions. On m'envoyait alors les architectes avec lesquels je discutais beaucoup, cela m'a formée. J'ai

suivi des projets, j'ai fait partie de jurys. Je reviens d'ailleurs de Saint-Petersbourg où l'on m'a invitée à parler sur ce sujet.

• **Comment aimeriez-vous voir l'ABF évoluer ?**

J'aimerais qu'elle ait plus d'audience dans les médias, qu'elle prenne position dans la vie politique et qu'elle aide à une reconnaissance de la profession. Les bâtiments qui ont été construits ont beaucoup aidé à cela, mais il faut encore valoriser nos compétences sur la promotion de la littérature, le livre et la culture, les outils du savoir et les technologies de l'information, en un mot, reconnaître les multiples facettes du métier de bibliothécaire. Elles ont été à l'origine du renouveau de l'image des bibliothèques publiques.

Propos recueillis par Virginie Kremp



Une réunion de Conseil national, présidée par J. Gascuel (en bout de table, à gauche).

MONIQUE NICOL
Présidente du Groupe des bibliothèques d'art



Bibliothèques d'Art : un groupe actif

Anciennement appelé « Sous-section », le Groupe des bibliothèques d'art de l'ABF a été fondé en 1967 et rassemble aujourd'hui environ 120 professionnels de la documentation en art. Ses membres exercent dans des musées, des écoles d'art, des écoles d'architecture, des centres d'art et des départements art de bibliothèques publiques ou universitaires dans toute la France. Pour Paris, la BnF et la BPI y sont représentées.

Ce Groupe est une source de dynamisme professionnel individuel et collectif. Il est un espace d'échanges pour des bibliothécaires qui, travaillant le plus souvent dans de petites unités, ressentent singulièrement la nécessité de pouvoir échanger avec leurs homologues sur des problématiques spécifiques communes aux autres établissements.

Depuis la fin des années 80, le Groupe organise des congrès bisannuels qui proposent des thématiques de formation et d'information. Ce sont des occasions privilégiées de débattre des évolutions et des projets nouveaux dans le domaine de la documentation en art.

Certains membres du Groupe sont membres du Comité permanent des bibliothèques d'art de l'IFLA et entretiennent les liens entre les deux organisations par la transmission réciproque d'informations.

Le Groupe représente l'ABF au Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC), fédération d'associations professionnelles chargée d'organiser le congrès du même nom. Un « Observatoire permanent de l'art contemporain » pérenniserà désormais les actions et réflexions menées lors des

Un « Observatoire permanent de l'art contemporain » pérenniserà désormais les actions et réflexions menées lors des congrès.

congrès (3^e édition en novembre 2001) et le Groupe travaillera en son sein à valoriser et à défendre notre profession dans le cadre des travaux qui s'annoncent.

Le programme d'activités du Groupe des bibliothèques d'art s'organise à partir d'objectifs généraux définis comme suit :

- visites de collections à Paris, en province ou à l'étranger avec, en particulier, un projet de visite de la National Art Library à Londres ;
- relance des coopérations, si possible par l'organisation de journées d'études, avec les associations européennes de bibliothèques d'art similaires à la nôtre – notamment l'ARLIS – UK & Ireland, l'ARLIS Netherlands, l'AKMB allemande ou l'OKBV de Flandre ;
- développement de liens professionnels au niveau régional via des journées de réflexion, telles qu'elles ont été encore organisées récemment ;
- reprise du groupe de travail des bibliothèques d'art du XX^e siècle souhaitée par la documentation du MNAM-CCI (Musée national d'art moderne – Centre de création industrielle) ;
- développement des contacts amorcés au congrès de Bordeaux en mars dernier avec les bibliothèques musicales et les documentations du spectacle vivant (danse et théâtre).

CONSTITUER DES RÉSEAUX

Le développement récent de fonds spécifiques de livres et de documents d'art et sur l'art, et particulièrement sur l'art actuel, dans des collections encyclopédiques des bibliothèques publiques, amène le Groupe à souhaiter étendre son champ d'intervention. La démocratisation de l'accès à la culture artis-

tique favorise la constitution de réseaux où se rencontrent, pour des objectifs communs sur le fond et complémentaires dans l'apport de chacun, bibliothèques et espaces de diffusion de la création contemporaine, et en premier lieu les artothèques qui souvent sont situées dans les mêmes établissements de lecture publique.

Le Groupe des bibliothèques d'art de l'ABF voudrait donc apporter aux professionnels actifs dans des environnements de bibliothèques publiques les ressources propres à stimuler leurs pratiques documentaires relevant d'un territoire spécialisé représenté par l'ABF. L'organisation de journées de formation devrait par ailleurs accompagner ce mouvement.


Enfin, de manière plus prospective, le Groupe des bibliothèques d'art voudrait travailler, malgré la complexité de telles entreprises, à structurer, et donc à identifier des groupements d'intérêts par types de projets. À l'heure actuelle, ce sont surtout des réseaux par types d'établissements qui fonctionnent : bibliothèques de musées, bibliothèques d'écoles, etc.

Parmi les projets, citons la numérisation d'images et de textes, l'édition documentaire en ligne, l'information technique, la veille technologique, les ressources hors institutions classiques. Le développement du « réseau des réseaux » pousse à des fédérations transversales, y compris au sein d'un



© Sylvie Léonard

Médiathèques « Les abattoirs », Toulouse.

même secteur d'activité documentaire, la dimension européenne devant par ailleurs là aussi être considérée avec attention. L'objectif serait bien sûr de développer des capacités d'action et d'efficacité, là où l'éclatement freine considérablement le développement des outils et des compétences. On pourrait y voir une sorte de « chantier » qui réclamera sans aucun doute des groupes de travail appropriés. 



CLAUDIE GUÉRIN
Présidente de la Sous-section des
bibliothèques en milieu hospitalier

L'ABF en milieu hospitalier

La Sous-section des bibliothèques en milieu hospitalier dérive de la Section des bibliothèques publiques. Dispersion géographique, isolement, moyens de fonctionnement en général insuffisants sont les préoccupations auxquelles elle tente de répondre.

L'offre de lecture à l'hôpital et en établissement de soins et de cure est caractérisée par une très forte présence de bénévoles qui, depuis des décennies, ont pris en charge l'accès des malades à la lecture. Organisés en associations, telles que Culture et Bibliothèques Pour Tous, Croix-Rouge, Association des

Hospices Civils de Lyon, etc. qui sont fédérées au sein de la Fédération Nationale des Associations de Bibliothèques en Établissements Hospitaliers depuis 1981, les bénévoles gèrent 92 % des points-lecture des hôpitaux français.

Les autres établissements (8 %) disposent de personnel salarié, dont une partie seulement sont des professionnels des bibliothèques, comme c'est le cas du réseau des 26 médiathèques de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par exemple.

PROFESSIONNALISER L'OFFRE DE LECTURE

Bien que les bibliothèques à l'hôpital aient fait l'objet de plusieurs circulaires, le rapport Vandevorde de 1982 a montré qu'elles n'ont pas été appliquées. Une enquête menée en 1992 par le ministère de la Culture, en collaboration avec la Fondation de France, a dressé un état des lieux. Ce rapport a permis d'élaborer des recommandations qui visent à professionnaliser l'offre de lecture en incitant les hôpitaux à passer des conventions avec les BM et les BDP pour mettre des ouvrages à la disposition des malades, former des bénévoles, organiser les locaux selon les recommandations de l'IFLA.

Depuis la signature d'une convention de développement culturel en 1999, il semble qu'une dynamique se soit installée. Cette convention porte sur la création de jumelages entre institutions culturelles et hôpitaux, ainsi que sur la formation de responsables culturels. En matière de bibliothèques, des états des lieux régionaux sur l'offre de lecture à l'hôpital ont été réalisés, des journées d'étude sont organisées à l'initiative des DRAC et des Agences Régionales d'Hospitalisation, des partenariats entre BM et hôpitaux se contractualisent.

INFORMATION, VEILLE ET FORMATION

Avec l'aide des groupes régionaux, elle entreprend des actions destinées à faire connaître ses activités et ses services et à inciter les établissements hospitaliers à adhérer. Mieux connaître la situation des points-lecture et des bibliothèques en milieu hospitalier est également un objectif important. La Sous-section est aussi un lieu d'échanges d'expériences. Son activité se situe au niveau national et international.


Depuis maintenant trois ans, une trame de rapport annuel est envoyée aux adhérents afin de collecter quelques infor-

mations basiques sur leurs activités : personnel, locaux, budget, état des collections, horaires d'ouverture et de passage du chariot au chevet des malades, statistiques de prêt, formations suivies, animations. L'analyse des rapports permet d'avoir une meilleure visibilité des situations.

On constate par exemple l'embauche récente d'emplois jeunes dans certains établissements et la multiplication d'animations organisées autour du livre, comme des lectures au chevet ou des séances de contes. Par ailleurs, la participation des points-lecture et des bibliothèques à la manifestation « Lire en fête » à l'hôpital augmente chaque année.

La Convention de 1999 a suscité l'intérêt des régions qui ont organisé plusieurs journées d'étude sur l'offre de lecture en milieu hospitalier et qui ont signé une convention entre les DRAC et les Agences Régionales d'Hospitalisation.

La Sous-section participe aux formations sur les publics empêchés dispensées par CNFPT et l'ENSSIB, à l'accueil de stagiaires en formation initiale ou continue dans le réseau des médiathèques de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, au tutorat de mémoires d'étudiants sur des thématiques liées à la lecture à l'hôpital. Ces activités sont révélatrices d'une plus grande attention pour ces publics spécifiques au sein des bibliothèques publiques.

Elle reçoit aussi de nombreuses demandes de conseils en matière de création de bibliothèque à l'hôpital et de partenariat avec les bibliothèques. L'ensemble des actions menées contribue à professionnaliser l'activité des bibliothèques à l'hôpital et à les faire reconnaître comme une composante du réseau de lecture publique. 

FAITS MARQUANTS

2000 - Strasbourg : premier Colloque européen sur la culture à l'hôpital. Participation de la Sous-section.

AOÛT 2001 : rencontre avec le président de l'Association japonaise des bibliothèques, M. Yu Kikuchi, qui a visité plusieurs points-lecture et médiathèques d'hôpitaux à Paris, en région parisienne et en province.

Projets 2002

Janvier : Séminaire « Quelle politique culturelle dans les établissements de santé », organisé par le ministère de la Culture (délégation au développement et à l'action territoriale). Objectif : proposer des recommandations aux ministères concernés.

8-9 mars : premières journées de la culture à l'hôpital organisées par la Sous-section.

Mars : congrès du Standing committee de l'IFLA sur les publics empêchés : réunion avec les collègues étrangers travaillant dans les prisons, dans les hôpitaux, auprès de dyslexiques, de sourds, etc. ; poursuite des travaux engagés à Boston ; préparation des interventions au congrès de Glasgow.



© ville de Mulhouse.



PHILIPPE PINEAU
Responsable de la Sous-section des
bibliothèques de comités d'entreprise

BNP-Paribas,
où s'est déroulée
la journée d'étude.



Quel avenir pour les bibliothèques de comités d'entreprise ?

La Sous-section des bibliothèques de comités d'entreprise (BCE) a organisé en octobre dernier une journée d'étude « Droits d'auteur, droits voisins et missions des bibliothèques d'entreprises ».

Occasion pour Philippe Pineau de faire le point et d'informer les collègues des BCE des conséquences de la directive européenne sur les droits d'auteurs.

LES BCE : PLATEFORMES D'HUMANITÉ

Quel est l'avenir des BCE depuis le développement du réseau ordinaire des bibliothèques publiques sachant qu'il reste encore 400 000 m² pour être en conformité avec les normes ?

Nous pourrions faire valoir les arguments de proximité et de convivialité, de connivence et de citoyenneté sociale qui donnent à la BCE une mission proprement humaine. Nous pourrions avancer que la BCE est l'espace de culture de celui qui n'est pas distingué : le salarié. La BCE est bien le lieu physique et intellectuel qui permet (ou facilite) le vacillement du salarié habité par la culture d'entreprise, dans la promesse de réaliser la critique de cette culture. La spécificité des BCE vient de cette proposition historique de dépassement de la production d'échanges qui transforme l'humanité en clientèle accessible.

Malgré la baisse des effectifs, les BCE continuent à se développer. Dans l'univers des PME-PMI, les associations interCE

favorisent la pérennité des bibliothèques. Lorsqu'une forte demande des salariés accompagne la motivation des élus, les bibliothèques deviennent des réalités incontournables. La critique essentielle, malgré la diversité des situations d'une médiathèque à l'autre, c'est la non-reconnaissance des bibliothécaires par les élus.

la BCE est l'espace de culture de celui qui n'est pas distingué : le salarié.

LA CHARTE DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE LA RATP

Nicole Robert et Jean-Jacques Cohen, bibliothécaires au Comité de la Régie d'Entreprise RATP, présentent la « Charte de fonctionnement des bibliothèques-discothèques », ensemble structuré d'informations acceptables par tous les acteurs du mouvement de lecture, bibliothécaires, élus et usagers.

Dans les années 1990, afin de procéder à l'informatisation des bibliothèques dans les meilleures conditions, un bilan a été établi sur les fonds, les acquisitions et le fonctionnement de chaque site. Il s'agissait de donner une plus grande cohérence au service de lecture, et de proposer un accueil optimum du

lecteur. Ce travail déboucha sur une analyse appelée « proratation » (rapport Fonds/ Achats/ Prêts) qui, couplée avec des recherches développées depuis les classifications Dewey et Massy, engendre une perception plus rigoureuse du traitement des documents. La Charte réunit ces données et propose un regard normatif appréciable sur tout le réseau.

Ce réseau est aujourd'hui composé de 9 bibliothèques. Des professionnels, salariés du Comité de la régie d'entreprise, gèrent les bibliothèques principales tandis que les « points-lecture » sont tenus par des bénévoles détachés par la direction de la RATP et rémunérés par l'entreprise. Ce dispositif est complété par un bibliobus qui circule toute la semaine entre les points du réseau. Un logo a été conçu. Il équipe désormais chaque document et rend plus visible la réalité des bibliothèques du CRE RATP. Le professionnalisme de l'offre est plus clair pour les salariés, 40 000 personnes réparties dans 380 établissements, et la reconnaissance des professionnels devient alors évidente. Enfin, l'intégration des bénévoles, après une semaine de formation, intervient comme une réalité positive dans cet ensemble.

La Charte joue pleinement son rôle de document révélateur des méthodes de travail, d'indicateur de gestion des acquisitions et de développement des compétences. En 2002, la lecture publique à la RATP devrait connaître un puissant élan ce qui n'empêche pas Nicole Robert et Jean-Jacques Cohen de poser la question : « Que fait-on pour les gens qui ne viennent pas ? »

DROITS D'AUTEURS ET DROITS VOISINS EN BIBLIOTHÈQUE

Claudine Belayche entreprend l'auditoire sur les droits d'auteur et droits voisins qui sont les concepts clés du Code de la propriété intellectuelle (CPI). Ce code est un texte essentiel organisé autour du principe suivant : tout ce qui n'est pas expressément autorisé par l'auteur est interdit.

Claudine s'attarde sur les contrats d'éditeurs, contrats de droit privé qui ne mentionnaient pas le droit de prêt, jusqu'au 1^{er} janvier 1999. Celui-ci était l'apanage des auteurs, bénéficiaires du droit de *copyright*. Depuis cette date, les éditeurs ont la possibilité de demander un droit de prêt si celui-ci est mentionné dans le contrat. Comme l'État a été sollicité pour qu'une loi facilite le processus, des sociétés habilitées par le ministère de la Culture à récupérer les droits se sont créées. C'est à l'utilisateur du texte de faire les démarches nécessaires concernant les droits. Un droit d'usage du document est donc inventé. Le passage d'un droit ouvert à un droit d'usage est un change-



Colette Guimard et Dominique Welger, bibliothécaires au Comité d'entreprise des agences parisiennes, BNP-Paribas.

ment fondamental.

Depuis la création du Centre français d'exploitation de la Copie (CFC), en 1994, le droit de photocopie fait l'objet d'un recouvrement. Les BU, par exemple, intègrent maintenant dans les droits d'inscription de l'étudiant un forfait. Mais si la copie à usage privée est l'une des exceptions concédées par l'auteur, on notera qu'une revue de presse doit faire l'objet d'une déclaration au CFC, car il s'agit alors d'une copie à usage non privé.

Les conditions de prêt des vidéogrammes sont définies dans la loi de 1983. Le cercle de famille dans son acception la plus restreinte est le destinataire du document prêté. Ce qui signifie que la médiathèque n'est pas autorisée à prêter un document à une association ou à une collectivité. Les cédéroms posent problème. Il paraît souhaitable de demander aux fournisseurs ou aux éditeurs la liste des droits négociés parallèlement à la durée du droit d'usage.

En matière de logiciels, la copie est interdite. Le graveur a pour finalité l'archivage des propres documents de la personne. Concernant le CD audio et le droit de prêt, l'usage est consenti dans le cercle de famille ; comme pour la vidéo, il est nécessaire d'informer le public en précisant que la reproduction n'est pas autorisée et de faire signer à l'auditeur un engagement à respecter la loi.

Claudine évoque enfin l'accord ABF-SACEM sur les tarifications musicales en médiathèque, qui vaut aussi pour les BCE.

Cette rencontre a été fructueuse. Elle a été l'occasion de réfléchir à l'avenir des BCE, à la pertinence de leur existence aujourd'hui, aux entraves qui freinent leur expansion. Elle a permis d'appréhender un meilleur professionnalisme. La Sous-section continuera à travailler en lançant une enquête statistique qui montrera l'évolution des BCE depuis 1991.





FRANÇOIS MARIN
Président du groupe Rhône-Alpes

L'ABF en région : Rhône-Alpes

Il existe 21 groupes régionaux à l'ABF qui permettent un travail approfondi sur le terrain. Eux seuls sont à même de recenser les attentes locales. Ils y répondent en coordonnant l'information, en organisant des activités de formation, en proposant des rencontres entre professionnels.

La région Rhône-Alpes est depuis longtemps une grande zone d'activité économique, fortement peuplée et urbanisée, située de part et d'autre de la principale voie de communication qui relie l'Europe du Nord à l'Europe du Sud. Elle bénéficie d'une situation privilégiée, en terme de croissance et d'emploi, par rapport à la situation morose que la France a connue ces dernières années.

Cette remarque générale masque toutefois un déséquilibre entre l'Est, Rhône, Isère, Savoie, dopés par le tertiaire, les industries de pointe et le tourisme, et l'Ouest, Loire et Ardèche, qui surmontent difficilement la reconversion industrielle et la désertification rurale. Comme on le constate ailleurs, ce contexte de dynamisme économique et de densité démographique entraîne dans son sillage une vie intellectuelle et culturelle foisonnante. Elle est favorisée par la concentration urbaine, un niveau de vie moyen élevé, une forte demande en terme de formation.

Les deux principales agglomérations, Lyon et Grenoble, avec respectivement 100 000 et 50 000 étudiants, proposent à elles seules 80 % de l'offre universitaire de la région. L'École Normale Supérieure a été transférée récemment à Lyon, tandis que Grenoble a constitué son Pôle européen universitaire et son réseau documentaire, le REDOC.

UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE TRÈS ACTIF

La région Rhône-Alpes bénéficie d'un réseau de lecture publique particulièrement dense, dont le dynamisme est

depuis longtemps reconnu. Déjà dans les années 70, le réseau grenoblois de lecture publique, qui continue à bénéficier de moyens hors normes, était partout cité en exemple, tandis que Lyon se dotait d'une véritable bibliothèque à vocation régionale avant la lettre.

Dans les premières années du ministère de Lang, la célèbre Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne, conçue par Mario Botta, a symbolisé le grand mouvement architectural qui allait conduire bien des villes de France à se doter de médiathèques ouvertes à tous. Ce mouvement a pris un rythme effréné et a permis à notre pays d'effacer en l'espace de quelques années une partie de son retard, en matière d'équipements de lecture publique.

Malgré les difficultés économiques et l'endettement public, ce dynamisme ne se dément pas. Deux médiathèques de plusieurs milliers de mètres carrés ont été ouvertes très récemment, celle de Lyon Vaise (3 600 m²), conçue par Jean-Louis Godivier, architecte des médiathèques de Roanne et de Châteauroux, et celle de Vénissieux (5 000 m²) due à Dominique Perrault, qu'on ne présente plus.

LE GROUPE RÉGIONAL DANS SON ENVIRONNEMENT

En marge de leur mission principale, les médiathèques s'associent très fortement à l'action culturelle autour du livre : « Fête du livre » à Saint-Étienne, « Festival du premier roman » à Chambéry, « Une région très livre » à Grenoble, « Salon du livre de jeunesse » à Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour ne citer que les manifestations les plus médiatisées.

Placé dans ce contexte si riche et si dynamique, le groupe régional de l'ABF y trouve une source défi et de motivation. Défi, car une association professionnelle en Rhône-Alpes ne

peut à elle seule prétendre représenter tout le métier, ni toute la coopération. Elle peut encore moins répondre à tous les besoins en formation. Dans les grandes bibliothèques universitaires, le métier est représenté par les sections locales de l'ADBS et de l'ADBU, qui organisent formations et journées d'étude.

Un organisme très actif, l'ARALD (Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation), dont le siège est à Annecy, coordonne la coopération entre les bibliothèques : campagne régionale de microfilmage de la presse périodique, cédérom collectif des fonds locaux, expositions itinérantes, conservation partagée des périodiques.

La formation professionnelle est ici représentée dans toutes ses composantes : l'ENSSIB à Villeurbanne, l'IUT métiers du livres de Grenoble, et MEDIAT Grenoble et Lyon, centre régional de formation aux métiers des bibliothèques qui, à côté de son offre de formation, propose un programme de conférences « les jeudis du livre » et des journées d'étude, ainsi qu'une formation élémentaire de base, équivalent en formation continue du diplôme préparé par l'ABF.

Au milieu de toute cette offre, l'ABF régionale doit se trouver des moyens et des raisons d'exister, ce qui n'est pas forcément facile, même si cela peut sembler un paradoxe, dans une région fertile en grosses structures documentaires. Mais cette contradiction n'est qu'apparente, car les grands établissements ressentent moins le besoin de se rencontrer pour échanger ou se coaliser pour se faire entendre.

COMPOSITION ET ACTIVITÉ DU GROUPE RÉGIONAL

Fin 2001, les adhérents du groupe Rhône-Alpes étaient au nombre de 339, dont une centaine peuvent être considérés comme véritablement actifs. Ce sont les bibliothécaires des villes petites et moyennes ou des bibliothèques départementales qui sont les plus présents au conseil d'administration et dans les activités.

Peu actifs au niveau local, les gros établissements ne sont d'ailleurs pas mieux représentés dans les instances nationales de l'ABF. C'est regrettable, car il me semble que les bibliothé-

Les bibliothécaires de la région sont assez absents des débats actuels sur la profession.

caires de la région sont assez absents des débats actuels sur la profession, qui pourtant les concernent tous, et sur lesquels ils pourraient peser davantage au sein de

l'association. Renouvelé en 2001, le conseil d'administration du groupe régional a décidé de rééquilibrer les activités, en réduisant la formation élémentaire au profit des journées d'étude et de la *Note d'information*.



Bibliothèque de Lyon Vaize.

LA FORMATION ÉLÉMENTAIRE

Jusqu'en 2001, le centre de formation ABF de Lyon, hébergé à la bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu, mais géré par le groupe régional, était tenu à bout de bras par les anciennes présidente et trésorière, Marie-Noëlle George (bibliothèque de Bron) et Éliane Renard (bibliothèque de Vienne). Malgré son réel succès – pas moins de 50 candidats chaque année – il représentait une telle charge administrative et comptable qu'il a fallu se résoudre à l'arrêter.

En l'absence de structure susceptible de prendre le relais, le groupe recherche un partenaire dans l'organisation de cet examen. En attendant, seuls continuent les centres d'Annecy-Chambéry et de Montbrison, gérés par les bibliothèques départementales de prêt de Savoie-Biblio et de la Loire. L'avenir de la formation élémentaire ABF est une préoccupation forte de notre groupe régional. Il nous semble que la lourdeur de gestion d'un centre de formation, ajoutée à la désaffection des bibliothèques départementales qui traditionnellement hébergeaient ces formations, font peser une menace sur l'avenir du diplôme.

L'avenir de la formation élémentaire ABF est une préoccupation forte de notre groupe régional.


LES JOURNÉES D'ÉTUDE

À côté des assemblées générales statutaires, les journées d'étude constituent les moments forts du groupe régional. Selon les lieux et les thématiques, elles sont suivies par une centaine de personnes. Elles permettent de traiter des sujets d'actualité et sont une occasion de rencontre et d'échange entre collègues d'une région très vaste, elles permettent aussi de découvrir des équipements nouveaux.

Sur ce dernier point, les bibliothécaires rhônalpins sont particulièrement gâtés, car il ne se passe guère d'année sans qu'on inaugure dans notre région une médiathèque de quelque importance. La dernière journée d'étude, organisée le

19 novembre à la médiathèque de La Tour du Pin (Isère), a rassemblé environ 70 participants sur le thème des animations en bibliothèque. Pour 2002, nous avons programmé notre assemblée générale à Chambéry-le-haut (encore un équipement neuf !) et deux journées d'étude, sur les contrats ville-lecture et l'intercommunalité, et sur les espaces multimédia. La commission BDP a programmé une journée de rencontre en juin 2002. Notre association peut également être présente dans différentes manifestations littéraires ou salons régionaux.

En marge des activités, le groupe Rhône-Alpes publie *Internots*, un bulletin de liaison entre les adhérents.

Bien qu'il ait son activité propre, le groupe régional travaille en coopération avec les instances nationales de l'association. En 1995, l'ABF Rhône-Alpes a coorganisé le congrès national à Saint-Étienne. Nous avons accueilli en janvier 2002 le séminaire des groupes régionaux à Saint-Étienne. 

Entretien avec Marie-Noëlle George, directrice de la bibliothèque de Bron, présidente du groupe de 1995 à 2001

• *Quelle est pour toi l'importance du groupe régional ?*

Les groupes régionaux entretiennent des rapports privilégiés avec les professionnels sur le terrain. De par leur proximité, ils sont au centre d'un vaste réseau de professionnels quelquefois très dispersés, et il leur appartient de mailler ce réseau, par leurs actions et par leurs contacts. Ils jouent un rôle dans leur région, en tant qu'interlocuteurs face aux diverses institutions.

Ils constituent en quelque sorte les interfaces entre le « national » et les adhérents de base : ils collectent des informations, les font remonter au plan national. Inversement, ils informent les adhérents et les mobilisent sur des prises de position ou des actions impulsées par le « national ». Il faut souligner : leur difficulté à fonctionner (voire quelquefois à survivre !), du fait que la vie des groupes repose sur le volontariat d'une poignée d'adhérents ; le manque de réflexion de fond sur des questions importantes.

• *Quel est ton meilleur souvenir en tant que présidente ?*

J'ai plusieurs souvenirs agréables : la remise des diplômes chaque année, je veux dire par là, le plaisir d'avoir formé de bons professionnels dans la région, sur qui l'on pourra s'appuyer, et avec lesquels on peut travailler ; cette vision globale du paysage dans une région très étendue telle que peut l'être la région Rhône-Alpes, et la richesse des contacts qu'elle m'a apportée.

L'ABF vue par de jeunes adhérentes

• Quel est votre parcours et quelles fonctions occupez-vous actuellement ?



Céline Andrieu : Après avoir fait des études d'Histoire de l'art et archéologie à Paris, je me suis orientée vers les métiers du livre en préparant un DUT « Bibliothèques-médiathèques » à Bordeaux. En 2000, j'ai réussi le concours de Bibliothécaire adjoint spécialisé et, depuis un an et demi, je travaille au SCD d'Aix-Marseille II, dans la section Médecine-Odontologie à Marseille.

Je m'occupe du catalogage et de l'indexation des ouvrages et des cédéroms, je participe à l'aide à la recherche documentaire – notamment pour les 3^e cycles et les chercheurs – et je suis responsable du parc informatique de la bibliothèque.



Faïzah Mokhtari : J'ai fait une maîtrise de Lettres modernes spécialisée en littérature francophone et un DUT Métiers du Livre – Option « Bibliothèques-Médiathèques » – obtenus à l'Université Michel de Montaigne à Bordeaux, j'ai embrassé la fonction publique d'État en qualité de Bibliothécaire adjointe spécialisée. Ainsi depuis septembre 1999, j'exerce mes fonctions au sein du Service Commun de la Documentation de l'Université de la Méditerranée (Marseille), section Pharmacie.

C'est donc mon premier poste. Je suis chargée du catalogage de monographies, du suivi des publications en série papiers et électroniques, de la veille des sites Internet sur les disciplines pharmaceutiques, du service de références et de la formation des étudiants à la recherche documentaire sur Internet.

• Comment avez-vous découvert l'ABF ?



C.A. : En mars 2001, j'ai assisté à une journée d'étude sur les ressources électroniques en bibliothèque, organisée à l'IUFM de Marseille par le groupe régional en PACA. Ce fut pour moi la première réelle prise de contact avec l'ABF, l'occasion de découvrir ce que cette association professionnelle pouvait proposer concrètement. Lors de cette journée, il nous a été annoncé qu'un voyage d'étude au Québec serait organisé à la fin du mois de mai. Souhaitant y participer, j'ai décidé d'adhérer à l'association, d'autant plus que d'autres journées d'étude prévues m'intéressaient également. Le voyage s'est très bien passé.

Je suis contente d'avoir eu cette double opportunité !



F.M. : En mars 2001, l'ABF-PACA ouvrait ses portes à tous les professionnels de la documentation, adhérents ou pas à l'association, à l'occasion d'une journée d'étude consacrée aux « Ressources électroniques en bibliothèques ». J'assistais à ma première rencontre avec un groupe ABF. Au cours de cette journée, Pierre Fénart annonçait l'organisation d'un voyage d'étude pour le Québec destiné aux adhérents. Séduite par ce projet, j'adhérai... Les voyages forment la jeunesse et celui-ci fut très enrichissant !

À l'image de la profession en mouvement que nous nous attachons à promouvoir, l'ABF s'enrichit et se renouvelle continuellement avec l'arrivée de nouveaux adhérents.

Jeunes par leur âge, au sein de la profession et de l'ABF, Céline Andrieu, 25 ans, et Faïzah Mokhtari, 27 ans, ont accepté de nous apporter leur témoignage et leur message.

• **Que représente pour vous une adhésion au sein d'une association professionnelle et en particulier à l'ABF ?**



C.A. : En fait, depuis que je travaille en bibliothèque, je pensais adhérer à une association professionnelle intégrant, de préférence, tous les types et toutes les catégories de personnel (État et collectivités territoriales, secteur privé, associatif...). À l'IUT, on nous a beaucoup parlé de l'ABF, peut-être aussi parce qu'elle est la plus ancienne association de bibliothécaires et qu'elle a une certaine renommée. Pour moi, il est important de se tenir au courant de l'évolution de la profession, de rencontrer des collègues et des spécialistes autour de sujets d'actualité, d'échanger et confronter des points de vue. Cela permet aussi de prendre du recul par rapport à notre travail quotidien.



F.M. : Une association professionnelle offre un espace permanent d'informations, de rencontres, d'échanges d'idées et d'expériences. Intéressée par les ressources électroniques, je pense que le regroupement des professionnels de l'information est devenu indispensable au regard des évolutions technologiques. Le rôle et les fonctions des bibliothèques et des bibliothécaires prennent une nouvelle dimension. C'est pourquoi adhérer à l'ABF me permet de participer à l'évolution du secteur de l'information documentaire via des journées d'étude, la commission nationale « Veille technologique » et la participation aux listes de discussions, le Forum-ABF. L'ABF est donc un partenaire complémentaire à ma recherche d'information professionnelle.

• **Quelle est votre appréciation sur l'ABF, ses missions, son mode de fonctionnement, ses activités, l'esprit associatif qui l'anime ?**



C.A. : Je ne connais pas encore tous les rouages de l'association mais je trouve que l'ABF défend bien la profession et les missions de celle-ci face à ses divers interlocuteurs (État, maisons d'édition, libraires...). C'est un acteur qui a du poids, et c'est important. En région, je perçois l'association comme une structure assez dynamique, notamment au travers des journées d'étude. Les nouveaux y sont bien accueillis !



F.M. : D'après ses statuts, l'ABF remplit des missions au sein de la profession « en dehors de toute orientation politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale ». J'adhère et je renouvelle mon adhésion parce que l'intérêt de ces missions est uniquement professionnel.

Véritable carrefour du métier, l'ABF regroupe des professionnels d'horizons divers : BM, BDP, BU, bibliothèques d'hôpitaux, bibliothèques d'art, centres de documentation d'entreprises privées. Cette exhaustivité rend l'association enrichissante pour tous les adhérents. Ce particularisme amène un fonctionnement original : l'association est partagée en 2 sections : bibliothèques publiques et étude et recherche, et est renforcée par 21 groupes régionaux qui dynamisent le milieu local par le biais de collaboration à des expositions, salons... Ainsi, l'ABF-PACA me permet de participer à des journées d'étude sur des thèmes transversaux.

• **Quelles sont vos attentes par rapport à l'ABF et vos souhaits de participation à son fonctionnement et ses activités ?**



C.A. : Je souhaite que l'ABF continue à organiser ses congrès, des journées et des voyages d'étude, et qu'elle continue à diffuser toute l'information sur la vie de l'association et ses activités, sur les thèmes d'actualité, notamment grâce à la revue.

Par ailleurs, participer à d'autres voyages d'étude et faire profiter les autres adhérents de notre expérience (comme nous allons le faire pour le voyage au Québec) me plairait beaucoup. Et pourquoi pas, participer à un groupe de réflexion sur un sujet particulier.



F.M. : Mon mémoire de DUT était consacré à Internet en tant que nouvel outil en bibliothèque. Depuis, je poursuis dans la voie de cette technologie de l'information aux capacités « révolutionnaires ». Sa facilité de communication amène les bibliothèques et les autres organismes à développer leurs sites Internet. L'ABF nationale et quelques groupes régionaux ont développé les leurs. Alors, comme l'on m'interroge sur mes propres souhaits de participation aux activités de l'association, je suis partante pour participer à la constitution d'un site ABF-PACA.

Propos recueillis par Ridha BRINI.



FLORENCE WILHELM-RENTLER
Présidente de l'ADBS

ADBS

ADBS
25, rue Claude Tillier
75012 Paris
Tél. : 01 43 72 25 25
www.adbs.fr

L'association des professionnels de l'information et de la documentation, créée en 1963, comporte 5 200 adhérents en 2001 dont 2 000 entreprises. Documentalistes, webmestres, knowledge managers, administrateurs de bases de données, veilleurs, consultants et ingénieurs-conseil s'y retrouvent.

Métiers de la documentation, vous êtes concernés !

Avec ses 200 animateurs, l'ADBS s'est donnée des structures proches du terrain : ses délégations régionales permettent aux adhérents de se connaître dans une région, ses secteurs permettent à chacun de rencontrer les professionnels qui travaillent dans le même secteur d'activité. L'ADBS a un fonctionnement démocratique, ses responsables sectoriels, régionaux et nationaux sont élus régulièrement, le conseil d'administration est renouvelé par tiers tous les ans.

À côté de ces instances, il existe des commissions chargées de conseiller le conseil d'administration : la commission « Droit de l'information » qui collabore fréquemment avec l'ABF, la commission « Certification » qui pilote la certification des professionnels de la documentation, la commission « Emploi », la commission « Statuts » qui a assuré tous les travaux sur la mise en place du statut interministériel des chargés d'études documentaires et continue à suivre ce dossier activement.


L'ADBS, c'est aussi une délégation permanente de quinze salariés, un service de formation continue qui, avec ses quatre-vingts formateurs, assure 260 sessions de formation par an pour 1 400 stagiaires. Les formations de l'ADBS sont fortement orientées « nouvelles technologies ». L'ADBS a également mis en place un service emploi pour les professionnels et les entreprises.

L'ADBS organise de nombreuses journées d'étude à Paris et en région, elle édite des ouvrages dans deux collections :

« Sciences de l'information », série Études et techniques, série Recherche et documents, dix à douze titres sont publiés chaque année. Enfin l'ADBS dispose de trois périodiques : la revue *Documentaliste-sciences de l'Information*, la revue *Actualité du droit de l'information (ADI)* et le bulletin mensuel *ADBS-Information*, réservé aux adhérents.

Enfin, le congrès IDT/NET présente chaque année aux 19 000 visiteurs et aux 500 congressistes les derniers produits et travaux sur les technologies de l'information, c'est un rendez-vous incontournable sur les NTIC.

L'ADBS considère comme essentiel que des relations fortes soient entretenues avec les associations du milieu de l'information-documentation. C'est dans cet esprit qu'elle a créé, en 1992, l'interassociation ABCD (archivistes, bibliothécaires, conservateurs, documentalistes).

Aujourd'hui plus que jamais, l'ADBS estime que les collaborations entre professionnels doivent être renforcées pour défendre encore mieux ensemble les intérêts des publics et des professionnels. 

Quelques grands dossiers pour 2002

- Une enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie du dispositif de formation.
- La création d'un département « emploi-certification » au sein de la délégation permanente qui doit favoriser l'emploi des professionnels et leur permettre de promouvoir leur certification.
- L'évolution vers une meilleure prise en compte de la diversité des métiers et trouver des formes nouvelles d'organisations pour des professionnels souvent isolés.
- Et toujours : le droit de l'information pour lequel une action permanente est essentielle.



L'ADBDP en action

Les statuts de l'association expriment clairement un objectif de rencontre et de dialogue qui est une constante aujourd'hui encore :

- favoriser l'échange d'informations entre les bibliothèques départementales de prêt,
- faire des propositions pour leur développement,
- être un interlocuteur pour tout partenaire institutionnel, associatif, public ou privé,
- défendre la spécificité des bibliothèques départementales de prêt.¹

À l'origine, l'association recrutait exclusivement des chefs d'établissement et des conservateurs de bibliothèque. Un des axes de travail sera d'ailleurs d'interpeller les Conseils généraux recrutant leur directeur(trice) en dehors de la filière culturelle. Le décret qui permet aux attachés d'être directeurs d'un établissement culturel vide cette possibilité revendicative, et ce malgré le soutien de la DLL. Aussi, en 2001, l'association décida-t-elle d'autoriser les directeurs de BDP « non-conservateurs » de rejoindre l'association. Cette modification statutaire a surtout permis de rassembler les collègues autour d'idées fortes et de ne pas écarter ceux dont nous avons pu apprécier la compétence au fil du temps.

UN POINT D'HISTOIRE

Devenue incontournable depuis sa création, l'ADBDP connaît en 1995 un grand moment avec le cinquantenaire de la création des BCP. En effet, faut-il rappeler que c'est l'ordonnance du 4 novembre 1945 qui crée ce type d'établissement assez original, les BCP, dont les 17 dernières apparaîtront en 1982, avant d'être totalement décentralisées. Dès cette époque, le souci du législateur implique la volonté de rééquilibrer les territoires, de manière à éviter ce que l'on a parfois appelé le désert français (culturel et rural bien sûr !)

Les directeurs, et notamment les membres de l'association dirigée alors par Jean-Claude Carcano, qui succéda à Bertrand

Calenge, témoignèrent de l'évolution de leur établissement et de leur dynamisme. De ces journées restera l'image du rassemblement des bibliobus à Vincennes, emblèmes de la lecture rurale², le défilé sur les Champs Élysées n'ayant pas été autorisé.

LES AXES DE TRAVAIL

La vie d'une association dont les membres sont naturellement dispersés dans l'ensemble du territoire français (un seul par département, et tous les directeurs de BDP ne sont pas membres de l'association) se conjugue par différentes activités :

- des rencontres, appelées journées d'étude. Les dernières ont eu lieu à Metz en 2001 autour du thème « missions des BDP », à Angers en 2000 sur « l'intercommunalité », à Nîmes en 1999 « les acquisitions », à Colmar en 1998 sur « l'Europe », à Lille en 1997 sur « la formation ». Au-delà des directeurs et des seuls membres de l'association, les journées rassemblent nombre de professionnels des BDP. À Metz, ils étaient près de 150 ;
- des réunions de CA qui, quatre fois par an, étudient les problèmes des directeurs et rejoignent les préoccupations de l'ensemble des professionnels. Inutile de dire ici que le sujet du droit de prêt a pris une place prépondérante dans les débats de l'association ;
- des rencontres avec nos partenaires. Outre les autres associations professionnelles nationales et internationales, l'ADBDP rencontre régulièrement les associations d'élus et plus particulièrement l'association des départements de France (présidents de Conseils généraux), la DLL, le CSB, etc. ;

1. Statuts de l'association, version 2001.

2. Quoique l'on puisse penser de cette image !

Lors de la décentralisation, les directeurs des bibliothèques centrales de prêt, coupés du cordon qui les reliait jusqu'alors à l'État, entreprirent de créer leur association, sous l'impulsion de Bertrand Calenge, nouveau directeur de la BCP de Saône et Loire. L'ADBCP est depuis devenue ADBDP et ne compte pas seulement des directeurs de BDP parmi ses adhérents.

- des voyages. L'ADBDP a organisé plusieurs voyages, dont certains au Québec, longtemps passage obligé pour les nouveaux directeurs(trices) francophones d'établissements comparables. En 1998, un voyage a également été organisé en Finlande, pays d'Internet et de Moumine le Troll. Pour 2002, un voyage est organisé en Allemagne dans les Fachstellen et un projet de voyage au Portugal est né lors des dernières journées d'études ;

- des commissions de travail. Dans un souci de concret, l'association a créé en 2000, sous l'impulsion de Martine Blanchard, alors présidente, plusieurs groupes de travail sur des sujets d'intérêt général pour les BDP, reprenant ainsi des commissions de travail qui avaient été plus ou moins abandonnées et qui reposaient surtout sur l'activité de plusieurs membres du CA :

- le groupe informatique et NTIC, dont l'objectif est plus particulièrement de suivre l'évolution des produits utilisés dans les BDP mais surtout dans les bibliothèques des réseaux départementaux. La liste proposée sur le site Web est l'émanation du travail de ce groupe qui organisera à l'automne deux journées de travail ;

- le groupe formation dont l'objectif est de mettre à plat les réalisations des différents départements dans ce domaine et d'élaborer des perspectives communes ;

- le groupe évaluation, chargé de poursuivre la réflexion de la profession sur ce thème et de proposer des grilles d'analyse communes aux BDP. C'est ainsi qu'une nouvelle classification des bibliothèques a été élaborée avec pour objectif d'agir auprès de la DLL pour la faire adopter.

L'ADBDP est bien connue aujourd'hui grâce au Guide des BDP dont la 12^e version sort en 2002.

La lisibilité de l'activité de l'association se fait par le canal de ses publications et son site Web. Outre les actes de journées d'études, l'ADBDP est bien connue aujourd'hui grâce au *Guide des BDP* dont la 12^e version sort en 2002. Créé par Alain Caraco lorsqu'il exerçait à Chambéry, et animé aujourd'hui par Marie-Christine Pascal, responsable des publications, le *Guide* est un outil de travail incontournable (adresses, activités des BDP), et s'est imposé très vite comme référence statistique auprès des professionnels.

Le périodique *Transversales* est peut-être moins connu mais est toujours d'actualité et témoigne des préoccupations des « bédépistes » et ouvre les dossiers d'actualité.

Le site Web a peut-être un peu détrôné *Transversales* par sa capacité à répondre rapidement à l'actualité. Créé par Alain Caraco, aujourd'hui animé par Dominique Lahary, le site se combine avec une liste de diffusion des BDP d'une part, des membres des différentes commissions, d'autre part. Le site




Relais-livre en campagne de Wassigny.

est plutôt l'outil de référence. Les listes de diffusion, qui relient les membres, permettent la circulation vivante des informations.

Avant l'existence d'Internet, l'ADBDP a toujours eu le souci de l'actualité et de la rapidité de diffusion de l'information. Ainsi en était-il des enquêtes téléphoniques. Le principe est simple : chaque membre du CA établit une relation avec les collègues de différents départements (5 à 6 en moyenne) et se propose de l'interroger sur des sujets rapides. Cet outil a permis ainsi de réaliser nombre d'enquêtes « flash », utiles pour l'appréhension des préoccupations du moment. Aujourd'hui, les enquêtes se font beaucoup plus par mél, ou par écrit, pour les plus importantes, et sont présentées dans *Transversales* ou lors des journées d'étude. Les positions de l'association sont publiées sur le site Web ou affirmées lors des journées d'étude.

PERSPECTIVES

Alors que les BDP s'imposent comme un outil d'aménagement du territoire, les membres de l'association restent soucieux de l'identité des établissements qu'ils dirigent. Si le droit de prêt a beaucoup occupé les esprits et fagocité l'activité de l'association, les autres problèmes demeurent d'actualité, qu'il s'agisse des acquisitions, de l'intercommunalité ou de l'action culturelle, qui sera le thème des prochaines journées dans le Lot et Garonne.

L'association, proche des réalités, s'efforcera encore de répondre aux préoccupations de ses membres en organisant le dialogue et la convivialité des échanges. Petite association par le nombre de ses membres, elle a su témoigner depuis 18 ans qu'elle était majeure par son importance. 

ADBDP
165-167, rue des Douets
37100 Tours
Tél. : 02 47 54 74 02
www.adbdp.asso.fr

CHRISTIAN LUPOVICI
Président de l'ADBU

ADBU : priorité à l'enseignement supérieur

L'association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation a changé trois fois de nom depuis sa création, en 1974, en tant qu'Amicale des directeurs des bibliothèques universitaires. Son président nous offre une présentation détaillée de sa structure, de ses missions, et de ses objectifs.

L'ADBU est une association professionnelle qui a été juridiquement fondée en 1974 (Loi 1901), formalisant ainsi une création antérieure de quatre ans. Les cinq modifications ultérieures apportées aux statuts, ont eu pour objet de les adapter à l'évolution et à l'élargissement des organisations de bibliothèques, en particulier pour tenir compte de la création des services communs de la documentation après le décret de juillet 1985. Elles ont également eu pour objet d'inclure dans l'association les chefs de sections, puis les adjoints et les responsables de départements techniques avec chaque fois plus d'égalité.

Ainsi, l'ADBU est une association de personnes qui fédère l'essentiel des équipes de direction des bibliothèques universitaires.

L'ADBU, pour sélective que soit sa base de recrutement, est très représentative des établissements cibles (la quasi-totalité des universités et des « grands établissements » de l'Enseignement supérieur français) et elle représente une majorité des personnels de direction de ces établissements. Elle compte actuellement 170 membres inscrits.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ D'ADHÉSION

L'éligibilité pour l'adhésion à l'ADBU est un peu complexe, mais cette complexité est intéressante à analyser. Elle comporte trois critères.

Un critère de type d'établissement. Ne sont concernés que les services documentaires des établissements dépendant du

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Plus concrètement, ce sont ceux dépendant de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, qui, d'ailleurs, a élargi le champ de ses compétences aux IUFM en particulier. Même si les établissements représentés ne sont pas homogènes, ce critère qui cible un type d'organisation documentaire ayant des interlocuteurs ministériels communs, est un facteur d'efficacité dans l'action de l'ADBU.

Un critère lié au type de responsabilité. Il faut être soit, directeur du service documentaire (bibliothèque ou service commun de la documentation), soit responsable d'une entité fonctionnelle importante, comme une section de bibliothèque universitaire ou un département technique (ou documentaire). Ce critère est la raison d'être majeure de l'ADBU, en ce qu'elle réunit, parmi les professionnels des bibliothèques et de la documentation universitaire, les personnes en poste de responsabilité, en position de décision, et seulement celles-là. En interne, on peut considérer que l'ensemble des membres de l'ADBU est confronté aux mêmes questions et a la même perception des problèmes. Vis-à-vis de l'extérieur, l'ADBU peut être considérée comme une cible commerciale très homogène et un interlocuteur très représentatif.

Un critère lié au statut du personnel. Seuls sont éligibles les personnels scientifiques des bibliothèques (et assimilés). Cette clause, qui correspond à la réalité de la situation des équipes de

direction des services communs de la documentation et des bibliothèques universitaires, correspond également aux préoccupations de défense des métiers de la filière des bibliothèques.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'ADBU élit un Conseil d'administration, qui élit en son sein un bureau. L'élection des membres du CA s'effectue sur une base individuelle et un vote uninominal. C'est une chance, car il n'y a pas ce conflit de clan ou de tendance apparent, mais c'est aussi un inconvénient car il est assez difficile de fédérer des individualités autour d'une politique commune et de faire fonctionner une équipe relativement hétérogène.

Même si la composition de l'assemblée générale représente les différents types de responsabilité, la composition du CA privilégie la représentation des directeurs (6/10) et les statuts précisent que seul un directeur peut être élu président. Ces dispositions visent essentiellement à garantir une reconnaissance incontestable de l'association vis-à-vis des interlocuteurs institutionnels, mais elles représentent aussi les vestiges d'une époque où l'association résistait à l'intrusion des autres personnels de direction dans une organisation qui avait été longtemps exclusivement réservée aux directeurs de bibliothèques universitaires. L'équilibre obtenu lors du vote des derniers statuts, en 2000, semble convenir pour le moyen terme.

POSITIONNEMENT ACTUEL DE LA DOCUMENTATION

Les statuts indiquent que l'association a pour objet « la promotion et le développement de la documentation et des bibliothèques dans l'enseignement supérieur ». Cette promotion et ce développement de la documentation sont le résultat des actions entreprises par l'ADBU, mais l'association ne cherche pas à mener, en soi, des actions de promotion ou de développement de la documentation.

La reconnaissance de la place stratégique des personnels de direction des services documentaires universitaires par des interlocuteurs extérieurs aux bibliothèques s'est construite progressivement ces dernières années, en grande partie parce que les présidents successifs de l'ADBU ont renforcé la capacité d'intervention politique vis-à-vis des autorités de tutelle et opéré un rapprochement avec les interlocuteurs naturels que sont la Conférence des Présidents d'Université (CPU), les autres grandes associations professionnelles de la documentation et des bibliothèques (essentiellement l'ABF, l'ADBS et l'ADBDP), avec l'ENSSIB et l'Inspection générale des bibliothèques.

La revendication d'une juste place de la documentation et des bibliothèques dans le milieu universitaire est la question de fond, récurrente, à laquelle tous les présidents et tous les conseils sont confrontés depuis de nombreuses années. Ce débat est le reflet de la réaction des professionnels de la documentation face à un milieu universitaire qui nourrit des sentiments ambivalents à son égard. Contrairement aux pays anglo-saxons, l'enseignement français n'a pas su placer la documentation au cœur de la pédagogie.

L'enseignement français n'a pas su placer la documentation au cœur de la pédagogie.

C'est pourtant bien le modèle anglo-saxon que les universitaires envient et citent pour la documentation, sans en mesurer la différence des moyens. D'un autre côté, la documentation représente dans l'université une puissance de moyens (en budget, en personnels et en bâtiment) qui est sans commune mesure avec celle des composantes traditionnelles. Même si la qualité de l'infrastructure documentaire est vécue par l'université comme un facteur de renommée, cette situation suscite parallèlement des jalousies qui se manifestent lors de l'attribution des budgets.

Aussi l'ADBU, profitant des problèmes posés par l'évolution technologique sans précédent dans son environnement, a-t-elle provoqué une réflexion de fond sur la documentation et son positionnement actuel dans l'université. Un groupe de travail sur « l'évolution des fonctions de direction dans la société de l'information » a été créé fin 1999 et a mis en évidence toutes les facettes du changement dans l'exercice de la fonction de direction en bibliothèque universitaire. Il a réexaminé son positionnement par rapport aux autres acteurs de l'université.

RÔLE PÉDAGOGIQUE EN INTERNE

Les statuts ajoutent que l'ADBU « favorise la mise en œuvre des politiques documentaires les mieux adaptées à la diversité des sites, la cohérence du développement documentaire des universités avec celui des réseaux régionaux, nationaux et internationaux, la recherche de solutions professionnelles liées aux évolutions de l'information scientifique et technique ». L'ADBU est active dans la vie associative nationale et internationale. Par exemple, elle participe à la vie de l'IFLA au niveau international et à IDT-Net en France, elle soutient EBLIDA au niveau européen.

L'ADBU joue un rôle pédagogique vis-à-vis de ses membres en diffusant de l'information sur les questions qui se posent aux métiers des bibliothèques et de la documentation et en organisant des manifestations professionnelles pour accom-

pagner la réflexion et le changement. Les journées d'étude, les congrès, sont des occasions privilégiées de sensibiliser les personnels de direction aux évolutions du métier et aux problématiques du moment. Par exemple, la question de « la préservation des documents électroniques » au congrès de Marseille en 2001 ou « la gestion du changement » au congrès prochain de 2002 à Bordeaux.

De même, l'ADBU effectue des enquêtes sur des sujets d'actualité, souvent concernant la gestion des établissements (la situation des horaires en bibliothèque universitaire et l'application de l'ARTT par exemple).

Toutes ces actions sont autant de moyens pour faire avancer ensemble des équipes de direction qui, sur le terrain, évoluent séparément et dans des contextes locaux chaque fois singuliers.

Les statuts précisent aussi que l'ADBU « aide ses adhérents à exercer leurs responsabilités en les informant et leur apporte son concours pour obtenir les moyens nécessaires à leur mission ». Dans ce domaine, l'ADBU se fait l'interlocuteur

L'ADBU se fait l'interlocuteur des autorités de tutelle pour faire reconnaître les besoins des bibliothèques.

des autorités de tutelle pour faire reconnaître les besoins des bibliothèques. Elle organise aussi des journées d'étude sur un thème pratique (comme l'application des marchés publics).

Par la *Lettre de l'ADBU*, l'association informe régulièrement ses membres de ses activités, les entrevues, les groupes de travail, les questions d'actualité... Cette lettre trimestrielle est doublée par un site Web où se retrouvent les publications et les liens vers d'autres informations professionnellement utiles.

L'ADBU a également mis en œuvre un forum électronique qui facilite et accélère les échanges d'informations.


DÉFENSE MORALE DES ADHÉRENTS

Enfin, les statuts stipulent que l'ADBU « assure la défense morale de ses adhérents ». Cette mission est à la fois importante et délicate. Elle est importante car on sait bien que dans certaines conditions politiques, des directeurs peuvent être calomniés ou indûment révoqués par des présidents d'université peu scrupuleux et une administration centrale peu courageuse. Et ceci n'est pas forcément l'apanage des périodes



BU de Montpellier.

sombres de l'histoire, mais s'insinue assez facilement dans notre environnement contemporain, des exemples récents nous le rappellent. Cette mission est délicate car l'action d'une association professionnelle se place sur un terrain complètement différent de celle d'un syndicat. L'ADBU tient beaucoup à respecter la place que doivent tenir les organisations syndicales dans la défense du personnel. Aussi a-t-elle toujours présent à l'esprit le point de vue propre aux gestionnaires de bibliothèques et elle se place résolument sur le plan fonctionnel. Cette attitude s'est encore vérifiée lors des problèmes qui ont été générés par la mise en place du nouveau corps des Assistants de bibliothèque.

L'ADBU est très bien adaptée pour faire valoir son point de vue dans l'environnement universitaire et auprès des pouvoirs publics, beaucoup moins bien vis-à-vis des enjeux internationaux. Bien qu'elle adhère et soutienne l'action d'EBLIDA, l'ADBU a éprouvé une immense difficulté à se mobiliser pour préserver des clauses raisonnables lors de l'élaboration de la Directive européenne sur le droit d'auteur. Et le combat n'est pas fini, puisque l'ABF, l'ADBS, l'ADBDP et l'ADBU se sont alliées pour faire pression sur les instances françaises de décision afin qu'elles consacrent les exemptions qui permettent aux bibliothèques de continuer à remplir leurs missions. 

ADBU

103, Bd Saint-Michel
75005 Paris
Tél. : 01 44 32 92 27
www.sv.cict.fr/adbud

GUY HÉDON
Président de l'ADDNB

ADDNB
Bibliothèque Grand'Place
5, Grand'Place
38100 Grenoble
Tél. : 04 76 22 91 30
www.addnb.org

ADDNB :

échanges sur les NTIC

L'association pour le développement des documents numériques en bibliothèques a été créée en 1996 pour faire face à l'énorme transformation engendrée par l'introduction des techniques numériques. Elle est vouée à disparaître une fois qu'elles seront accomplies et qu'un consensus aura été trouvé avec les éditeurs, respectant leurs intérêts et les missions des bibliothèques.

L'introduction des technologies numériques dans les bibliothèques est un défi pour les bibliothécaires. Il leur faut trouver la place des nouveaux documents et des nouveaux outils à côté ou parfois en remplacement des anciens, inventer les procédures d'accès pour le public, décider ce qui relève de leurs missions et ce qui, bien que permis par les nouveaux instruments, ne relève pas de leurs compétences, acquérir de nouveaux savoirs et des nouvelles pratiques, organiser, gérer, et, ce faisant, définir les bibliothèques du troisième millénaire.

Une remise en cause complète pour une profession qui avait su, au fil du temps, mettre au point ses objectifs, ses procédures et ses méthodes, et qui est en première ligne de la révolution des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

C'est pour trouver ensemble les moyens d'adapter notre métier aux nouveaux moyens disponibles que les bibliothécaires ont créé l'ADDNB. Plutôt que de réinventer partout les mêmes réponses, il nous est apparu important de mutualiser les expériences, d'échanger sur les nouvelles pratiques et de mettre en commun les réflexions, et ce dès la fin des années 80, c'est-à-dire dès l'apparition des premières interrogations. Groupe de travail réunissant des responsables de logithèques autour de Joëlle Muller à la Formathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, le « Groupe Logithèques » se constitua et se mua en ADDNB en mars 96 pour faire face à l'afflux de ses membres. Elle regroupe aujourd'hui plus de 200 bibliothèques et ne cesse de croître.

SIX COMMISSIONS DE TRAVAIL

La commission Traitement du document numérique, qui s'occupe à la fois du traitement physique du document pour le prêt, du fonctionnement des postes de consultation sur place, du catalogage, etc.

Responsable : Joëlle Garcia (joelle.garcia@bnf.fr)

La commission Autoformation qui mutualise l'information sur l'offre éditoriale et les pratiques d'autoformation dans le cadre des bibliothèques.

Responsable : Elisabeth Cormault (e.cormault@cite-sciences.fr), assistée de Pascaline Blandin (p.blandin@cite-sciences.fr)



La commission Internet conseille les bibliothèques sur tous les problèmes liés à la mise à disposition de postes au public.

La commission Internet, qui fait des propositions et conseille les bibliothécaires sur tous les problèmes liés à la mise à la disposition du public de postes de consultation d'Internet : objectifs du service, règlement des postes, sécurisation, gestion de listes de sites sélectionnés, création de pages Web, maintenance du site de la bibliothèque, intégration de références de sites au catalogue de la bibliothèque, font partie de ses attributions.

Responsable : Guy Hédon (guy.hedon@bm-grenoble.fr)

La commission Droit, qui gère les rapports avec les éditeurs de cédéroms éducatifs et culturels et négocie la signature des conventions autorisant le prêt et la consultation sur place. La commission informe les adhérents sur toutes les questions relatives au droit du document numérique en bibliothèque : droit relatif à l'utilisation des cédéroms, responsabilité des bibliothèques quant à la mise à disposition du public de postes de consultation d'Internet, et droit attachés aux documents numérisés par la bibliothèque elle-même et à leur utilisation.

Responsable : François Michaud (francois.michaud@ville-antony.fr)

À ces quatre commissions d'origine se sont ajoutées deux nouvelles commissions :

La commission Numérisation, créée en septembre 2000, rassemble les expériences intéressant les bibliothèques qui ont un projet de numérisation de document, à des fins de conservation et/ou de diffusion : aides et subventions disponibles, conseils pour la réalisation du cahier des charges, fournisseurs, tarifs, contacts avec des bibliothèques ayant des projets en cours ou réalisés.

Responsable : Sylviane Sauge (s.sauge@dole.org)


La Commission Jeunesse, dernière née, mais pas la moins importante, est concernée par les cédéroms et les sites Internet destinés à la jeunesse : recensement, évaluation, liste de cédéroms ou de sites sélectionnés, utilisation des derniers pour les animations en bibliothèque, etc.

Responsable : Hervé Cauchon (bm@ville-caen.fr)

Les commissions se réunissent quatre fois par an et traitent toutes les questions exprimées par les adhérents. Le résultat est diffusé aux membres sous la forme de comptes-rendus envoyés par poste et par mél, et de dossiers disponibles sur le site de l'association où existe un forum ouvert à tous, où les bibliothécaires peuvent écrire leurs questions et demandes d'information. Le message est alors diffusé à tous les membres disposant d'une adresse électronique. La réponse peut être directe, par mél, ou être envoyée directement sur le forum pour que tout le monde en prenne connaissance.

Sur le site s'est constitué petit à petit le « Guide des documents multimédias en bibliothèque », à partir des travaux des commissions et des contributions des membres : conseils pour le prêt, bibliographies et sitographies, adresses de fournisseurs et conseils pratiques sont à la disposition des membres mais aussi de tous les bibliothécaires intéressés. C'est un espace en constante évolution et enrichissement. Le site contient aussi de nombreux documents en texte intégral, et des liens vers des textes relatifs aux documents numériques en bibliothèque, susceptibles d'intéresser et d'aider les bibliothécaires dans leur travail.

PARTENAIRES

L'ADDNB a reçu le soutien de la DLL qui a notamment participé à la rédaction des conventions signées par l'ADDNB avec les éditeurs. Elle entretient des relations de coopération avec les associations professionnelles comme l'ABF et l'ADBDP, notamment en participant aux journées de formation et aux journées d'études qu'elles organisent, et en les soutenant pour faire entendre la voix des bibliothécaires, lors des discussions sur le droit de prêt par exemple. Beaucoup des bibliothécaires qui participent aux travaux de l'ADDNB sont aussi membres de ces deux associations. 

Repères

1997 : journée d'étude sur « Internet en bibliothèque » organisée à St Quentin en Yvelines en décembre 97 par la commission Internet.

1998 : journée d'étude sur « Les réseaux de cédéroms », organisée à la BM de la Part-Dieu à Lyon par la commission Traitement des documents numériques.

1999 : intervention de Tosca Consultant sur « La mise sur Internet du catalogue informatisé de la bibliothèque » et « La mise en œuvre en bibliothèque d'un système d'informations multimédia ».

2001 : interventions d'Yves Alix et de Didier Frochot sur « Le droit des documents numériques en bibliothèque » (synthèse disponible sur le site).

Présentation de Jean-Christophe Théobalt sur « Les nouveaux espaces publics numériques ».

Mars 2002 : Intervention de Jean-Pierre Lardy sur « Les ressources méconnues du Web invisible ».

Juin 2002 : journée de formation gratuite sur la réalisation du cahier des charges d'un projet de numérisation animée par Jean-Paul Roux-Fouillet de la société Van Dijk (inscription préalable obligatoire).



MICHEL SINEUX, Président de la FFCB

BÉATRICE PEDOT, Déléguée générale

FFCB

54, Bd Richard Lenoir
75011 Paris
Tél. 01 43 57 85 02
www.ffcb.org

FFCB :

La Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation est née en 1985 à la demande des agences de coopération qui ont souhaité être fédérées entre elles pour mieux accompagner le développement des actions qu'elles proposaient en région. Regard sur dix-sept ans de réalisations.

coopération en région

de renforcer la concertation pour la conduite de projets à différents échelons territoriaux, traduit aussi la volonté de la FFCB, à la demande même de ses membres, d'être un lieu transversal entre les acteurs de la chaîne du livre et de la documentation, quels que soient leurs thématiques, leurs supports et leurs statuts.

Les structures régionales restent cependant le pivot essentiel de la FFCB et ses activités sont donc intrinsèquement liées à l'évolution de celles-ci.

RAPPELS ESSENTIELS

Composées majoritairement de personnes morales (collectivités territoriales, bibliothèques, archives, musées, associations professionnelles, maisons d'édition...), la plupart des agences de coopération permettent la conduite de projets en réseau associant l'ensemble des partenaires publics ou privés du livre et de la lecture. Soutenues dès le départ par les

DRAC, ces structures ont considérablement développé leurs sources de financement à partir des années 1990.

De plus en plus de Conseils régionaux sont sensibles à l'intérêt de promouvoir, au côté de l'État, une politique du livre et de la lecture en région, comme en témoigne le nombre croissant d'actions inscrites dans les contrats de plan État/Région. Les Conseils généraux, en revanche, sont des partenaires plus ponctuels, notamment sur des opérations de recensement des fonds patrimoniaux ou des manifestations itinérantes. Quant aux Directions régionales des services pénitentiaires, elles soutiennent les agences de coopération pour la mise en place de politiques contractualisées entre les bibliothèques, les opérateurs culturels et les établissements pénitentiaires.

Dans les années 80, des agences de coopération et des centres (ou offices) régionaux du livre ont été mis en place simultanément dans certaines régions. Les premières orientaient leurs activités plus spécifiquement en direction des bibliothèques, les secondes en liaison avec les secteurs de la création, de l'édition et de la diffusion commerciale. Il est apparu qu'un interlocuteur unique pour l'ensemble des projets concernant le livre et la lecture facilitait leur identification et leur cohérence : ainsi les agences se sont vues confier des missions dans le domaine de la vie littéraire, par exemple, quand elles ne fusionnaient pas, le cas échéant, avec des centres ou offices préexistants.

Fort heureusement, il n'existe pas de modèle idéal prédéterminé pour le fonctionnement de ces structures régionales. Budgets et objectifs, décidés par les instances de chaque région, reflètent de grandes disparités d'une région à l'autre.



En 2001, le Mois du patrimoine avait pour thème « l'enfance ».

UN OUTIL FÉDÉRATIF

La FFCB doit être en mesure de répondre aux demandes multiples exprimées par ses membres. Interface entre les politiques nationales du livre et les projets décentralisés, elle souhaite poursuivre et intensifier son rôle d'« instance relationnelle ».

Organisées autour de trois grands axes principaux : patrimoine écrit, développement de la lecture et partenariat, vie littéraire et création artistique, ces activités se conçoivent toujours dans une approche multipartenariale.

Ainsi dans le domaine du Patrimoine écrit, le Mois du patrimoine écrit offre l'occasion de promouvoir non seulement les fonds conservés dans les bibliothèques publiques et universitaires, mais également ceux des services d'archives et des musées. Le colloque annuel qui se déroule à cette occasion rencontre un intérêt croissant non seulement auprès des professionnels du livre mais aussi des spécialistes des sujets abordés. Loin de se réduire à un événement ponctuel, il peut être à l'origine de projets et de chantiers poursuivis ultérieurement. L'édition consacrée aux Mémoires de la table, en 2000, a notamment pointé l'intérêt de susciter un inventaire des fonds gourmands, piloté conjointement par la FFCB et l'association bibliothèques gourmandes, en partenariat avec les directions du livre et de la lecture, des archives et des musées.

Les actions développées par la FFCB dans le domaine du développement de la lecture concernent essentiellement les publics dits spécifiques. Chargée depuis 1997 de la coordination des missions régionales de développement de la lecture et de la culture en milieu pénitentiaire, elle éditera prochainement un *Guide du développement culturel en prison*. Ce guide, élaboré avec le concours des ministères de la Justice et de la Culture, s'appuie sur les partenariats élaborés en région par les chargés de mission auprès des agences de coopération. Cette coordination nationale pourrait s'élargir en 2002 aux actions en direction du milieu hospitalier.


Le secteur le plus récemment développé¹, Vie littéraire et création artistique, répond aux orientations de plus en plus interprofessionnelles des structures régionales. La FFCB souhaite contribuer au renforcement des liens entre les différents acteurs de la chaîne du livre. Une série de sept ateliers réunissant des professionnels travaillant à l'échelon régional et des partenaires ou interlocuteurs nationaux dans différentes régions, avec le concours des CRL, offices du livre ou agences de coopération (Auvergne, Limousin, Bourgogne, Rhône-Alpes, Aquitaine, Poitou-Charentes, Franche-Comté). Les synthèses, établies à l'issue de chacun de ces ateliers, permettront de dresser les constats et d'identifier les propositions les plus à même de stimuler les pratiques interprofessionnelles. Ces ateliers seront clos au premier trimestre 2003.

D'autre part, depuis l'Université d'été organisée à Vassivière en 1999, la FFCB prolonge ses efforts en faveur de la coopération entre les bibliothèques et les lieux d'art contemporain. Un voyage d'étude, ouvert à des bibliothécaires et à des professionnels de l'art contemporain, est organisé conjointement avec le Goethe-Institut en juillet 2002. Il permettra la visite de bibliothèques et d'archives d'art en Allemagne et s'achèvera à la Documenta de Kassel.

LA COOPÉRATION : UN FACTEUR LIANT

La FFCB est aussi un outil d'analyse et de mise en perspective de l'évolution des projets de ses membres. Un état des lieux bisannuel, véritable tableau de bord du fonctionnement et des activités des structures régionales, permet de dégager les évolutions significatives de la coopération en région.

Si la Direction du livre et de la lecture est depuis l'origine membre de droit du Conseil d'administration et apporte un soutien significatif à la conduite de certains projets, c'est avant tout dans un climat de confiance et de concertation. Cette situation est suffisamment remarquable pour devoir être soulignée et opposée à ceux qui chercheraient à y voir on ne sait quelle interdépendance quelque peu « instrumentalisée ».

Dans un pays bouleversé par les récentes mutations administratives la coopération est le facteur liant, plus que jamais nécessaire pour sensibiliser institutions et acteurs du livre et de la documentation au traitement de problématiques, que celles-ci soient nouvelles ou qu'elles se manifestent dans des contextes juridiques et administratifs nouveaux. 

1. À l'origine de la modification du développement du sigle de la FFCB, devenue en 2000, Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation.

MARIE-JOËLLE TARIN
Représentante de l'ABF à LIBER

LIBER
The Royal Library
PO Box 2149
1016 Copenhagen
Danemark
Tél. : + 45 33 93 62 22
www.kb.dk/liber

Bibliothèques de recherche : le réseau LIBER

LIBER, la Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche, regroupe actuellement plus de trente pays. Fondée en 1971, sous les auspices du Conseil de l'Europe, LIBER travaille avec toutes les structures concernées par les bibliothèques. Elle coopère avec le Conseil de l'Europe, les grandes associations internationales telles que l'IFLA et les diverses associations nationales de bibliothèques.

LIBER a pour mission principale de représenter les intérêts des bibliothèques de recherche en Europe, à créer un réseau au-delà des frontières nationales, afin d'assurer la conservation de l'héritage culturel européen, de développer l'accès à toutes les collections et de fournir des services d'information scientifique plus efficaces en Europe.

Pour parvenir à réaliser ces objectifs, LIBER a pour activités principales :

- l'identification et la définition des besoins nécessaires à la coopération et l'appui des actions dans ces domaines, seule ou en collaboration avec d'autres organisations ;
 - la participation au développement des compétences professionnelles au travers de réunions, séminaires, groupes de travail et publications. LIBER favorise des projets spécifiques et des programmes de développement ;
 - l'aide à la normalisation dans les secteurs essentiels à la coopération entre bibliothèques, tels que les programmes d'informatisation ;
 - un rôle actif dans la politique de développement à long terme du réseau européen des bibliothèques de recherche, tout en représentant l'expertise collective des bibliothèques membres.
- Les statuts, approuvés lors de l'assemblée générale de

Göttingen, en 1994, ont permis à LIBER de moderniser son organisation et ses méthodes de travail.

Le travail de LIBER s'organise autour de l'Assemblée générale annuelle, du Bureau exécutif et des divisions professionnelles.

QUATRE DIVISIONS, DEUX COMITÉS

Le Bureau exécutif comprend onze membres issus d'institutions membres de LIBER et pilote l'ensemble des activités. Le travail professionnel est assuré par quatre divisions professionnelles. Le but de LIBER est de soutenir leur action auprès des organisations européennes qui développent les politiques et les actions de coopération des bibliothèques, tout en représentant les intérêts particuliers des bibliothèques de recherche.

- L'accès aux documents : développer et améliorer l'accès aux collections des bibliothèques européennes de recherche, en faisant mieux connaître l'ensemble des collections et en permettant un meilleur accès à ces collections grâce aux nouvelles technologies.
- Le développement des collections : mettre en place diverses méthodes d'amélioration des collections de recherche, tous supports confondus. Elle aide également les bibliothèques à créer et à réviser leur politique de développement des collections.
- La conservation : développer des politiques de conservation des collections dans les bibliothèques de recherche euro-

péennes ; réaliser une coopération internationale en matière de préservation et encourager les bibliothèques à tester de nouveaux moyens technologiques et les aider à perfectionner leurs connaissances techniques et leurs compétences dans le champ de la conservation.


- La direction et administration : développer les meilleures pratiques de management, améliorer les structures administratives ainsi que la planification dans les bibliothèques européennes, mettre en œuvre des applications de gestion bibliothéconomique, telles que l'informatisation, les constructions.

SPARC EUROPE

Chaque membre institutionnel de LIBER peut être représenté dans chacune des quatre divisions par un représentant nommé, après paiement de la cotisation fixée par l'Assemblée générale ; chaque division est administrée par un comité de pilotage, composé de cinq membres élus et peut, si nécessaire, créer des comités d'experts pour l'aider dans son travail.

Deux comités ont été constitués : Le groupe de Carothécaires dépend de la division Développement des collections. Il organise tous les deux ans sa propre conférence. Les actes de ces réunions sont publiés régulièrement. Le groupe Architecture est abrité par la division Direction et administration. Il a pour rôle d'échanger les diverses expériences entre bibliothèques européennes, de faire connaître les nouveaux projets et de proposer des visites de nouvelles constructions.

Compte tenu de la multiplication des documents numériques et suite à une conférence paneuropéenne intitulée « Digitising journals », à Copenhague, les 13 et 14 mars 2000, le besoin d'un groupe de travail spécifique regroupant des experts des grandes bibliothèques européennes s'est avéré indispensable. Ce groupe a pour but de construire la bibliothèque européenne virtuelle et d'identifier les problèmes que pose un tel projet.

Autre initiative de LIBER, née en 2001, SPARC Europe, qui reprend sur le plan européen le modèle de SPARC « Association de bibliothèques de recherche nord-américaines ». Cette association sœur s'est constituée pour permettre aux bibliothécaires, usagers et auteurs de travailler ensemble afin de permettre à des coûts raisonnables, l'accès aux abonnements de revues. Dans cette organisation, l'appui des sociétés savantes, des universités elles-mêmes est essentiel. 

Événements LIBER pour 2002

19-22 mars – Leipzig : séminaire du groupe Architecture « Processus de planification d'un nouveau bâtiment et évaluation post construction ».

2-6 juillet – Gratz (Autriche) : conférence « Les bibliothèques, portails d'information ».

3-7 septembre – séminaire du groupe Carothèque « Stratégies pour la survie : collections, données, institutions ».

Édition 2001/2002

CONCOURS ET FORMATIONS

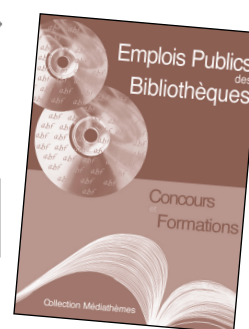
Emplois publics des bibliothèques

revue et corrigée par Claudine Belayche

Carrières, recrutements, emplois d'État et territoriaux. Derniers textes réglementaires parus. Exemples d'annales de concours. Carnet complet d'adresses utiles...

Format 18 x 24, 54 pages, 9 €
Diffusé par ABIS

abf



BON DE COMMANDE

Bulletin à renvoyer accompagné du règlement à **ABIS** – 31 rue de Chabrol 75010 Paris

Je commande la brochure CONCOURS ET FORMATIONS au prix de 9 € + 1,75 € de frais de port = 10,75 € TTC Je souhaite recevoir une facture

Nom – Prénom :

Organisme :

Adresse

.....

CLAUDINE BELAYCHE

Directrice de la bibliothèque municipale d'Angers
Représentante de l'ABF au Comité exécutif d'EBLIDAEBLIDA
PO Box 43 300
NL-2504 AH The Hague
Pays-Bas
eblida@nblc.nl
www.eblida.org

Directives européennes sur le droit d'auteur et les droits voisins

EBLIDA, acronyme anglais pour *European Bureau of Libraries, Documentation and Archives Associations*, a été créée en 1992, afin de coordonner les actions des associations de bibliothécaires ou de documentalistes à l'échelon européen. Ross Shimmon, alors président de la *British Library Association* – actuellement Secrétaire général de l'IFLA – et plusieurs associations danoises et suédoises en sont les initiateurs.

Interventions d'EBLIDA

UN PEU D'HISTOIRE

Dès 1992, on voyait se profiler l'intervention de la Commission européenne dans les pratiques des bibliothèques : ce fut d'abord la directive sur le « droit de location et de prêt » du 19 novembre 1992, qui inaugura une série de six directives concernant les applications du droit d'auteur en général dans les bibliothèques et les centres de documentation (voir en fin d'article les références des textes juridiques)¹.

EBLIDA s'est constituée dans un premier temps comme une structure de veille juridique et documentaire sur les questions relevant du droit d'auteur, et de conseil auprès de ses membres sur les questions traitées.

Dirigée jusqu'en 1996 par Emmanuela Giavarra, juriste internationale spécialisée dans le droit d'auteur qui lui donna

sa place dans le concert des organisations non gouvernementales consultées à Bruxelles sur ces questions, elle est depuis 1996 clairement destinée à faire du *lobbying* à Bruxelles dans le cadre des discussions ouvertes autour de toutes les directives à voter au Parlement européen.

Ainsi, les associations de bibliothécaires usent à Bruxelles des dispositions faites aux organisations représentatives pour discuter des propositions de directives, intervenir lors de l'élaboration des livres verts (mode de discussion des textes européens), intervenir auprès des membres du Parlement européen pour expliquer la manière d'appréhender un sujet.

En effet, le mode d'élaboration des projets de directives à Bruxelles est assez différent de celui que nous connaissons en France. Il peut paraître obscur pour un Français, mais il est finalement assez « transparent » et organise le débat pour qui a bien compris la méthode : d'abord être reconnu comme structure représentative de producteurs, de consommateurs ou d'utilisateurs (EBLIDA est, comme les bibliothèques et les centres de documentation, reconnue comme représentative des usagers de l'information) ; suivre avec assiduité les annonces de discussions de « livres verts », de rapports rendus publics autour desquels une discussion est ouverte, à

¹ Le lecteur intéressé se reportera aux *Bulletins de l'ABF* parus depuis 1994, date où l'ABF a adhéré à EBLIDA, bientôt suivie de l'ADBDP, de l'ADBS, puis de la FCCB. Plusieurs fois, les colonnes du *Bulletin de l'ABF* se sont fait l'écho des activités d'EBLIDA, reprises dans un compte rendu régulier lors du Congrès national annuel.

tous, sur un site Web, où chacun peut défendre ses positions ; puis suivre avec autant d'énergie les discussions sur les projets de directives quand ils sont annoncés, proposer des amendements, démarcher des parlementaires pour qu'ils proposent les amendements, les motiver.

Ce travail important est réalisé par Teresa Hackett, assistée de Carmen Morlon, en liaison avec Britt Mary Häggström, présidente d'EBLIDA, qui rend compte aux membres des actions engagées. Elle propose de nouvelles interventions, des études de fond, avec la collaboration de juristes, comme Emmanuella Giavarra, restée comme conseil juridique. Elle provoque des groupes de travail spécifiques sur tel ou tel aspect d'une question.

Forte de son expertise sur le sujet, EBLIDA organise également des formations à l'intention des bibliothécaires, comme le séminaire sur la signature de contrats de licence avec les fournisseurs d'informations numériques qui s'est récemment tenu à La Haye. À cette occasion, une deuxième édition mise à jour de la brochure *Licensing Digital Resources : How to Avoid the Legal Pitfalls*, rédigée par Emmanuella Giavarra, a été éditée.

De même, EBLIDA a plusieurs fois aidé une association nationale à organiser un séminaire, une information, une réflexion, sur l'application nationale de l'une ou l'autre directive. Ce fut le cas en février dernier à Londres, afin de suivre la mise en œuvre de la sixième directive dans chaque pays, et pour conseiller ou soutenir les associations des pays membres.

LA DIRECTIVE DE 2001

Parue le 22 juin 2001 au *Journal officiel des communautés européennes* et votée au Parlement le 22 mai 2002, elle devra trouver une application dans chaque pays membre avant le 22 décembre 2002.

Cette directive a mis plus de 5 ans à sortir de discussions acharnées. Le sujet a d'abord été soumis aux débats de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI-WIPO) qui, suite à des discussions houleuses, a pris la décision le 10 décembre 1996, de modifier la Convention de Genève sur les droits d'auteur. Cette décision, qui vient à peine d'être rendue applicable car la Convention de Berne, modifiée à Genève, sur la propriété intellectuelle, doit, pour être appliquée, obtenir la ratification d'au moins 30 pays. C'est le cas depuis janvier 2002 où le Ghana et l'Union européenne ont ratifié ce texte. La directive est en quelque sorte une application spécifique aux pays de l'Europe des quinze du traité de l'OMPI.

La discussion a duré plus de quatre ans, car les enjeux financiers (et même politiques) sont colossaux : il s'agit en fait de redéfinir les applications du droit d'auteur dans l'univers



D.R.

Teresa Hackett, directrice d'EBLIDA.

numérique. Elle implique directement les producteurs d'information, les magnats de l'information numérique comme *Berstelmann, Vivendi Universal Publishing (VUP)*, et tous les producteurs de disques et de films. Il est clair que les masses financières concernées justi-

fient des actions de *lobbying* sérieuses. EBLIDA a guerroyé pendant ces 4 années pour faire admettre la nécessité de modifier une loi jugée trop rigoureuse lorsque la fourniture d'informations numériques se fait dans des établissements d'éducation, de recherche ou de culture.

C'est ainsi que dans la directive finalement adoptée, vingt exceptions ou exemptions ont été prévues, à l'exclusion de toute autre (selon l'article 5), chaque pays ayant la charge d'intégrer tout ou une partie de ces exceptions dans sa loi nationale.

APPLICATIONS POSSIBLES AUTOUR DE VINGT EXCEPTIONS

En effet, la loi générale du droit d'auteur est en substance la suivante : toute reproduction, citation, copie, impression d'une information numérique est soumise à stricte interdiction, sauf acquittement d'une rémunération à titre de « compensation équitable ». Rappelons que dans la loi française, l'autorisation dérogatoire de « copie à l'usage privé du copiste » ne concerne que la copie papier. Au sens strict, cela suppose que ledit copiste soit propriétaire du document original.


Sans exception mentionnée dans l'application française de la directive, cela voudrait dire que tout visionnement d'écran web ou de cédérom, considéré comme une copie – rappelons qu'en bibliothèque, toute exploitation est évidemment d'usage public – supposerait le versement d'une compensation aux titulaires des droits



Le magazine d'EBLIDA n'existe plus depuis cette année.

d'auteur et des droits voisins, c'est-à-dire aux artistes, photographes, maquettistes, musiciens, etc. La liste est longue.

Les dispositions de l'article 5 (vingt exceptions explicites au plus) autorisent les États membres à prévoir des dérogations et des exceptions, comme par exemple pour les handicapés visuels ou auditifs, pour les usages de recherche ou éducatifs. Elle autoriserait aussi de reprendre les discours politiques pendant leur période d'actualité, sans paiements de droits, sous réserve de citer explicitement la source.

Sur ces vingt exceptions, beaucoup sont de simple bon sens. Il faut espérer que le Gouvernement français, appelé à transposer cette directive dans les délais les plus brefs, entendra la nécessité de favoriser la circulation de l'information, en particulier dans les bibliothèques et centres de documentation, tout en luttant efficacement contre le piratage de l'information, puisque telle est la crainte des producteurs d'information dans l'environnement numérique. Il appartiendra aussi aux associations françaises de dire leur position, en cohérence avec celles prises au niveau européen par EBLIDA depuis 1996, et reprises en substance par l'IFLA lors de sa dernière conférence à Boston. 

SITES INTERNET

www.eblida.org

www.abf.asso.fr/droitdauteur

www.adbdp.asso.fr

www.culture.gouv.fr/ ou

www.droitsdauteur.culture.gouv.fr

www.attac.org

Bibliographie sommaire

- *Droits d'auteur et bibliothèques*, sous la direction d'Yves Alix, Cercle de la Librairie, Paris, 1999.
- *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. Trimestriel. Articles réguliers depuis 1994.
- « Droits d'auteurs et droits voisins », Françoise Danset et Claudine Belayche. Supplément au *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1998.
- *Écouter voir* : revue périodique. Article d'Yves Alix dans les numéros de février et d'avril 2001. Cette revue suit régulièrement ce sujet, important pour les dispositions concernant les disques numériques et les cassettes audio ou vidéo.

RAPPEL DES TEXTES FONDAMENTAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR

Cadre juridique national

Loi du 11 mars 1957 sur la propriété intellectuelle

Loi du 3 juillet 1985 sur les logiciels et les vidéogrammes

Loi du 1^{er} juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle

Loi du 3 janvier 1995 relative à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie

Loi du 27 mars 1997 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle des directives du conseil des communautés européennes du 27 et du 29 octobre 1993

Loi du 1^{er} juillet 1998 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen du 11 mars 1996 concernant la protection des bases de données

Loi du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique

Loi n° 2001-624, du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel (JORF du 18 juillet 2001). L'article 15 concerne la copie privée et la perception des droits de copie étendue aux supports numériques de toutes natures, comme le CPI l'avait prévu pour les vidéogrammes dans la loi de 1985. La rémunération ainsi répartie le sera à part égale entre auteurs et éditeurs.

Cadre juridique européen

Circulaire du 17 octobre 1989, sur la télévision sans frontières
Directive du 19 novembre 1992 relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle

Directive du 24 novembre 1993 relative à l'harmonisation de la durée de la protection du droit d'auteur et des droits voisins
Directive du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données

Proposition de directive du 10 décembre 1997 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, adoptée le 13-02-01
Recommandation du Comité des ministres aux États membres du 23 février 1999 sur la protection de la vie privée sur Internet
Directive 1999/93/CE du 13 décembre 1999 sur les signatures électroniques

Directive du 4 mai 2000 sur le commerce électronique

Directive du 22 mai 2001, 2001/29/CE, sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (JOCE 22 juin 2001)

Cadre juridique international

Premier traité de la convention de Berne 1886

Deuxième traité de la convention de Berne du 20 décembre 1996

IFLA
 P O Box 95312
 2509 CH The Hague - Pays-Bas
 Tél. : + 31 70 31 40 884
 www.ifla.org

CHRISTINE DESCHAMPS
 Présidente de l'IFLA



L'IFLA et l'ABF ensemble

L'IFLA est une ONG à but non lucratif, avec un statut consultatif de rang A auprès de l'Unesco. Ses objectifs sont de soutenir les bibliothèques du monde entier, de leur fournir un forum d'échanges d'idées et d'expériences, et enfin de développer la coopération internationale, le libre accès à l'information et à la libre expression, afin de renforcer les interactions culturelles entre pays, quelles que soient les différences idéologiques, culturelles, religieuses ou politiques. Pour cela, l'IFLA s'appuie principalement sur les travaux des associations professionnelles nationales, comme l'ABF.

DE L'INTERNATIONALISATION À LA GLOBALISATION

Tout le monde parle de « globalisation » de nos jours. Peu de gens peuvent expliquer la différence entre « globalisation » et « internationalisation ». Ce terme est utilisé couramment dans un sens assez statique, où l'on déclare être ouvert aux autres, mais sans vraiment y travailler. « Globalisation » fait davantage référence au changement : dans la formation, les attitudes pédagogiques, et les profils professionnels. L'apprentissage des langues étrangères, la connaissance de l'informatique, la connaissance des techniques d'accès à l'information, savoir « surfer » sur l'Internet, tous ces nouveaux aspects de notre profession doivent être acquis, et donc enseignés.

Deuxième changement, la vie quotidienne dans nos bibliothèques. Nous avons changé de paramètres, et de paradigmes, dans l'établissement des critères de services, que ce soit pour leur développement, leur performance, leur gestion et leur évaluation. Plus que jamais la formation continue est cruciale. Nous nous attendons à voir apparaître tous les jours de nouvelles techniques auxquelles il faudra savoir nous adapter.

Le changement induit dans nos établissements par le document électronique réclame désormais toute notre attention. Il nous faut décider ce qui doit être transformé sous cette forme, comment le faire (ou le faire faire), comment conserver ces

fonds, les indexer et les rendre accessibles.

La « globalisation » implique aussi des modifications juridiques. La législation et les procédures légales pour la gestion du *copyright* d'un document électronique, le phénomène de l'auto-édition, la publication de revues électroniques sans l'approbation du traditionnel comité scientifique de lecture, l'authentification des documents, tous ces problèmes sont apparus récemment, et réclament une capacité d'adaptation à une nouvelle situation, ainsi que des accords internationaux.

LE DANGER D'ÊTRE INVISIBLE

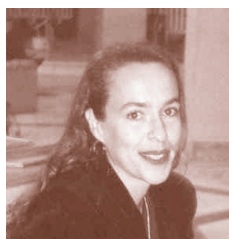
La bibliothèque servant désormais de « portail » d'accès à toutes sortes d'informations, y compris à ses propres documents, devient transparente. Ceci est infiniment confortable pour le lecteur, mais pourrait à terme conduire à une grave crise d'identité de la bibliothèque. Il faut pouvoir prouver notre implication, au niveau mondial, dans l'accès à l'information électronique grâce à la bibliothèque virtuelle, mais aussi grâce au travail qui est bien réel, derrière les écrans. Nous devons travailler quotidiennement avec les éditeurs, les auteurs, les institutions scientifiques et de recherche, avec les archives et les musées du monde entier. Pour cela, il nous faut une ligne de conduite claire.

À une époque où l'on ne parle plus que de « globalisation » dans le sens de « mondialisation », il est important pour les bibliothèques françaises de participer aux travaux internationaux et de faire connaître la bibliothéconomie française. Pour cela, l'IFLA et l'ABF doivent coopérer le plus étroitement possible.



Fondée à Edimbourg en 1927, l'IFLA, Fédération internationale des associations de bibliothèques et des institutions, rassemble toutes les bibliothèques du monde, de la plus grande à la plus petite, quelle qu'en soit la spécialisation.

Les gens



VIRGINIE KREMP est la rédactrice en chef de *BIBLIothèque(s)* depuis décembre dernier. Auparavant responsable des publications du programme *Preservation and Conservation (PAC)* de l'IFLA à la BnF, et notamment d'*International Preservation News*, elle a aussi

participé à la mise en place de cours sur la préservation où elle est intervenue comme formatrice en France et en Afrique.

Membre du CA de la SER, **SIMONE LAMARCHE** a quitté le Centre technique du livre de la BnF pour assurer la direction du SCUDU de Savoie, à Chambéry.

ANNICK GUINERY, directrice du réseau de bibliothèques de Choisy-le-Roy, succède à Anne Verneuil comme présidente du GIF.

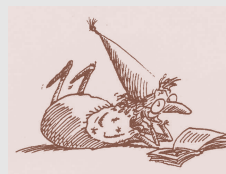
Info : élections ABF

Onze postes sont à pourvoir au CA de la Section des BP qui se renouvelle par tiers chaque année. Les adhérents de la Section peuvent élire les candidats jusqu'au 7 mai.

Bilan du séminaire des groupes régionaux

Le séminaire des groupe régionaux s'est tenu les 20 et 21 janvier derniers, magnifiquement organisé par François Marin, au musée d'art moderne de Saint-Etienne.

- Il ressort que 70 réunions de CA ont été organisées en 2001, ce qui porte à 2 journées en moyenne par an et par groupe. 9 groupes sur 5 publient un bulletin, 8 groupes sur 15 ont un correspondant régional.
- Suite au refus du Bureau national de participer au financement d'un voyage d'études en Angleterre, il a été décidé que le Bureau définisse des règles de participation pour les financements d'opérations de ce genre qui devront désormais lui être soumises avec un projet et un plan détaillé de financement. Une motion a été votée pour le co-financement de telles opérations qui devront être soumises au Bureau selon les critères énoncés ci-dessus.
- Le titre de la revue remplaçant le *Bulletin* a été contesté mais aucune contre-proposition n'ayant été faite, il a été adopté par vote avec 17 voix pour, 4 abstentions, 0 contre.



Prix Sorcières 2002

C'est au Salon du Livre de Paris que les Prix Sorcières ont été décernés. Ils seront remis le 3 juin (le lieu sera précisé sur le site de l'ABF).



Tout-petits : prix décerné à Ruth Brown pour *Dix petites graines*, Éd. Gallimard.

Le jury a aussi aimé : *C'est moi le pus fort* de Mario Ramos, Éd. Pastel et *Vrrr...* de Christian Bruel et Nicole Claveloux, Éd. Être.



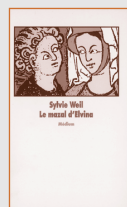
Albums : prix décerné à *Les Trois cochons* de David Wiesner, Ed. Circonflexe.

Ont aussi été aimés : *À l'ombre de l'olivier*, comptines berbères (livre et CD), Éd. Didier et *Bouche cousue* de Gigi Bigot, Pépito Mateo et Stéphane Girel, Éd. Didier.



Premières lectures : *Terriblement vert* d'Hubert Ben Kemoun, Éd. Nathan.

Ont aussi été aimés : *Le Poisson dans le bocal de Moka*, Éd. EDL et *Le Couteau de pépé* de François Braud, Éd. EDL.



Romans 9-12 ans : *Le Mazal d'Elvina* de Sylvie Weil, Éd. EDL (médium).

Ont aussi été aimés : *Le Secret de grand-père* de Mickaël Morpurgo, Éd. Gallimard, et *Ma vie par Minou Jackson, chat de salon* de Sophie Dieuaide, Éd. Casterman.



Romans ados : *Le Temps des mots à voix basse* d'Anne-Lise Groberty, Éd. La joie de lire.

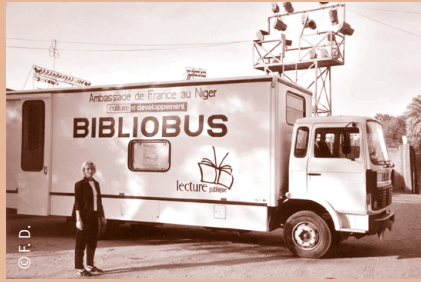
Ont aussi été aimés : *l'Élue* de Lois Lowry, Éd. Gallimard, et *Les Nouveaux malheurs de Sophie* de Valérie Dayre, Éd. EDL (médium).



Documentaires : *Mondes rebelles junior* d'Elisabeth Combres et Florence Thinar, Éd. Michalon.

Ont aussi été aimés : *Le Monde arabe de Mohamed Kacimi*, Éd. Milan, et *Pourquoi on meurt ? La question de la mort* de Marie-Sabine Roger, Éd. Autrement.

Étranger



Le centre national du réseau des bibliothèques de lecture publique du Niger a organisé un stage de formation à l'attention des formateurs à Niamey en février dernier. Françoise Danset, présidente de la commission Coopération et développement de l'ABF, était présente, afin d'évaluer le plan administratif et institutionnel du programme de formation d'auxiliaire de bibliothèque et du comité pédagogique. Elle est intervenue pour

parler de l'ABF et des associations professionnelles. Elle a rencontré les représentants des associations professionnelles du Niger, ASNID et ANBLP. Enfin, une réflexion sur le partenariat et les jumelages internationaux a été élaborée.



L'ABF a été sollicitée par le Bureau du livre et la coordination des médiathèques françaises pour participer au projet «Fonds de solidarité pour la lecture publique au Maroc ». Ce projet s'inscrit dans le programme de création d'un réseau national des bibliothèques publiques mené par le ministère marocain de la Culture, en partenariat avec les collectivités locales. En adaptant le concept de lecture publique aux réalités marocaines, ce projet mettra à la portée d'une population démunie, cinq pôles pilotes d'accès à l'information et à la documentation, axés sur les nouvelles technologies et le multilinguisme, situés en zones rurales et périurbaines et répartis sur l'ensemble du territoire. Ils comprendront 10 médiathèques et 100 points de lecture satellites.

Jacqueline Bénichou s'est donc rendue à Rabat en octobre dernier pour aider, en collaboration avec l'École des sciences de l'information, à la création de deux programmes de formation pour les responsables de médiathèques et des points lecture. Deux types de profils de poste ont été proposés pour la sélection des candidats aux formations et deux programmes de formation ont été mis au point, dont celui des responsables de points lecture qui s'inspire de la formation ABF.

Observatoire des médiathèques publiques et des réseaux

La Section des bibliothèques publiques a décidé de mettre en place un observatoire des médiathèques publiques et des réseaux afin de :

- définir des critères d'analyse de l'activité des bibliothèques dans le contexte actuel de la lecture publique,
- proposer des indicateurs pertinents qui définiront ces activités et permettront de les quantifier,
- tenter ainsi de donner quelques éléments adaptés à une évaluation des bibliothèques dans les services offerts à la population.

La collecte des données sur les plans quantitatif et qualitatif pourrait déboucher, non sur des normes, mais sur des recommandations sur le fonctionnement tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

CONTACT : Bruno Carbone,
Médiathèque Michel-Crépeau
17042 La Rochelle
cedex 01
Tél. : 05 46 45 71 31
Fax : 05 46 45 03 22
Carbone@cda-larochelle.orf

À vos agendas

- **Du 12 au 15 mai**, le groupe Normandie organise un voyage d'étude à Londres. Par la diversité des thèmes proposés, ces visites intéresseront aussi bien les bibliothécaires de lecture publique, les discothécaires que les personnels des bibliothèques universitaires. Programme des visites : British Library, London School of Economics,

Stratford Public Library, British Museum, Music Performance Research Centre.
Contacter Colette Thébaud,
tél. : 02 33 23 02 11,
fax : 02 33 23 02 10 ou
marianne.faure@scd.unicaen.fr

- **Le 16 mai**, à la bibliothèque Faidherbe, dans le 12^e à Paris, le GIF organise une journée sur le jeune cinéma français afin de présenter un panorama de jeunes réalisateurs

français et de les situer dans l'histoire du septième art.
Inscriptions :
Christiane Delacour,
tél. 01 46 64 52 55.

- **Le groupe Midi-Pyrénées** projette d'organiser une journée d'étude sur l'intercommunalité au centre universitaire de Montauban le lundi 3 juin. Les points de vue administratif et juridique seront abordés, ainsi que ceux des élus et des professionnels.
Tél. : 05 61 78 74 13

• **Le 6 juin**, journée d'étude, organisée par le GIF en partenariat avec la Joie par les livres et la Ville de Paris. « Discours, pratiques et représentations dans les bibliothèques pour la jeunesse ». Le matin, « pratiques et représentations des lecteurs », à partir d'enquêtes réalisées par la direction des études et des prospectives à Marseille et à Saint Quentin en Yvelines, sur les usages et les comportements des enfants dans les bibliothèques. L'après-midi aura lieu une table ronde sur les représentations des bibliothécaires (acquisitions, partenariats, liens entre sections adultes et jeunes, choix des publics cibles, etc.) Contacter la Joie par les livres, tél. 01 48 87 67 95 joieparleslivres@wanadoo.fr Gratuit pour les adhérents des deux associations, 40 euros (pris en charge par l'employeur, 20 euros pour une inscription individuelle.

• **Les 15 et 16 juin**, la bibliothèque du carré d'art de Nîmes organise le 2^e salon régional du livre d'artiste. Cette manifestation regroupera une quarantaine d'éditeurs, d'artistes et d'auteurs du Languedoc-Roussillon ou d'ailleurs : Joël Leick, Anne Slacik, Eliane Kirsher, Bernard Noël, etc. Tables-rondes, conférences et performances complètent le programme. Un catalogue sera publié à cette occasion. Benoît Lecoq ou Evelyne Bret. Tél. : 04 66 76 35 03, fax : 04 66 76 35 10 benoitlecoq@yahoo.fr

Questionnaire aux anciens diplômés

La commission Vie de l'association a envoyé un questionnaire aux diplômés de la formation ABF des promotions 99 et 2000. Sur 1525 formulaires envoyés, 186 ont été retournés, soit 12,19 % des réponses. Peu de personnes, 20 sur 186, sont insatisfaites. Leur mécontentement concerne l'enseignement proposé, le rôle du diplôme, voire de l'ABF, et son incapacité à ouvrir les portes du monde de l'emploi. Toutefois, 161 personnes ont jugé la formation adaptée et leurs attentes n'ont pas été déçues.

Remarque sur les enseignements :

- la pratique de recherches bibliographiques sur informatique est peu développée (peu de postes), voire inexistante,
- l'enseignement du catalogage, de l'indexation est difficile, trop rapide,
- l'entraînement à l'oral est trop superficiel,
- les sujets sur le travail d'animations, de gestion de projets culturels, de sécurité sont peu abordés,
- les nouvelles technologies sont peu étudiées.

Rôle de l'ABF après le diplôme : une fois la formation terminée, s'effondrent aussi beaucoup d'espoirs. Les anciens diplômés souhaiteraient un suivi de l'association, une aide dans leur quête professionnelle. Par ailleurs, le diplôme sur le marché de l'emploi est peu reconnu.

Adhésion ABF : l'adhésion est souvent vécue comme un acte trop cher, particulièrement pour les milieux professionnels fragiles. Certains pensent qu'il suffit que la collectivité soit adhérente pour en être dispensé. L'acte militant ne semble pas suffisamment abordé lors de la formation, c'est pourtant le seul moment où ces professionnels rencontrent l'ABF. On constate aussi souvent une confusion entre l'adhésion à l'association et l'abonnement à la revue.

À méditer

Il est extrêmement important que notre association s'ouvre à toutes les catégories de professionnels, particulièrement à ceux et à celles qui ne font pas partie

du corps d'encadrement des bibliothèques. Certains ont fait part de leur sentiment de décalage entre les sujets abordés et leurs préoccupations. L'ABF rassemble des professionnels d'horizon divers et c'est une gageure de les motiver tous. Rappelons que le diplôme est destiné à former des personnes en cours d'emploi ou des bénévoles. La prise en charge de la formation émane obligatoirement d'une collectivité, d'un employeur ou d'organismes (ASSEDIC, etc.) pour les contrats CES, CEC et les emplois jeunes. Aucune candidature individuelle ne doit être acceptée. Cette année, le tarif est uniformisé à 670 euros

L'association ne peut jouer le rôle d'agence d'intérim ou d'ANPE, mais le fait de garder le contact avec des professionnels peut faciliter la communication des informations sur les vacances de postes et les remplacements par le simple fait des rencontres.

Martine Itier

Voyage d'étude en Catalogne

La SER organise un voyage d'étude d'une semaine en Catalogne, pour explorer les richesses et la diversité du tissu professionnel Catalan : Generalitat, universités, lecture publique, école de bibliothéconomie et des sciences de l'information à Barcelone, associations professionnelles, seront visités.

Ce voyage aura lieu la première semaine de juillet et regroupera 20 participants. Le programme complet sera bientôt en ligne sur le site de l'ABF.



D.R.

Façade du Musée Dalí à Figueras

abf

ADBU

ADBDP



Position de la France sur la transposition de la Directive européenne du 22 mai 2001 sur le droit d'auteur*

Les associations professionnelles de l'information, de la documentation et des bibliothèques que nous sommes – ADBS, ADBU, ABF, ADBDP – invitent les bibliothécaires, les documentalistes, les chercheurs, les universitaires, tous les publics de l'information et des bibliothèques à se mobiliser pour maintenir un équilibre entre droits d'auteurs et diffusion de la culture et du savoir auprès de leurs publics dans les établissements dont la vocation est de diffuser l'information à travers tous les supports – papier, électronique – et tous les moyens modernes de transmission.

Nous affirmons que les progrès techniques qui permettent d'améliorer la diffusion du savoir et des connaissances sont le moyen de mieux en assurer le partage et l'usage.

Si la Directive européenne nous semble un cadre de travail acceptable, puisqu'elle prévoit plusieurs dispositions dérogatoires, il incombe ensuite à chaque État de choisir parmi celles-ci celles qu'il transposera dans son droit national. Or, nous craignons de voir, plus particulièrement en France, s'instaurer un déséquilibre au détriment des usagers de l'information numérique.

Il nous semble que les droits de l'utilisateur à l'accès aux œuvres de l'esprit devraient être exactement les mêmes quel que soit le support sur lequel les œuvres sont diffusées, et que le progrès technique ne peut servir de prétexte à la remise en cause des exceptions au droit d'auteur qui contribuent au progrès culturel et social.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le droit d'auteur, mais de l'équilibrer par le droit du public à l'information, à la documentation, à la culture, droit fondateur de celui du citoyen, réaffirmé dans l'article 14 de la Directive du 22 mai 2001.

Par conséquent, nous souhaitons que le Gouvernement reprenne dans ses propositions cinq exceptions au droit de reproduction explicitement prévues par la Directive européenne, dont la plupart ont été ou sont sur le point d'être acceptées par les autres États de l'Union, à savoir :

- 1 – l'exception de copie privée qui est déjà reconnue dans notre droit,
- 2 – l'exception spécifique aux bibliothèques, établissements d'enseignement, musées et archives ne recherchant aucun avantage commercial,
- 3 – l'exception à des fins pédagogiques ou de recherche,
- 4 – l'exception au bénéfice des personnes handicapées,
- 5 – la citation à des fins critiques ou de revue, celle-ci étant déjà reconnue en droit français.

Il nous semble important d'affirmer que la technique doit rester neutre quant à l'application du droit d'auteur et de ses exceptions.

* Texte communiqué à la presse et aux tutelles.

Parler Europe en bibliothèque

L'ouverture, en janvier dernier, de la médiathèque de Rueil-Malmaison dans les Hauts-de-Seine, qui laisse une large place aux nouvelles technologies et à l'apprentissage des langues étrangères, s'est accompagnée de manifestations sur les bibliothèques et l'Europe. Annick Guinery, récemment élue présidente du groupe Ile-de-France (GIF), est intervenue sur le sujet.

À l'heure de la construction européenne, quel peut être l'apport des bibliothèques aujourd'hui pour favoriser la découverte des langues et des cultures ?

Comment dépasser une certaine imperméabilité hexagonale à la connaissance en profondeur des autres peuples ? Car même si se mettent en place des dispositifs, il existe surtout des frontières mentales qui font que la vie culturelle et sociale reste organisée au plan national.

Quelle place donner aux livres en langues d'origine et aux littératures des différents pays d'Europe ?

Comment donner aux enfants et aux jeunes une éducation culturelle à l'échelle européenne ? Enfin, de quelle formation avons-nous besoin ? Quels partenariats nouveaux pouvons-nous être amenés à développer dans ce domaine ?

Certaines bibliothèques constituent des fonds en langues étrangères plus ou moins importants. D'autres se sont inscrites dans des projets de plus grande ampleur, telle la récente BM de

Rueil-Malmaison, devenue officiellement « point plurilinguistique » et dotée du label de l'Année européenne des langues. L'ouverture aux langues et aux cultures constitue le cœur même de son projet, mais dans l'ensemble, les expériences de ce type restent rares.

Nous proposons dans cet article quelques pistes de réflexion et d'action pour mieux « parler Europe » au quotidien dans nos bibliothèques.

Résistances et difficultés

Si l'euro a été adopté assez facilement, cela ne signifie pas pour autant que nous nous sentons Européens dans l'âme. Si l'Europe se constitue peu à peu en espace économique et politique, est-elle vraiment un espace culturel ?

On peut imaginer ce que sera peut-être la situation dans quelques décennies : une bibliothécaire de Rouen ira se former à Londres ou à Bruxelles, fera partie d'une association européenne et invitera des auteurs des quatre coins de l'Europe... Mais cessons de rêver. Bien des résistances sont encore en nous. Cela tient à de multiples raisons : mauvais apprentissage des langues à l'école, absence de sensibilisation aux littératures étrangères, difficultés à reprendre l'apprentissage d'une langue au cours de la vie professionnelle, domination de l'anglais, mais aussi manque de désir profond de découvrir l'autre et de communiquer avec lui.

Si l'on ajoute à ce que nous croyons être une certaine incompétence dans ce domaine, le manque de crédits d'acquisitions juste suffisants pour renouveler le fonds « hexagonal » et acheter des nouveautés, le coût élevé

des livres en V.O., la difficulté à trouver de bons fournisseurs aux conseils avisés, la faiblesse de l'édition sur ces sujets, la difficulté à percevoir les besoins du public, le manque de relations avec les enseignants de langues etc., on peut comprendre les difficultés à instaurer une politique d'acquisition et d'action culturelle durable. Pourtant, bien des choses sont possibles. En ce domaine, il ne peut y avoir d'avancée sans démarche un peu volontariste essayant d'anticiper sur la situation future.

Acquérir des documents en V.O.

Un premier réflexe peut être d'intégrer plus largement dans nos acquisitions, les ouvrages de littérature européenne contemporaine. Les récents salons du livre, en mettant chaque année un pays en valeur (Portugal, Allemagne et Italie), nous en fournissent l'occasion. Pourquoi ne pas revoir ces fonds par domaine linguistique ou bien par genres, explorer les facettes du polar européen ? Possédons-nous par ailleurs les grandes œuvres du patrimoine littéraire européen, et pourquoi pas en langue originale, côtoyant la version française ?

Car en effet, si les bibliothécaires peuvent rassembler de quoi initier le lecteur à l'approche d'un pays étranger, grâce aux traductions de fictions et de documentaires, c'est par la présence de livres en langue originale que l'on peut témoigner de la diversité et de la complexité du monde. Il est important que les jeunes lecteurs expérimentent dès que possible le plurilinguisme européen, afin de respecter toutes les langues et d'en combattre les clichés, de percevoir qu'un texte est toujours l'émanation d'une langue et d'une culture précises.

Le fonds en langue originale peut comporter des documents de différente nature.

- Pour les adultes, des romans intégraux, mais aussi des œuvres bilingues, des adaptations pour les scolaires ou les adultes faux-



Médiathèque de Rueil-Malmaison.

débutants. Des visites répétées dans les librairies spécialisées ou certains salons (Expolangues) s'imposent pour trouver les livres les plus appropriés. Il ne faut pas négliger la presse : non seulement les journaux spécialisés comme *Vocabulaire* mais aussi, pourquoi pas, en s'appuyant sur les centres d'intérêt des jeunes, en s'abonnant à des revues de musique en anglais par exemple. Un fonds étranger doit également comporter suffisamment d'ouvrages pédagogiques et parascolaires : grammaires, dictionnaires, mémentos...

- Pour les enfants, si la production la plus accessible est en anglais (c'est aussi la plus demandée), on trouve aussi des albums, des comptines, de courts romans dans d'autres langues, suivant l'état de la production dans le pays lui-même. Précisément, l'approche des langues et des cultures par le biais de la littérature de jeunesse s'avère très riche. Chaque livre est une ouverture sur un autre imaginaire. Il contribue à faire découvrir à l'enfant une diversité culturelle mais aussi à lui donner des références communes.



© D. R.

La compétence linguistique n'est pas primordiale dans ce travail d'observation de l'image, de décodage. L'enfant peut déceler des indices, jouer avec les images et les mots, manipuler la langue. Les documents sonores tiennent bien sûr une place importante avec les méthodes de langues pour adultes et jeunes, de plus en plus demandées. L'ouverture aux langues et aux cultures, c'est aussi le développement des



© D. R.

musiques du monde, de la chanson populaire, des contes et des comptines en V.O.

- Enfin, un fonds de documentation spécifique sur l'Europe peut être constitué, alimenté plutôt par les publications des centres de ressources que par l'édition elle-même. On pourra y trouver des ouvrages juridiques, économiques, sur les institutions, l'histoire, la géographie, les études, les voyages, le travail.

Pour une action culturelle à l'heure européenne

Parler Europe en bibliothèque, c'est donc non seulement ajuster nos acquisitions à la mesure de cet enjeu, mais aussi penser des actions, des projets dans leur dimension européenne.

Ainsi, à partir d'une thématique, d'un genre, peut-on en décliner les aspects européens. *A contrario*, et sans tomber dans les stéréotypes, on peut présenter les facettes d'un pays, à partir de sa littérature, de sa langue, de ses coutumes, de sa géographie, de sa musique....

Ainsi, en 2000-2001, dans notre ville, à l'occasion de la traditionnelle venue annuelle du maire de la ville italienne jumelée de Choisy-le-Roi, avons-nous axé l'ensemble de l'action culturelle de l'année sur l'Italie. Nous appuyant sur une collaboration avec le comité de jumelage (y compris financière), nous avons pu proposer au public les « Choisitales » : un programme varié d'expositions, de concerts, de lectures, de poésie, voire même d'initiation à la langue et à la cuisine, s'adressant à tous les publics, à commencer par la population d'origine italienne, fort touchée par cette manifestation. C'est là qu'intervient une autre

dimension de ce travail sur l'Europe : l'occasion de s'adresser à d'autres partenaires, locaux ou régionaux, les comités de jumelage, structures parfois en sommeil ou drainant toujours les mêmes adhérents qui voient là une occasion de revivifier leurs activités, mais aussi l'université (pour cette opération, nous avons collaboré intensément avec le département d'Études italiennes de Paris III), les enseignants de langues, les instituts culturels européens, les centres de documentation, comme sources d'Europe, ou encore des associations plus spécialisées, comme IBBY pour les sections jeunesse.

Favoriser les échanges, les rencontres, les confrontations de cultures, de modes de vie et de travail est la base même de ces initiatives : accueil d'artistes, d'écrivains, mais aussi échanges professionnels entre bibliothèques par le biais de villes jumelées par exemple.

Parler Europe au quotidien et travailler dans la durée, c'est peut-être aussi oser des actions modestes et concrètes comme la venue à la bibliothèque de résidents locaux d'autres pays européens pour faire des lectures, s'associer aux fêtes locales, c'est proposer des contes, des comptines, des lectures bilingues dans différentes langues, s'appuyant sur les compétences locales (adultes, résidents, enseignants, les collègues sensibilisés aux langues, et les enfants eux-mêmes), c'est se constituer un réseau et travailler à long terme.

Il est vrai que pour se lancer dans une telle démarche, outre les résistances naturelles et logiques que nous avons évoquées plus haut, il faut une sacrée dose de ténacité et d'investissement personnel car les formations et les occasions d'échanges sur le sujet sont rares.

Le CNFPT vient tout juste de proposer cette année deux stages sur les littératures allemande et italienne qui complètent un autre module sur la littérature européenne classique.

Les quelques autres propositions concernent l'histoire de la construction européenne et des aspects plus

juridiques et économiques comme les réglementations, les aides publiques et la concurrence. Les bibliothèques pour la jeunesse peuvent bénéficier de journées d'études comme celles d'IBBY ou de l'Institut Charles Perrault.

Mais ces propositions restent encore trop peu nombreuses. Nous ignorons tout le plus souvent des dispositifs que nous pourrions utiliser pour appuyer ces projets.

Quelques expériences à suivre

Un état des lieux complet reste à faire en la matière. Beaucoup de bibliothèques, sans parler de véritable fonds, possèdent des livres en langue originale, le plus souvent en anglais, mais aussi dans des langues proches géographiquement : wallon, néerlandais, allemand, dans le Nord et l'Est de la France, italien, en Savoie ou dans le pays niçois ; dans des langues aussi utilisées dans des villes jumelées : c'est le cas de la bibliothèque de Lyon, jumelée avec Canton, qui possède 50 000 documents en chinois.

Beaucoup de bibliothèques proposent des méthodes de langue. Ainsi à Rueil-Malmaison, plus de 350 méthodes (livres, cédéroms, vidéos...) permettent l'apprentissage d'une vingtaine de langues. Point « Europe plurilingue », cette ville offre aussi un atelier des langues avec 6 cabines d'auto-



formation. D'autres proposent des cours de langues (Issy-les-Moulineaux).

Peu de bibliothèques proposent des animations spécifiques comme l'accueil de classes ou des « heures du conte » bilingues.

Citons encore quelques initiatives intéressantes :

- le fonds départemental de littérature anglophone à Saint-Maurice dans le Val-de-Marne, qui offre la consultation sur place et le prêt d'ouvrages en anglais pour enfants et adultes dans tout le département ;
- la bibliothèque de la Cité scolaire internationale de Grenoble, spécialisée dans l'apprentissage des langues et la découverte de cultures et qui choisit ses documents en étroite collaboration avec la Direction des bibliothèques de la ville. Cette mise en commun de moyens entre la région, la ville et le rectorat permet de mettre à disposition du public traductions et

livres en V.O., journaux, vidéos, DVD, didacticiels, méthodes de langues, fonds économique, textes lus et musiques du monde ;

- des fonds spécialisés sur l'Europe, comme le Guid'Europe à Cergy-Pontoise ou le fonds Europe de Choisy-le-Roi ;
- la BM de Caen qui, en partenariat avec le département d'études scandinaves de l'université et l'Office Franco-norvégien, possède un fonds nordique important et s'associe régulièrement aux « Boréales de Normandie ».

Ce tour d'horizon bien incomplet ne fait pas part des propres efforts des bibliothèques des pays voisins pour faire place aux langues et aux cultures. Mais ceci est une autre histoire... ou un autre voyage !

Annick GUINERY
Directrice du réseau de bibliothèques de
Choisy-le-Roi
Présidente du groupe Ile-de-France de l'ABF.

Adresses utiles

- Sources d'Europe
La Grande Arche 92054 - Paris La Défense.
Tél : 01 41 25 12 12
- ARLE (Association pour le Rayonnement des Langues Européennes)
44, rue Perronet - 92200 Neuilly. Tél : 01 46 24 12 76
- Goethe Institut
17, av. d'Iena - 75016 Paris. Tél : 01 44 43 92 30
- Centre de langue et de culture italienne
4, rue des Prêtres Saint-Séverin - 75005 Paris.
Tél : 01 46 34 27 00
- Centre culturel suédois
11, rue Payenne - 75004 Paris. Tél : 01 44 78 80 20
- Institut Finlandais
60, rue des Écoles - 75005 Paris. Tél : 01 40 51 89 09
- Institut Camoes
26, rue Raffet - 75016 Paris. Tél : 01 53 92 01 00
- Institut Cervantes
7, rue Quentin Bauchard - 75008 Paris.
Tél : 01 40 70 92 92
- Institut international Charles Perrault
Hôtel de Mézières. 14, av. de l'Europe
95600 Eaubonne. Tél : 01 34 16 36 88
- IBBY-France
La Joie par les livres - Nathalie Beau
361, av. du Général De-Gaulle - 92147 Clamart cedex
Tél : 01 40 83 14 63

Journées d'étude

Groupe Paris

Les grands chantiers parisiens : quelle place pour les bibliothèques ?

Au programme de cette journée, organisée par le Groupe Paris en novembre 2001, Monique Pinault, chef du bureau des bibliothèques et du livre de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, faisait un état de lieux des équipements de la capitale.

Quand on parle de bibliothèques parisiennes, on peut donner deux sens à cette expression en retenant, soit l'appartenance à un territoire, c'est alors l'ensemble des établissements situés à Paris, soit l'appartenance à une collectivité, ce sont alors les bibliothèques municipales.

L'histoire de Paris et son statut de capitale font qu'elle a un nombre important d'établissements divers et de très grande qualité de lecture publique. Cet héritage prestigieux est une richesse que toutes les institutions concernées ont à cœur de conserver mais aussi de développer et de faire évoluer en fonction des besoins qui émergent et des techniques qui se créent.

Des bibliothèques populaires aux bibliothèques publiques

À l'inverse du processus habituel, le réseau parisien ne s'est pas constitué par la création d'annexes à partir

d'une bibliothèque centrale, mais par l'établissement dans les quartiers de Paris, de bibliothèques populaires logées dans les mairies ou les écoles, initié sous le second empire et poursuivi sous la 3^e République. Ce principe fondateur a marqué de son empreinte la création du réseau des bibliothèques, accentuée par l'histoire administrative parisienne imprégnée du découpage en 20 arrondissements hétérogènes par leur taille et leur composition sociale. Le rôle phare des grands établissements de l'État a aussi contribué à ce que la Ville de Paris ne développe pas de grande bibliothèque centrale.

Lorsque les BM se sont peu à peu dégagées de leur caractère initial d'institution de bienfaisance et que, de « populaires », elles sont devenues « publiques », leur développement s'est effectué selon un principe de maillage du territoire parisien. À partir des années 1970, un schéma directeur basé



Bibliothèque Georges Brassens, Paris 16^e.

sur la notion de couverture de « bassins de lecture » a été mis en place, soutenu par les élus parisiens conscients des besoins de la population en matière de lecture. Cette époque et les décennies qui ont suivi ont vu la création de nombreux établissements, sortis pour la plupart des écoles et des mairies, accompagnée par une action de modernisation : diversification des collections, introduction de nouveaux supports puis des processus d'informatisation.

Aujourd'hui, les BM parisiennes constituent un réseau de 57 bibliothèques de prêt, de tailles diverses, qui développent des synergies grâce à la carte unique d'utilisateur, au catalogue collectif informatisé, à l'existence d'une réserve centrale ouverte au prêt à partir des bibliothèques du réseau et à l'implantation concertée de pôles thématiques dans des établissements voués à l'encyclopédisme. Le réseau est aussi constitué de

7 bibliothèques spécialisées à caractère patrimonial qui participent au rayonnement culturel de la capitale.

L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre les actions engagées en palliant leurs insuffisances et en se tournant résolument vers la modernité dans le cadre des objectifs fixés par la nouvelle municipalité qui peuvent être déclinés en cinq axes essentiels :

- conserver et valoriser le patrimoine d'une inestimable richesse, propriété de Paris et de tous les Parisiens,
- donner à Paris une place internationale de premier plan dans le domaine culturel et notamment dans celui de la création et de l'art vivant,
- servir les Parisiens au plus près de leurs demandes et revitaliser la vie des quartiers sous l'égide des maires d'arrondissements dont le rôle dans la vie locale doit être accru,
- instaurer et développer des coopérations avec les institutions et les associa-

tions parisiennes ainsi qu'avec les collectivités territoriales franciliennes et particulièrement les communes de la petite couronne,

- s'engager dans la modernité et les nouvelles technologies et conquérir de nouveaux publics. Les bibliothèques doivent s'ouvrir au métissage des disciplines et des pratiques culturelles, tendance profonde de la société contemporaine.

Trois chantiers¹ sont prévus

Un chantier informatique est donc prévu. Il a pour objectif de faire évoluer et de compléter le système actuel, en mettant au centre de la démarche l'utilisateur, qu'il soit usager ou professionnel. Il intègre un nouvel environnement multimédia facilitant et développant l'accès aux bibliothèques par la mise du catalogue sur Internet et la création d'un site Internet ainsi qu'une politique de numérisation des collections les plus précieuses ou les plus significatives.

Le plan de conservation et de valorisation des collections envisage la création d'un pôle patrimonial qui pourrait regrouper, autour de services communs permettant le traitement professionnel des ouvrages et des documents, des réserves destinées aux grandes bibliothèques implantées au centre de Paris dans des lieux historiques difficiles à agrandir ou modifier, et des collections et fonds spécialisés de taille ou d'implantation plus modestes.

Un programme pluriannuel est en cours de réflexion et des recherches foncières sont engagées pour trouver un lieu adapté à ce pôle.

Quant au développement du réseau des bibliothèques de prêt, il se fera dans une double perspective complémentaire : le renforcement des équipements de proximité et la création de grands équipements structurants.

Recherche d'espace

Le souci de privilégier la vie locale doit se traduire par une amélioration et une multiplication des bibliothèques appelées à desservir des besoins de lecture correspondants à des quartiers ou des arrondissements : un nouveau lieu va apparaître, rue des Haies dans le 20^e arrondissement. Cet équipement, destiné à remplacer la bibliothèque de la rue des Orteaux, trop petite, sera de dimension plus importante mais à la taille d'un quartier (650 m²) et aura une programmation innovante qui en fera un espace jeunes, associant à une bibliothèque spéciale jeunesse, des salles dédiées à des activités menées par les directions des Affaires scolaires et de la Jeunesse et des Sports de la ville. L'agrandissement par la récupération de locaux municipaux de très petites bibliothèques, notamment dans le centre de Paris, est aussi prévu.

Enfin, citons la recherche d'opportunités foncières, soit dans le domaine municipal, soit par examen systématique des mutations

immobilières permettant l'éventuel exercice par la collectivité du droit de préemption urbain, susceptibles de créer des bibliothèques de taille moyenne (entre 1 000 et 2 000 m² utiles) dans les arrondissements les moins bien desservis actuellement, notamment dans le centre-est et le sud-ouest de Paris.

Le principe de la création de grands équipements structurants est aussi retenu. Ceux-ci, de taille plus importante (entre 3 000 et 5 000 m² utiles), seront appelés à couvrir les bassins de lecture plus large et à drainer par leur attractivité des flux de population sur tout un secteur de Paris, voire au-delà.

Ces médiathèques présenteront des collections multi-supports pour les jeunes et les adultes. Elles seront des lieux modernes, de rencontres et de convivialité avec des espaces de réunions, d'animation et d'exposition ; des lieux d'accueil pour tous sans exception avec, dans des bâtiments accessibles aux handicapés moteurs, des services permettant l'accès à la culture des handicapés sensoriels ; des lieux de brassage des pratiques culturelles par leur association, dans la mesure du possible, avec d'autres structures municipales, (artothèque, ateliers d'artistes, salles de répétition, salles de spectacle vivant) ou associatives.

Un premier projet a été étudié et entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle. Il s'agit de la

médiathèque Alleray, située dans le 15^e arrondissement. La sélection des architectes est en cours et l'ouverture au public est prévue fin 2005 ou début 2006.

Des recherches foncières et des études de faisabilité sont également engagées en vue de créer un équipement de ce type dans l'est parisien. Il est prématuré aujourd'hui d'annoncer un projet précis. Il n'est pas aisé de trouver plusieurs milliers de mètres carrés de terrain constructible ou de bâtiments adaptables aux prescriptions techniques d'une médiathèque et aux exigences d'implantation, d'accès, de visibilité, requises pour en faire un pôle culturel fortement identifié et apprécié, dans des conditions financières réalistes. Mais des pistes se dessinent, qui devraient aboutir à un terme que la municipalité s'emploie à être le plus rapproché possible.

Monique Pinault
Chef du bureau des bibliothèques
et du livre
Direction des affaires culturelles,
Ville de Paris

1. Par chantier, il faut entendre la création de nouveaux lieux, mais aussi de nouveaux services aux usagers. L'étude de schémas directeurs a été initiée à partir de l'analyse de l'existant, de l'attente des publics et de la mise en perspective des objectifs. Leur mise au point définitive nécessite encore du travail et leur réalisation globale exigera de dégager des moyens fonciers, financiers, techniques et scientifiques qui ne sont pas tous encore acquis. D'ores et déjà un programme se dessine, des premiers crédits d'études et de réalisation ont été inscrits au budget et une recherche foncière a été engagée très activement.

Section des bibliothèques publiques

Bibliothèque et intercommunalité

La Section des bibliothèques publiques, comme certains groupes régionaux de l'ABF, a organisé une journée d'étude sur l'intercommunalité le 21 janvier dernier, ce qui a permis, comme l'a rappelé son président, Pierre Bruthiaux, d'évoquer l'acuité de la problématique au travers des présentations des communautés de Rennes, Troyes et Créteil.

Un prochain numéro de *BIBLIOTHÈQUE(S)* sera consacré à ce thème majeur pour l'association.

Gérard Logié, auteur de *L'intercommunalité au service du projet de territoire*, Ed. Syros, 2001, a rappelé les bases législatives de l'intercommunalité. Déjà, en 1959, l'appellation « district » regroupe des entités urbaines. L'extension aux communautés rurales n'apparaît qu'en 1975. De même, en 1960, la création de villes nouvelles autour de Paris amène les responsables à concevoir une nouvelle législation, le syndicat d'agglomération nouvelle, les SIVU et les SIVOM. Le projet de loi parle de « loi administrative territoriale de la République » (ATR).

Dans la loi Chevènement, SIVU et SIVOM deviennent des syndicats mixtes (formule institutionnelle très répandue qui assure le groupement des communes, le groupement de départements, des parcs régionaux). Parallèlement, la fiscalité intercommunale s'organise. Dans les SIVOM,

les ressources proviennent des communes, la décision reste communale. Les communautés ont des fonds propres prélevés sur l'impôt (taux communal, taux intercommunal, taxe professionnelle de zone). La dotation globale de fonctionnement peut être attribuée pour les groupements à fiscalités propres en fonction de la richesse du territoire, du potentiel économique.

La culture relève de compétences « optionnelles »

Il n'y a pas de seuil indiqué pour la constitution d'une communauté de communes. La communauté d'agglomération se constitue à partir de 50 000 habitants. Les communautés urbaines regroupent 50 000 habitants. La loi précise les compétences des différentes structures administratives.



BDP Côtes-d'Armor.

Il y a nécessité pour certaines BDP de définir leur rôle.

Les communautés de communes ont des obligations en terme d'aménagement de l'espace et de développement économique. Les communautés d'agglomération, outre le développement économique, ont des obligations en matière de logiques sociales : équilibre social de l'habitat ou constitution de la politique de la ville. La notion de « pays » appartient aux zones rurales où la cohésion géographique rejoint la cohésion sociale et culturelle suivant le critère de « recherche du périmètre de cohérence » applicable à toute intercommunalité.

Pour mettre en œuvre « la solidarité et le développement urbain » dont parle la loi Voynet, l'État se donne les moyens d'évaluer la logique d'aménagement : le préfet peut prendre un « arrêté de périmètre d'étude », instruire le « schéma de cohérence territorial » (scot),

suivre l'évaluation du « conseil de développement » des communautés. De même, « le projet de loi sur la démocratie de proximité », par la mise en place de « conseil de quartiers » dans les villes de plus de 50 000 habitants, doit répondre au souhait de trouver des interlocuteurs parmi les citoyens.

Pour Gérard Logié, la loi se veut pédagogique : les élus sont tenus de se mettre d'accord dans une acceptation commune d'un projet commun. Il apparaît clairement que les compétences en terme d'aménagement local sont obligatoires. La culture, quant à elle, appartient aux compétences dites optionnelles.

Gérard Pilet, maire de Saint Barthélémy d'Anjou, vice-président de la communauté d'agglomération d'Angers, démontre l'importance qu'il faut accorder à la responsabilité de l'élu. Les

communes doivent garder des compétences culturelles. Les élus sont très attachés à la politique culturelle.

Le caractère sensible de la compétence culturelle constitue un frein au transfert au niveau intercommunal. Les équipements structurants doivent être de la compétence des communautés. La lecture publique doit pouvoir remplir sa mission de service public et être, à ce titre, au service du plus grand nombre.

« Réinventer un pouvoir partagé »

En conséquence, en matière de bibliothèque, la communauté d'agglomération a l'obligation de composer différemment le paysage culturel : les nouvelles technologies peuvent permettre de relier en réseau les bibliothèques des différentes communes.

Il revient à la communauté d'envisager le statut des personnels, d'établir des relations nouvelles entre les différents personnels, professionnels, et bénévoles des petites communes.

Développer des compétences par communes, rechercher la complémentarité avec les BDP, créer une dynamique de projets sont autant d'axes à promouvoir. « Réinventer un pouvoir partagé, en maintenant une relation de proximité », telle est la tâche des élus.

La mise en œuvre de la loi est complexe, l'adhésion des élus est indispensable, même si les changements

d'organisation sont considérables.

Au travers de l'intervention de Gérard Pilet, le rôle des élus apparaît comme majeur dans la stratégie de développement territorial des bibliothèques

La présentation de la communauté de Rennes-agglomération a permis de conforter cette opinion.

Même si, comme l'a souligné Marine Bedel, conseiller livre lecture de la DRAC, la région Bretagne bénéficie d'un maillage serré en matière de lecture publique, les caractéristiques du réseau indiquent une faible professionnalisation.

L'originalité de la démarche est essentiellement dans l'établissement d'une étude, hors Rennes, intitulée « lecture publique et intercommunalité ».

Les préconisations soulignent la mise à niveau du personnel, la nécessité de dégager de multiples collaborations, et la définition d'un projet particulier, autour de l'informatisation partagée de quatre communes. Cette évaluation mentionne la reconnaissance d'un « leader » reconnu de tous et définit un projet de territoire. Le projet commun d'intercommunalité culturelle s'instaure autour de la création du NEC (nouvel équipement culturel) qui regroupe le musée et la bibliothèque centrale (BMVR).

La bibliothèque centrale devient tête de réseau, avec un statut intercommunal, les bibliothèques de quartiers restant communales. Les obstacles de mise en œuvre sont autour de

l'absence de langage commun, la définition même de la bibliothèque, l'ambiguïté du rôle des bénévoles et celui des professionnels. Les difficultés rennaises tournent autour des relations à établir et de la coopération à dégager entre la bibliothèque centre, les autres bibliothèques, la BDP. Pour régler les problèmes de l'agglomération autour de la faible implication des personnels, il est envisagé de créer des médiathèques de secteur, avec la volonté de ne pas transférer les compétences trop rapidement.

Rennes définit le rôle de la BDP

Jean-Louis Biard, directeur des affaires culturelles, rappelle les objectifs généraux.

L'intercommunalité est construite sur le consensus le plus large. La valorisation des projets patrimoniaux, le soutien aux grands événements et enfin le développement de l'audiovisuel s'accompagnent d'un travail autour de la communication de ces événements.

La compétence des bibliothèques des communes et des bibliothèques de quartiers permet de maintenir une volonté forte d'initiative, les actions sont évaluées par un observatoire des politiques culturelles sur cinq ans.

Deux autres études en cours devraient permettre de dégager la façon dont la BMVR peut être tête de réseau et le rapport de la BMVR avec les bibliothèques

de la ville de Rennes.

En introduction, Annie Doullan, de la BDP, insiste sur la nécessité pour une BDP de définir son rôle. Il s'agit d'engager un partenariat pour éviter, d'une part, une image de marque pour la BMVR et, d'autre part, un rôle de « soutier » (fournisseur de livres) pour la BDP. L'étude sur « les bibliothèques et l'intercommunalité », cofinancée par le conseil général, a permis de dégager des solutions originales comme celle de Fougères où la ville et le département partagent un bâtiment commun. Le comité de pilotage est composé d'élus, de professionnels de la DRAC et de la BDP.

Les questions en suspens concernent : le fonctionnement, les passerelles entre les BM et l'agglomération avec la gestion de deux statuts pour le personnel, la direction des bibliothèques de quartiers et de l'autre, les services centraux sous la responsabilité du NEC et de sa direction d'État.

Les communautés de Troyes, Amiens et Créteil sont dans des logiques similaires pour le fonctionnement et les ressources humaines. La présentation en parallèle met en évidence l'absence de modèle. Pour Amiens, l'ensemble des compétences culturelles a basculé, pour des raisons financières, à la communauté d'agglomération de quatre bibliothèques.

Dans le cadre de la communauté d'agglomération, Troyes, capitale régionale, a transféré la lecture publique



Troyes, capitale régionale, a transféré la lecture publique pour créer la BMVR, dont on voit ici une maquette de l'intérieur.

pour créer la BMVR. La solution intermédiaire retenue fait passer la bibliothèque de Troyes, annexes comprises, à l'agglomération, les autres bibliothèques restent municipales et effectueront le transfert de façon progressive. Le personnel est « mis à disposition » de la communauté d'agglomération à l'exception du personnel d'État. La raison du transfert est financière. Mme Pinochet (communes de Créteil, Alfortville, et Limeil Brévane), indique que le transfert intégral du personnel par mutation obligatoire a été mal vécu par les agents. Les conditions du transfert sont intéressantes. Tous les personnels ont 40 jours de congé et un régime indemnitaire satisfaisant. Les catégories A+ et B ont des conditions meilleures. Des postes supplémentaires ont été créés. Un groupe de pilotage travaille sur l'organisation à mettre en place. Les principales difficultés sont « humaines » compte tenu du « chevauchement des compétences ». L'harmonisation des règlements, la création d'une charte graphique, l'installation d'un intranet, sont en cours.

L'épineuse question des financements

Le point le plus délicat reste celui de la constitution des organigrammes. Pour les communautés de Créteil, Alfortville et Limeil Brévane, le choix se porte sur une direction générale avec une direction adjointe, mais chaque établissement de chaque commune a une direction pour gérer la proximité. Le seul poste transversal est celui de l'informatique.

Il n'y a pas toujours pas d'organigramme à la communauté d'agglomération de Troyes. Une convention de « mise à disposition du personnel d'État » est à l'étude, le personnel demandera sa mutation à la communauté d'agglomération. Un service commun gère les services informatiques. En revanche, il n'y a pas de service culturel à la communauté d'agglomération.

L'intégration des personnels demande une attention particulière. Les personnels contractuels, personnel en formation initiale d'application (FIA), stagiaires ne peuvent être mis à disposition. Les centres de gestion gèrent le personnel des agglomérations de moins de 350 agents.

Sur le budget, le constat est commun. L'intercommunalité autorise des financements propres et des moyens supplémentaires mais les besoins sont considérables, notamment en terme de remise à niveau des collections et de mise en place des nouvelles technologies.

Hugues Van Besien, responsable de la BDP de Haute Vienne, analyse comment se gère l'intercommunalité sur les départements ruraux. Les questions tournent autour des relations de la ruralité par rapport à l'urbain. Les BDP ont, pour leur part, des relations directes avec les bibliothèques des communes, et assurent la formation des personnels. À l'issue de la mise en place de la loi Chevènement, les entités de 10 000 habitants sont englobées en communes plus vastes. La communauté offre la délégation de compétence à partir de laquelle la planification du territoire s'impose. La recherche de l'identification des services communautaires et des services spécialisés est la première opération à mettre en œuvre.

Les dessertes de petite proximité doivent faire l'objet d'une attention particulière. Enfin, la professionnalisation est impérative car les regroupements de communes devraient ouvrir des perspectives d'emploi.

De l'engagement des élus

Thierry Grognet, DLL, relève qu'il n'y a pas à réinventer

l'intercommunalité, présente depuis la création des BDP. Toutefois la question de la dévolution des fonds d'État d'une collectivité à un groupement de communes est d'actualité, en l'absence de loi sur les bibliothèques.

Dans l'attente, une convention entre le préfet du département, la ville et la communauté peut suppléer. Pour la dotation générale de décentralisation, la base de calcul pour l'éligibilité est la notion de population à desservir. Cette éligibilité de la commune ne sera pas remise en cause. Dans le projet de loi de finance, la réforme de la DGD est prévue pour favoriser les outils intercommunaux. Les territoires à desservir ne le sont pas de façon uniforme.

La prise en compte des équipements existants et la nature des besoins devrait être l'hypothèse retenue pour la réforme. L'effort d'accroissement des budgets des collections peut être pris en compte par une demande d'aide au CNL.

Au vu de la présentation qui nous en a été faite, il apparaît que la loi, dans son application, ouvre des possibilités pour peu que se retrouvent des élus responsables, des professionnels consultés, des projets basés sur des études prospectives du développement de la lecture et une planification pragmatique du territoire.

Les composantes, les synergies, les énergies ne peuvent être mobilisées sans un soutien de L'État.

Marie-Jo Latour
Présidente du groupe
Languedoc-Roussillon

Laissez-les lire !

Geneviève Patte, après une carrière marquante et innovatrice dans les bibliothèques pour enfants, a fêté son départ en retraite le 2 décembre 2001, à la bibliothèque de la Joie par les livres, à Clamart. À cette occasion, Catherine Bonhomme a lu un texte qu'elle tenait à partager avec les lecteurs de *BIBLIOTHÈQUE(S)*.

Dans une histoire d'Andersen apparaît un livre d'enfant qui fut acheté « pour la moitié du royaume ». Tout y était vivant. « Les oiseaux chantaient, les personnages sortaient du livre et se mettaient à parler. » Mais aussitôt que la princesse tournait la page, « ils bondissaient à nouveau dedans pour éviter tout désordre. [...] Cette petite trouvaille poétique frôle de près ce dont il s'agit ici. Ce ne sont pas les choses qui surgissent des pages aux yeux de l'enfant feuilletant les illustrations – c'est lui-même, qui, par sa contemplation, va pénétrer en elles, comme une nuée se rassasiant de l'éclat coloré du monde des images. [...] Dans un tel monde tendu de couleurs, poreux, où à chaque pas tout va se déplacer, l'enfant est accueilli comme un partenaire de jeu. »

Ce court passage du très poétique livre *Je déballe ma bibliothèque*, de Walter Benjamin, symbolise l'une des idées qui a animé toute l'œuvre de Geneviève Patte : l'enfant est un partenaire à part entière, il est au centre de la bibliothèque. C'est lui l'acteur de ses lectures, de ses curiosités, de son besoin de comprendre le monde, de grandir.

Les livres, avec leurs images et leurs mots, sont des lieux de rencontre entre l'enfant et lui-même, l'enfant et le monde, l'enfant et les autres, l'enfant et les adultes.

C'est à l'enfant que les bibliothécaires font confiance.

En inaugurant, en 1966, avec deux autres pionnières, Lise Encrevé et Christine Chatain, cette ronde bibliothèque, Geneviève a créé un lieu de rencontre où les enfants sont présents.

Lorsqu'on arrive à la bibliothèque, ce sont d'abord eux que l'on entend : « Trouve-moi un livre qui m'intéresse », « Tu me racontes *Les Bons amis* », « Je voudrais un livre avec des photos d'hommes préhistoriques », « Pourquoi elle est morte la Maman de Babar ? », « Je rapporte mon livre, mais mon chat a fait pipi dessus, alors il est un peu abîmé ».

C'est à ces voix d'enfants, à leur besoin de découverte, de confiance, de liberté et d'autonomie que Geneviève sait être attentive, nous rappelant ainsi le cœur de notre métier de bibliothécaire pour enfants.

Passeuse d'idées

Pour tenir les enfants en cette estime et ce respect le plus haut, elle fédère une équipe et innove avec une grande liberté de pensée, tout en faisant entendre les voix d'autres grands pionniers bibliothécaires, éditeurs ou éducateurs : Marguerite Gruny, Mathilde Leriche, Anne Pellovsky, Margery Fisher, Janett Hill, Paul Faucher, les fondateurs de l'École des Loisirs, Célestin Freinet et bien d'autres.

Passeuse d'idées, Geneviève Patte est aussi passeuse d'expériences vécues par d'autres bibliothécaires, en d'autres lieux, souvent non institutionnels, dans les pays anglo-saxons, scandinaves, en Afrique, au Japon ou encore en Amérique latine.

Passeuse aussi de livres qu'elle présente et raconte avec enthousiasme aux enfants comme aux bibliothécaires. Je garde un souvenir ému du tour que Geneviève m'a fait faire le long des rayonnages, dès mes premiers jours à Clamart, pour me faire découvrir des



trésors afin que je puisse à mon tour les partager avec les enfants. En quelques mots, elle avait fait vivre Pooh et Hihan de *La Maison d'un ours comme ça*, Judy du *Voyage de Judy*, Frère de petit lapin d'*Oncle Rémus raconte*, Hariett des *Chapardeurs*, Georges de *Curious Georges*, les enfants d'*Hirondelles et amazones* et bien d'autres encore.

Geneviève organise passionnément avec toute une équipe la bibliothèque comme un lieu de rencontre. Rencontres avec les enfants : Ronde des livres, Heure du conte, Ateliers d'imprimerie, de théâtre, de poésie. Parfois, pour mieux rencontrer les enfants dans leurs lieux de vie, la bibliothèque sort de ses murs : fêtes dans la rue, bibliothèques dans les écoles, paniers de lecture dans la Cité. Rencontres, réflexions et stages avec d'autres spécialistes des bibliothèques et de la littérature enfantine. Quel souvenir que ces déjeuners du mercredi si enrichissants par le partage avec des bibliothécaires, auteurs, conteurs, illustrateurs du monde entier.

La bibliothèque toute ronde est parfois un vrai festin. Comme dans tous les festins, on échange des idées, on raconte, on écoute, on rit, on pleure parfois aussi, on ne compte jamais son

temps, on essaye ensemble de créer un monde meilleur et l'on a qu'une envie, c'est de recommencer, car il faut sans cesse remettre théorie et pratique sur le métier pour parvenir à ce qui fait sens au cœur de notre métier de bibliothécaire pour enfants ou pour adultes « *the right book, for the right person, at the right time* ».

Voilà, chère Geneviève. Sache que si tu as aidé beaucoup d'entre nous à découvrir qu'il existe des livres vraiment « *too good to miss* », il existe également des bibliothécaires « *too good to miss* » et tu en fais partie.

Geneviève Patte : témoignage de Dominique Pradat

Geneviève Patte a été tout au long de sa carrière, une femme de réflexion, dont elle a fait profiter toute la profession. Ce fut aussi une femme de terrain, chaleureuse et enthousiaste. Animée par deux passions, les enfants et les livres, l'étendue de ses activités a pu passer inaperçue tant Geneviève est modeste pour parler d'elle et de son travail.

Après avoir été bibliothécaire à l'Heure Joyeuse à Paris, elle part en stage durant 18 mois à la New-York Public Library, grâce à une bourse *Fullbright*. Elle y retrouve le travail de Mathilde Leriche et de Marguerite Gruny qu'elle a tant apprécié à l'Heure Joyeuse, et tout particulièrement le respect des enfants qui se traduit par le souci de leur offrir des lectures de qualité. Elle découvre l'importance du travail en réseau,

comment une certaine rationalisation du travail, loin d'uniformiser les services offerts aux publics, permet de les diversifier et comment cette organisation peut favoriser la prise de responsabilité du personnel à tous les niveaux, sa participation active dans le choix des livres et dans la bonne marche du service, comment, dans chacune des annexes, est prise en compte la diversité des publics, des cultures, des langues. Enfin, Geneviève Patte est impressionnée par l'efficacité de la formation continue proposée par la New-York Public Library à son personnel. Là, chacun peut s'exprimer au mieux de sa propre expérience, de sa culture, au fur et à mesure de ses découvertes, des difficultés rencontrées dans son travail.

C'est en 1966 qu'elle crée la bibliothèque expérimentale pour enfants de la Joie par les livres à Clamart (Hauts-de-Seine). Elle lance le *Bulletin d'analyses de livres pour enfants* (devenu en 1976 *La Revue des livres pour enfants*) et le Centre national du livre pour enfants. En 1982, elle crée et préside au Centre national des lettres, la première Commission d'aide à l'édition pour la jeunesse.

En 1970, elle étend ses activités hors de nos frontières en devenant membre du Comité exécutif de l'IBBY (*International Board of Books for Young People*) dont elle deviendra présidente pour la France en 1993. En 1980, elle préside la section des bibliothèques pour enfants de l'IFLA, puis en devient la conseillère à titre permanent.

En 1980, elle organise, à Leipzig, le premier séminaire IFLA/Unesco sur « Les services de lecture pour les jeunes dans les pays en développement ». L'université de Los Angeles l'accueille en 1983, en tant que professeur associé. Merci, Geneviève, de m'avoir si joliment raconté des histoires durant tous ces mercredis de mon enfance. Ces moments que j'attendais chaque semaine avec gourmandise et excitation m'ont donné à jamais le goût des livres et surtout des bibliothèques.

Merci aussi à Catherine Thouvenin de m'avoir permis de rassembler les quelques éléments de cet hommage.

Bibliographie

- *Laissez-les lire : les enfants et les bibliothèques*. Nouvelle édition revue et augmentée. Éditions de l'Atelier, 1987 (Enfance heureuse).
- *Library Work for Children and Young Adults in the Developing Countries / Les Enfants, les Jeunes et les Bibliothèques dans les pays en voie de développement*. Geneviève Patte et Sigrùn Klara Hannesdottir. Actes du séminaire IFLA/UNESCO de Leipzig, RDA, 10-15 août 1981. K G Saur München, New-York, London, Paris, 1984 (IFLA Publications 28).
- « La bibliothèque, lieu de paroles échangées ». In : Andrée Girolami-Boulinier et collaborateurs. *Le français dans le troisième millénaire, Comment faire vivre la langue ?* Éditions du Papyrus, 1999.
- « L'accueil des adolescents en bibliothèque : pistes de réflexion ». In : *Lecture jeune*, n° 88, 1998.
- « La bibliothèque pour enfants, lieu d'échanges. Un mouvement international ». In : *Perspectives documentaires en éducation*, n° 42, 1997.
- « La joie par les livres : la bibliothèque hors les murs à Clamart ». In : *Psychiatrie française*, n° 4, 1995.
- « Les livres pour les petits, c'est bon pour les grandes personnes ». In : *Rééducation orthophonique*, Vol. 26, n° 153, 1988.
- « Aux quatre coins du monde et des livres ». In : *L'Enfant lecteur*, Autrement, n° 97, 1988.
- « Un voyage avec Oncle Éléphant : le temps d'une histoire ». In : *La Revue des livres pour enfants*, n° 119-120, 1988.



U2-U3 : une bibliothèque pour deux universités

Dans les années 90, chacune des trois universités strasbourgeoises implantées sur le campus de l'Esplanade a entrepris un programme de rénovation et de construction de bibliothèques. Afin de rationaliser les dépenses, deux universités, celle de sciences humaines Marc-Bloch (Strasbourg 2) et celle de droit Robert-Schuman (Strasbourg 3), ont réalisé un projet commun.

Les objectifs de cette bibliothèque commune étaient clairement énoncés : il s'agissait d'offrir aux 7 000 étudiants de 1^{er} cycle des espaces de travail sur une amplitude horaire large, avec des fonds de référence en accès direct, accompagnés d'un accès aux technologies nouvelles (réseaux et Internet). Cette nouvelle bibliothèque devait permettre aux deux universités d'augmenter le nombre de places de travail offertes aux étudiants et de réorganiser le flux d'étudiants afin de désengorger les bibliothèques existantes.

Pour l'Université Robert-Schuman, une bibliothèque de 3^e cycle était déjà construite et l'autre bibliothèque existante pourrait désormais se consacrer aux seconds cycles. Pour l'Université Marc-Bloch, la bibliothèque de 1^{er} cycle compléterait le programme de regroupement physique des

bibliothèques en fonction de leur domaine entrepris par le SCD sur le campus (lettres et philosophie, sciences sociales, langues ou encore sciences historiques). Le programme technique de construction de 1994 présentait un projet de 2 740 m² (2 030 m² utiles), en deçà des normes recommandées. La construction de la bibliothèque s'étalera sur 5 ans et son ouverture au public aura lieu le 23 février 1999.

Bois, béton et verre

Le bâtiment se présente comme deux « L » superposés s'imbriquant l'un dans l'autre et laissant des espaces vides qui aèrent la structure. Les murs extérieurs sont en béton brut et béton blanc (incrusté d'agrégats de marbre) ; aux étages, de hautes baies vitrées illuminent les salles de travail. La répartition des espaces s'est faite de la



Le bâtiment se présente comme deux « L » superposés.



Des hautes baies vitrées illuminent les salles de travail...

manière suivante. Au rez-de-chaussée, les deux universités partagent un espace d'accueil commun précédé d'une entrée où un petit escalier mène à une salle de travail non surveillée de 75 places. Cet espace d'accueil permet d'accéder aux services internes répartis sur le rez-de-

chaussée et le premier étage et aux salles de lecture proprement dites. Un grand escalier en spirale, situé au cœur du bâtiment, éclairé d'un puits de lumière de 20 mètres de haut et de 800 m² de briques de verre, dessert deux plateaux, chacun dévolu à l'une des universités.



Le prêt n'est consenti que pour le week-end.



... mais lecteurs et personnel se plaignent de la chaleur des mois d'été !

Au 2^e étage se trouve la salle de lecture des étudiants de l'Université Robert-Schuman, qui abrite les collections de droit, gestion et administration des entreprises.

Au 3^e étage, la bibliothèque de Marc-Bloch offre des

collections de langues, lettres, philosophie, musicologie, sociologie et sports, ainsi qu'un fonds de 400 cassettes vidéos de films documentaires, conférences et pièces de théâtre. Chaque plateau dispose également d'une

mezzanine. Celle de la bibliothèque de droit communique avec la salle de travail de sciences humaines, ce qui permet une circulation aisée entre les espaces et les disciplines. Celle de la bibliothèque de sciences humaines jouxte une terrasse susceptible d'être convertie ultérieurement en salle de formation aux nouvelles technologies.

Un confort assuré

L'aménagement des espaces de travail a tenu compte des différentes pratiques de lecture.

Chaque espace possède ainsi un mobilier spécifique : banquettes pour la lecture des revues ou le visionnage des cassettes vidéo, tables rondes plus petites, grandes tables rectangulaires... Sur les mezzanines, des places de travail pour une personne se déclinent en pupitres, box en quinconces ou petits bureaux.

Des espaces de travail collectif ont fait l'objet d'une grande attention : six salles de travail en groupe, vitrées et insonorisées, offrent un confort très apprécié des étudiants. Au centre du plateau se trouve une banque de renseignements sur une estrade surélevée avec 4 postes de consultation disposés en arc de cercle. Les lignes sont sobres, les couleurs douces, bleu-gris et jaune clair, bois, béton et verre harmonieusement combinés.

Un si bel aménagement bénéficiant d'une telle luminosité naturelle est fort agréable à l'œil, mais il présente l'inconvénient

d'être perméable à la chaleur. La climatisation dans un cube de verre a en effet été jugée superflue... et c'est en vain que les lecteurs et le personnel se plaignent de la forte chaleur des mois d'été.

Les services internes se contentent d'espaces plus restreints. Au rez-de-chaussée, chaque bibliothèque bénéficie d'une salle de traitement. Au 1^{er} étage se trouvent une salle de réunion et une salle de pause commune ainsi qu'un bureau pour chaque responsable de bibliothèque. Au total, les services internes ne disposent que de 180 m² ce qui correspond à un ratio de 6,5% de la surface totale, très éloigné des 15 à 20% souhaitables*.

L'accès aux nouvelles technologies

Quant aux collections, les deux bibliothèques se veulent avant tout des salles de travail où les étudiants trouvent durant toute la semaine des usuels, des ouvrages d'initiation et de référence correspondant aux programmes d'enseignement de 1^{er} cycle. La bibliothèque n'est pas conçue pour le prêt et ne consent à un prêt « week-end » qu'en raison de sa fermeture les samedis et dimanches. Si ces dispositions ont surpris les étudiants à l'ouverture, ils ont vite compris l'intérêt de pouvoir accéder systématiquement aux ouvrages dont ils avaient besoin. Le nombre de documents s'est fortement accru en 3 ans : le fonds est

passé de 5 000 documents en sciences humaines à l'ouverture à 13 000 actuellement, et de 7 000 à 10 000 documents en droit.

Une autre priorité que s'était fixée la bibliothèque était de permettre l'accès aux nouvelles technologies. Chaque plateau bénéficie de 8 ou 9 postes de consultation (catalogue collectif des universités strasbourgeoises, réseau de cédéroms, Internet). Pour former les étudiants à l'utilisation de ces outils informatiques, la bibliothèque de Marc-Bloch a organisé des ateliers de recherche documentaire, service encore relativement peu utilisé par les étudiants, mais qui tend à se développer.

Fréquentation en hausse depuis la rentrée

Après deux ans d'ouverture, le personnel de la bibliothèque de Marc-Bloch a pris l'initiative d'élaborer un questionnaire en vue d'évaluer la satisfaction des usagers de la bibliothèque. Les questions portaient sur les pratiques des lecteurs, les horaires de la bibliothèque, l'accueil, les conditions de travail, les collections, la signalétique et les services proposés. Les résultats de ce questionnaire et leur analyse ont été mis à disposition des lecteurs et des professionnels sur le site du SCD et ont permis d'améliorer le service (signalétique, accroissement des collections) ou encore de conforter le personnel dans ses choix : formation

aux recherches documentaires, salles de travail en groupe, prêt week-end de livres et vidéos.

On constate que si la bibliothèque a bien trouvé son public de 1^{er} cycle, elle attire aussi de nombreux étudiants de licence et maîtrise ou préparant des concours. Une hausse de la fréquentation a été constatée depuis la rentrée 2001-2002. Celle-ci s'explique par des collections proches des besoins des étudiants de 1^{er} cycle, des services nombreux (salles de travail en groupe, Internet, ressources électroniques, vidéothèque...) ainsi que par une ambiance de travail préservée (le personnel porte la plus grande attention au silence en salle de lecture) et par une grande disponibilité au lecteur.

Aude ROLLER

** Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000), sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck, Paris, La Documentation française, 2000.*

Fiche Technique

Bibliothèque 1^{er} cycle U2-U3
4, rue Descartes, BP 449
67009 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 03 90 22 10 20

Site web du SCD Marc-Bloch:

<http://www-scd-umb.u-strasbg.fr>

Site web du SCD Robert-Schuman :

<http://www-urs.u-strasbg.fr/scd>

Budget

3,5 millions d'euros environ

État : 3 millions d'euros environ

Conseil général du Bas-Rhin : 310 000 euros environ

Surface

2 570 m² dont 1 820 au service public

Personnel

Université Marc-Bloch (UMB) : 9 personnes

Université Robert-Schuman (URS) : 8 personnes

Collections

UMB : 13 000 documents imprimés (5 000 à l'ouverture), 400 vidéos, 120 périodiques, 30 banques de données et cédéroms.

URS : 10 000 documents (7 000 à l'ouverture),

200 périodiques, 12 banques de données

Horaires

9-19 h du lundi au vendredi (50 h/ hebdo)

fermeture annuelle : première quinzaine d'août et vacances de Noël

Informatique

UMB : 9 postes de consultation (web, opac, ressources électroniques)

URS : 8 postes de consultation

Services

2 salles de lecture de 250 et 300 places

salle de travail non surveillée de 75 places

prêt week-end

espace vidéo (2 postes)

accès Internet, réseau de cédéroms

salle de reprographie

Prestataires

Logiciel : Absys

Système antivol : 3M

Mobilier : Strafor (étagères)

Architectes : B. Oziol et G. Fischer

Architecte d'intérieur : Mme Ullmann

Les grands chantiers parisiens : du côté des BU

Lors de la journée d'étude sur les grands chantiers parisiens, organisée par le Groupe Paris de l'ABF, en collaboration avec l'ACERB¹ (voir p. 63), Daniel Renoult a exposé le plan des universités du 3^e millénaire, dit U3M, ainsi que les projets des académies de Créteil, Paris et Versailles. Présentation exhaustive.

De même que l'ouverture en 1977 de la Bibliothèque publique d'information, puis en 1996-1998 de la Bibliothèque nationale de France, ont transformé le paysage de la lecture à Paris, la création de nouvelles bibliothèques universitaires en Ile-de-France pourrait modifier en profondeur les données scientifiques et culturelles d'une région où se concentrent près du quart de la population étudiante française, et près de la moitié des chercheurs du secteur public.

Dans le secteur des bibliothèques destinées à l'enseignement supérieur et à la recherche, la région parisienne connaît depuis de nombreuses années une situation paradoxale qui se caractérise par la grande richesse des collections mais aussi par la dispersion des unités documentaires et le faible niveau des services offerts. Paris est ainsi la ville universitaire où le taux de libre accès aux collections est le plus faible de France.

Si l'on ajoute à cette situation générale l'absence de grande bibliothèque municipale de référence, et le faible développement des collections des universités récentes, on comprend que la BPI et la BnF compensent à bien des égards les déficits de l'offre de bibliothèques en Ile-de-France, en particulier pour le public universitaire.

On saisit aussi l'enjeu considérable que représente pour la région capitale la réussite des projets de bibliothèques initiés dans le cadre du plan « Universités du 3^e millénaire », dit U3M.

La mission interacadémique

Vaste plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, le plan U3M dessine le schéma stratégique à moyen terme (2000-2015) des universités et des organismes de recherche. Comme le plan Universités 2000, il associe à

la définition des objectifs et des moyens non seulement l'État et les établissements autonomes que sont les universités et les organismes de recherche mais aussi les collectivités territoriales (régions, villes). Sur le plan des moyens, il s'incarne dans les contrats de plan État/Région (CPER) qui fixent pour 6 ans les moyens financiers apportés à l'appui des opérations retenues.

En Ile-de-France, les investissements du CPER 2000-2006 pour l'enseignement supérieur représentent 1,450 milliards d'euros (9,5 milliards de francs) dont plus de 152 millions d'euros (1 milliard de francs) destinés à la construction ou la modernisation des bibliothèques universitaires.

De tels investissements et de tels enjeux justifiaient la mise en place d'une mission interacadémique (mission U3M) chargée d'assister les recteurs dans la coordination des différents projets. À l'échelon de la région Ile-de-France il s'agit en effet de définir une stratégie globale dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de la documentation. Pour élaborer, coordonner et suivre le schéma directeur de la documentation universitaire des trois académies a aussi été créé un « comité stratégique des bibliothèques en Ile-de-France ».

Composé de représentants de l'État et des collectivités territoriales, d'universitaires et de professionnels des bibliothèques, ce comité a élaboré et publié deux rapports validés et rendus

publics par le ministre de l'Éducation nationale². On se reportera à ces rapports qui, outre un bilan synthétique de la situation en 2000, proposent des perspectives concernant les réseaux, et des prescriptions en matière d'organisation.

En ce qui concerne la stratégie, cinq grandes orientations ont été définies pour l'ensemble des projets :

- créer au moins 7 000 places nouvelles de bibliothèques en Ile-de-France, soit une augmentation d'un tiers de la capacité d'accueil d'ici 2006,
- centrer la stratégie de développement sur l'utilisateur et la fourniture de services,
- associer qualité de service et qualité architecturale,
- dans le cadre du développement de la documentation électronique, associer logique de site et logique de réseau,
- construire une vision économique globale de la documentation universitaire, prévoyant dès le départ les moyens de fonctionnement des futures bibliothèques.

Les progrès à accomplir ne se mesurent pas seulement en termes de déficits de surfaces par rapport à une moyenne nationale ou à une « norme » mais par rapport à des objectifs pédagogiques, de recherche, d'aménagement du territoire, et d'amélioration de la vie étudiante.

Face à ces objectifs variés mais complémentaires, les bibliothèques ont été perçues, tant par les collectivités territoriales que par les universités, comme un élément fédérateur de la

vie universitaire, un facteur d'intégration de l'université dans la ville et une composante du rayonnement international d'une métropole européenne. Cet engagement des collectivités, équilibré avec celui de l'État au niveau du CPER, s'est traduit par une forte implication au niveau des projets de bibliothèque, notamment du Conseil régional d'Ile-de-France qui assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs d'entre eux et de la Ville de Paris qui a inclus les bibliothèques dans le contrat État-Ville.

Présentation des projets

On trouvera ci-contre un tableau récapitulatif classé par académies et par établissements, présentant les principales caractéristiques des projets documentaires³ en préparation ou en cours de réalisation. Afin de faciliter les comparaisons, tous les chiffres concernant les surfaces sont exprimés en m² shon⁴. Le nombre de places mentionné comprend la totalité des places (places de lecture *stricto sensu* et places « informatiques »). Dans certains projets encore au stade des études, ces estimations de superficie ou de nombre de places pourront encore varier. Les budgets d'investissement, précisés lorsque les programmes de bibliothèque sont distincts, sont donnés en chiffres TTC, et incluent le premier équipement mobilier.

On remarquera que les projets des académies de

Créteil et de Versailles sont centrés sur le développement de sites universitaires et l'achèvement de programmes engagés dans le plan Université 2000. Tous ces projets cités sont financés dans le cadre du

CPER 2000-2006, à l'exception de celui de l'université de Créteil (fin du XI^e plan) et de la BDIC dont le projet est cité dans U3M mais non encore financé. Seule bibliothèque inter-universitaire de la région Ile-de-France à se situer hors

Paris, la modernisation de la BDIC constitue un enjeu fort pour le développement de la recherche, domaine pour lequel on compte peu d'opérations documentaires dans ces académies.

Académie de Créteil	
Université de Paris XIII	<p><i>Site de Villetaneuse</i> Recomposition de la bibliothèque centrale par extension de la section droit/lettres et par la construction de 3 700 m² shon pour les sciences. Places : 1 200 Programmiste : RS Consultants Maîtrise d'ouvrage : Région Ile-de-France Budget : 65 MF (9,91 M €) Livraison prévue en 2005</p>
	<p><i>Site de Bobigny, anciens bâtiments de l' Illustration</i> Extension de la bibliothèque de santé, médecine, biologie humaine (2 650 m²) Programmiste non désigné Maîtrise d'ouvrage : Région Ile-de-France Budget : 35 MF (5,34 M €) Livraison initialement prévue en 2004</p>
Université de Marne-la-Vallée	<p><i>Site de Marne-la-Vallée</i> Création de la bibliothèque centrale Programme phasé de 5 500 m² shon + 3 500 m² shon Programmiste : V. Lancelin Maîtrise d'ouvrage : État Première phase de 65 MF (9,91 M €) Date de livraison à déterminer</p>
Université de Paris XII	<p><i>Site de Créteil au Mail des Mèches</i> Transfert de la bibliothèque de droit (3 800 m² shon) Places : 460 Architecte : R. Rémond Maîtrise d'ouvrage : Région/ déléguée à l'université PXII Budget intégré dans l'ensemble de l'opération UFR de droit Livraison en 2003</p>
	<p><i>Site de Créteil</i> Mise en service de la bibliothèque de sciences économiques : (3 800 m² shon) Places : 480 Architecte : P. Riboulet Maîtrise d'ouvrage : Région déléguée à l'université PXII Budget : intégré à l'opération de l'UFR (Opération inscrite au XI^e plan) Bibliothèque ouverte en octobre 2001</p>

Académie de Versailles	
Université de Versailles Saint-Quentin	<p><i>Site de Guyancourt</i> Bibliothèque de lettres et sciences humaines : 8 400 m² shon. Places de lecture : 1 100 Intégration de la bibliothèque de l'unité mixte de recherche Justice/CNRS (située aujourd'hui à Vaucresson) Programmiste : Propt'im Architecte : Ripault et Duhart Maîtrise d'ouvrage : Région Ile-de-France Budget : 125 MF (19,06 M €) Livraison prévue en 2004.</p>
	<p><i>Site de Versailles</i> Construction de la bibliothèque de sciences : 5 000 m² shon Places : 500 Programmiste : SETEC Maîtrise d'ouvrage : Région Ile-de-France Budget : 80 MF (12,2 M €) Date de livraison à déterminer</p>
Université de Paris X Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC)	<p><i>Site : campus de l'université de Paris X à Nanterre</i> Extension de la BDIC Programmiste : ABCD Maîtrise d'ouvrage non définie Budget estimé : 504 MF (76,84 M €) Demande d'inscription budgétaire au mi-parcours du CPER</p>

Académie de Paris	
Université de Paris II	<p><i>Site d'Assas</i> Bibliothèque universitaire de droit : 2 780 m² shon Places : 520 Programmiste : Dourdin Architecte : Sarfati Maîtrise d'ouvrage : État, déléguée à l'Université Paris II Budget inclus dans l'opération globale de rénovation du site d'Assas Livraison 2005</p>
Université de Paris III	<p><i>Site de Poliveau</i> Implantation de la bibliothèque centrale du service commun de documentation (aujourd'hui à Censier), de la bibliothèque Gaston Baty et de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet Projet estimé à 14 000 m² shon Places de lecture : 1 500 Programmiste non encore désigné Maîtrise d'ouvrage : État Budget : 150 MF (22,87 M €)</p>
Université de Paris IV	<p><i>Site de Clignancourt</i> Bibliothèque de lettres et sciences humaines de 6 000 m² shon Places : 550 Programmiste : Cabinet Couzanne Architecte non encore désigné (concours en 2002) Budget : opération globale de reconstruction et d'extension du site de Clignancourt estimée à 302 MF dont 150 MF (22,87 M €) en première phase, inscrits au CPER. La bibliothèque universitaire est inscrite en seconde phase.</p>

L'académie de Paris, quasi absente du programme Université 2000, mobilise cette fois plus de 70 % des investissements relatifs aux projets documentaires. Plusieurs opérations de grande envergure sont en effet prévues : parmi celles-ci, on remarquera l'extension de la bibliothèque de Paris III, l'implantation d'une grande bibliothèque de 1 800 places pour l'université de Paris VII dans la ZAC de Tolbiac, la création d'une bibliothèque au sein d'un nouveau pôle « Langues et Civilisations du Monde » associant le CNRS et huit établissements universitaires, ou encore la transformation de l'ancien collège Sainte Barbe en bibliothèque destinée aux étudiants des premiers et seconds cycles en lettres et sciences humaines.

Mais au-delà de leur capacité d'accueil, l'intérêt de ces nouveaux projets est d'introduire une restructuration de l'offre des bibliothèques parisiennes destinées aux étudiants et, par voie de conséquence, celle des bibliothèques de recherche, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, comme Cujas ou la Sorbonne, qui pourront entièrement se consacrer aux enseignants et aux chercheurs à partir de 2005. L'accroissement des places de lecture pour les étudiants en Ile-de-France laisse donc espérer un rééquilibrage général des rôles des bibliothèques, revalorisant les missions des grandes bibliothèques inter-universitaires au regard de la recherche, et ouvrant à terme de nouvelles marges

Académie de Paris	
Université de Paris IV	<p><i>Site de Championnet</i> Aménagement de l'ancien lycée municipal en bibliothèque universitaire, dans l'attente des travaux de Clignancourt (1 500 m² utiles) Places : 260 Maître d'ouvrage : Université de Paris IV Budget : 6 MF (0,91 M €) Livraison prévue à la rentrée 2003</p>
Université de Paris VI Institut de Géophysique du Globe de Paris	<p><i>Site de Jussieu – Ilot Cuvier</i> Bibliothèque du CADIST des sciences de la terre et cartotheque (2 400 m² shon) Places : 60 Programmiste : ARP Architecte : concours prévu en 2002 Maître d'ouvrage : Établissement public constructeur de Jussieu Budget inclus dans l'opération de reconstruction globale de l'Institut de Physique du Globe de Paris Livraison prévue à partir de 2005</p>
Université de Paris VII	<p><i>ZAC Paris Rive Gauche (Tolbiac)</i> Dans l'ancien bâtiment des Grands Moulins de Paris, installation d'une bibliothèque universitaire pluridisciplinaire (18 000 m² shon) Places : 1 800 Programmiste : cabinet Couzanne Architecte : R. Ricciotti Maîtrise d'ouvrage : État. Convention de mandat confiée à l'Établissement public de maîtrise d'ouvrages des travaux culturels Budget : 203 MF (30,95 M €) Livraison prévue en 2005</p>
Bibliothèque de la Fondation Nationale des Sciences Politiques	<p>Restructuration complète de la bibliothèque. 4 700 m² shon. Places : 360 Programmiste : SERQH/J. Riva Architecte : F. Pin Maître d'ouvrage : État, déléguée à la FNSP Budget : 50 MF (7,62 M €) dont 30 MF CPER Livraison prévue en 2003</p>
Bibliothèque Sainte Barbe	<p>Création d'une bibliothèque de lettres et sciences humaines de 10 500 m² shon Places : 1 200 Public visé : étudiants 1^{er} et 2^e cycles Création de magasins pour les bibliothèques Sainte Geneviève et Cujas (capacité 150 000 volumes chacune) Programmiste : cabinet Laurence Mayeur Architecte : A. Stinco Préfiguration prise en charge par la Chancellerie des universités de Paris Maîtrise d'ouvrage : État Budget : 169 MF (25,76 M €) Livraison prévue en 2005</p>

d'initiatives à la BPI et à la BnF (haut de jardin). Centrée sur certaines aires culturelles mais pluridisciplinaire, poursuivant d'emblée l'objectif d'accueillir des chercheurs étrangers comme le grand public, la bibliothèque du pôle « Langues et civilisations », organisée dans le cadre d'un groupement d'intérêt public, préfigure peut-être un nouveau modèle de centre documentaire permettant d'associer, au sein d'un même organisme, universités et organismes de recherche.

Le rôle des professionnels des bibliothèques

Des projets de cette ampleur associent à leur préparation, leur suivi et leur évaluation, un grand nombre de partenaires. Au niveau de l'État, il s'agit des administrations centrales, des préfets de région et des recteurs. À ces derniers est confiée une mission de coordination générale des partenaires universitaires et de concertation avec les collectivités territoriales. S'agissant des collectivités, le plan U3M a mobilisé les élus mais aussi des administrations : la direction des Affaires scolaires et de l'Enseignement supérieur de la région Ile-de-France, celle de la Ville de Paris. Mais bien d'autres communes se sont associées à la réflexion, comme par exemple la ville de Saint-Denis sur le développement de la Plaine de France, ou encore celle de Versailles sur

Académie de Paris	
Bibliothèque des Langues et Civilisations du Monde	ZAC Paris Rive Gauche (Tolbiac)
	<p>Dans le cadre d'un nouveau pôle d'enseignement et de recherche consacré aux langues et civilisations (notamment asiatiques, slaves, africaines...) création d'une nouvelle bibliothèque incluant la bibliothèque universitaire des langues et civilisations orientales et les fonds de 8 partenaires universitaires : INALCO, Paris I (fonds slaves de la Sorbonne), Paris III (fonds turcs et iraniens), Paris IV (fonds slaves), Paris VII (fonds coréen), École des hautes études en sciences sociales (fonds asiatiques), École pratique des hautes études, École française d'Extrême-Orient, CNRS.</p> <p>Surfaces projet : 17 500 m² shon Places : 900 Programmation : cabinet Rémy Carsault Architecte : concours prévu en 2003 Maîtrise d'ouvrage : région Ile-de-France. Budget : 300 MF (45,73 M €) Préfiguration prise en charge par un groupement d'intérêt public créé par l'État et les membres fondateurs Livraison : 2006-2007</p>

indispensables.

Daniel Renault

Bibliographie

- Jolly, Claude. « Le Plan U3M et les bibliothèques universitaires ». *Techniques et architecture*, juin-juillet 2001, N° 454, p. 80-83.
- Renault, Daniel. « Le Plan U3M en Ile-de-France : perspectives 2000 – 2006 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 47, N°2, mars 2002, p. 4 – 11. [Inclue une bibliographie complète sur ce dossier].

1. ACERB : association des conservateurs, bibliothécaires et responsables de bibliothèques de la ville de Paris.
2. *Une stratégie pour les bibliothèques en Ile-de-France* : rapport d'étape du comité stratégique des bibliothèques en Ile de France. Paris : Rectorat de Paris, février 2001. 46 p. *Orientations pour l'aménagement documentaire de l'Ile-de-France* : second rapport du comité stratégique des bibliothèques d'Ile-de-France. Paris : Rectorat de Paris, 2001. 52 p. Ces deux rapports sont disponibles sur le site de la sous-direction des bibliothèques (DES/MEN) et sur le site du rectorat de Paris.
3. Les données communiquées lors de la journée d'étude du 29/11/01 ont été actualisées pour la publication de cet article.
4. Surface hors œuvre nette.
5. Bisbrouck M.-F., *Les Bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*, Paris : La Documentation française, 2001. 152 p.

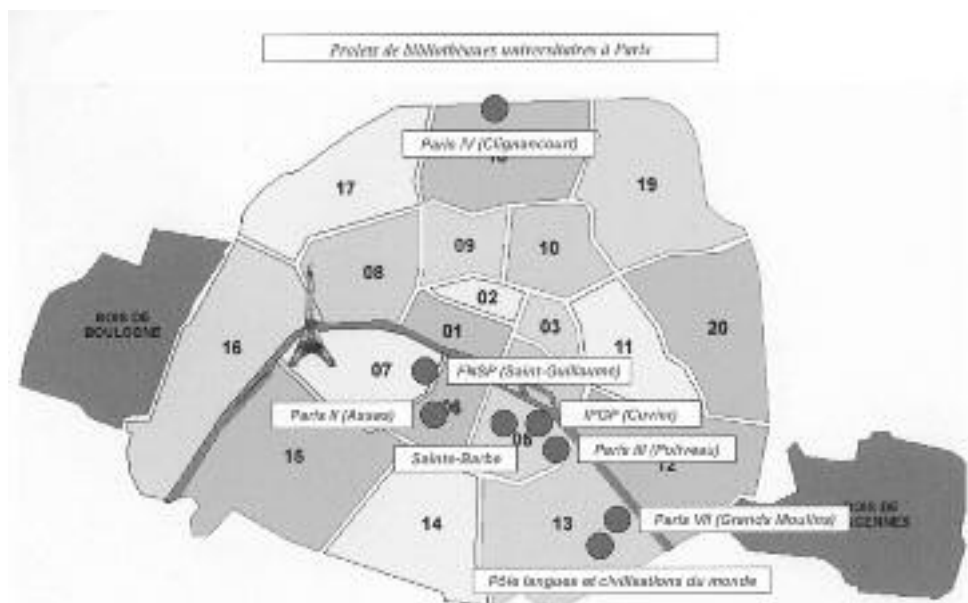
l'expansion de l'université de Versailles Saint-Quentin. C'est dire que les professionnels des bibliothèques sont des partenaires parmi de nombreux autres : cependant, il leur appartient de jouer pleinement leur rôle qui reste essentiel.

Auprès des présidents d'université, ils sont les experts capables de formaliser une analyse des besoins en termes de services et d'utilisateurs. Plus tard, ils seront l'interlocuteur privilégié des cabinets de programmation et des architectes, notamment au moment de l'avant-projet détaillé.

C'est à eux qu'appartient enfin la lourde tâche de constituer des équipes de projet, de piloter, de planifier et d'organiser ces projets en même temps que... de continuer à assurer les services quotidiens des bibliothèques existantes !

Mener ces études, piloter ces actions, supposent d'entretenir des compétences administratives, techniques et humaines variées, comme une capacité permanente à mettre à jour ses connaissances. De ce point de vue, la publication de comptes rendus

d'expérience dans les revues spécialisées, de bilans, comme le récent ouvrage⁵ publié sous la direction de M.-F. Bisbrouck sur la période 1992-2000, l'organisation de stages de formation continue sur les constructions ou sur la conduite de projets, sont plus que jamais



Voyage au Québec - 1^{er} épisode

Au printemps 2001, la Section étude et recherche de l'ABF a organisé un voyage d'étude au Québec qui a donné lieu à plusieurs rapports, riches d'enseignements et de confrontations pour nos deux pays. Nous vous les présenterons au fil des numéros de *BIBLIOTHÈQUE(S)* et commençons ce feuilleton par la visite de trois bibliothèques publiques, commentée par Pascale Deligny et Catherine Ribet-Picard.

Depuis toujours, nous autres, bibliothécaires de France, sommes impressionnés par la réputation des bibliothèques d'outre-Atlantique. Après la guerre, grâce aux Américains, nous avons découvert la notion de lecture publique et, pendant de nombreuses années, nous avons mesuré nos retards bibliothéconomiques par rapport aux établissements américains et canadiens. D'où notre curiosité pendant ce voyage ; nous allions découvrir, apprendre, et rapporter ces innovations dans nos propres lieux de travail. Nous avons eu la chance de pouvoir visiter trois établissements de pointe.

Un réseau nommé « Bibliothèque de Québec »

La bibliothèque Gabrielle-Roy

Inaugurée en 1983, c'est la bibliothèque centrale du réseau de la ville de Québec, qui compte 167 264 habitants, onze



La bibliothèque de Québec est un réseau incorporant 11 bibliothèques de quartier.

bibliothèques de quartier complètent ce réseau appelé « la Bibliothèque de Québec », administré par l'Institut Canadien de Québec, corporation à but non lucratif.

La bibliothèque Gabrielle-Roy a été conçue comme bibliothèque mais également comme centre culturel et de loisirs. L'emplacement du bâtiment a été choisi dans un quartier difficile, agité par des bagarres de bandes, des problèmes de drogue et de prostitution. Ce bâtiment est situé au cœur d'un centre commercial. Par les grandes baies vitrées, les passants ont vue sur les services animés de la bibliothèque, « la place des enfants » (la section jeunesse) et les périodiques.

La bibliothèque publique de Chicoutimi

La bibliothèque existe depuis 1950, mais le bâtiment actuel date de 1996. Il est donc tout récent et dessert une population de 63 000 habitants. La bibliothèque est un service municipal qui dépend du service des loisirs. L'architecture intérieure se présente comme une rotonde et le mobilier est disposé comme les rayons d'une roue de bicyclette, le centre étant « le comptoir de services », lieu de renseignements pour les divers services proposés par la bibliothèque.

La bibliothèque municipale de Brossard

À la date de notre visite (25 mai 2001), la nouvelle bibliothèque n'avait pas encore ouvert ses portes au public, l'inauguration du bâtiment étant prévue pour



Le bâtiment de « Chicoutimi » date de 1996.

le 20 juin. L'ancien établissement, créé en 1976, se trouvait dans les locaux d'un centre commercial et était peu mis en valeur.

Le nouveau bâtiment se situe entre l'hôtel de ville et le centre socio-culturel, il est maintenant visible et accessible et dessert une population d'environ 65 000 habitants.

Ces trois établissements proposent différents types de documents : livres, périodiques, disques compacts, vidéos, logiciels, cédéroms. Mais aucun ne pratique une mise en commun des fonds, chaque section restant bien différenciée par le type de document qu'elle propose. Exception toutefois pour les centres d'affaires, qui s'adressent aux personnes en activité ou à la recherche d'emploi et aux petites et moyennes entreprises. Là, monographies, périodiques, logiciels se côtoient dans un même espace.

Le livre est incontestablement le document principal, suivi des cédéroms et des périodiques (350 abonnements pour la bibliothèque de Brossard). Cela s'explique par le fait que les disques sont très bon marché au Québec et que la bibliothèque ne doit pas entrer en concurrence avec le loueur de films installé en ville.

Des cotes étranges

Nous sommes dans un pays bilingue avec un fort taux d'immigration. Différentes littératures sont donc bien représentées, avec des rayonnages spécifiques pour la littérature de langue anglaise, la littérature québécoise, française et pour les ouvrages traduits en français. À Brossard, on trouve des

ouvrages dans diverses langues, telles le chinois et le vietnamien.

La signalétique est compliquée pour des Français et l'établissement des cotes est très étrange et dans un premier temps, incompréhensible. Nous sommes en effet bien loin de notre lettre « R » suivie des trois premières lettres du nom de l'auteur...

Exemple de cote pour un roman intitulé
Le Livre de ma mère écrit par Marc Fisher :

La cote sera : RnCa → roman canadien
F7552 Liv → première lettre du nom de l'auteur suivie de son numéro de code et des trois premières lettres du titre de l'ouvrage.

Ce numéro de code provient d'une table intitulée « Cutter-Sanborn table », permettant, pour chaque auteur, d'associer derrière la première lettre de son nom, un numéro qui servira au classement. Au Québec, nombreuses sont les personnes à porter le même patronyme ; pour éviter d'avoir des rangées entières de R TRE (Tremblay), il est nécessaire d'utiliser un autre système.

Exemple pour un auteur dont le nom est
Reynolds, si son prénom commence par une lettre allant de :

A à G	la table nous donne	R 463
H à M		R 464
N à S		R 465
T à W		R 466

En France, quel que soit le prénom, nous aurions : R REY

Pour les documentaires, les cotes sont établies de la même façon :

Le nouveau désordre mondial / Pierre Miza : Indice Dewey
M 662 n

Les nouveautés et les best-sellers sont présentés sur des tables et des rayonnages spécifiques, avec un traitement particulier à la bibliothèque Gabrielle-Roy où ils sont loués 3\$ pour 21 jours, ce qui permet une rotation rapide et d'ajuster l'offre à la demande en achetant des exemplaires supplémentaires. Ensuite les exemplaires en surnombre seront vendus au kilo.

Pour les documentaires, les ouvrages en anglais et en français ne sont pas



Vente des best-sellers à la bibliothèque Gabrielle-Roy.

séparés. L'offre documentaire est vaste, mais ce sont parfois des documents anciens.

L'offre en ouvrages de références, dictionnaires, encyclopédies, est très importante.

La classification décimale de Dewey a encore de beaux jours devant elle au Québec : aucune fioriture, on suit la classe de rayon en rayon, de la classe 000 à la classe 900, les indices sont très développés. Notre « abrégé » n'est pas connu, les catalogueurs indexent avec l'édition intégrale.



Les ouvrages pour la jeunesse sont repérés par des pastilles de couleur.

Histoires au bout du fil

Dans les trois établissements visités, les sections jeunesse bénéficient d'un grand espace, avec toujours un choix de mobilier attrayant. Les Québécois ne connaissant pas le bac à album, nous n'en verrons donc pas.

Les ouvrages pour la jeunesse sont en général classés par collection et par niveau d'âge, repérés par des pastilles de couleur. Pour les documentaires, l'indexation Dewey est utilisée, avec des pastilles de couleur pour l'âge. Une large part est faite aux éditions québécoises et canadiennes. Nous

avons été surpris par la présence en rayon, de collections très anciennes comme « Rouge et Or », « Spirale », les anciennes présentations de la bibliothèque rose et verte.

Les sections jeunesse visitées auraient besoin d'élagage (terme québécois pour désherbage). La plupart des ouvrages sont reliés dès leur arrivée, ce qui explique sans doute leur longévité ! Comme dans les sections adultes, les documents audiovisuels ne sont pas intégrés aux documents imprimés.

Les sections jeunesse ne sont donc pas innovantes dans la présentation et le choix des collections mais nous avons été frappés par l'offre proposée en animation : cinéma, théâtre, ateliers divers, spectacles de marionnettes, initiation à la recherche en bibliothèque, découverte d'Internet, ateliers d'initiation aux livres pour les très jeunes enfants, conte animé, sélections d'ouvrages pour la jeunesse.

Les jours de tempête de neige ou lorsque les parents n'ont pas le courage de raconter une histoire au petit dernier, ils peuvent composer le numéro de téléphone de la bibliothèque de Brossard où une voix préenregistrée raconte une histoire.

Les bibliothécaires français sont actuellement en plein débat sur la manière de mettre les documents multimédias à la disposition du public. Faut-il considérer le support ou le contenu ? Est-il encore judicieux de créer des sections par support : musithèque, vidéothèque, bibliothèque, alors que les cédéroms, Internet, les DVD proposent l'image, le son, le texte dans une même consultation ?

L'orientation actuelle des médiathèques se construit par rapport au public : comment accéder de façon simple à un large éventail de documents ? N'est-il pas logique pour un usager de trouver sur un même rayon la documentation qui l'intéresse ? Car, en effet, qu'y-a-t-il de plus normal que de trouver dans le rayon géographie, tout ce qui concerne le pays, ouvrages, musiques, films ?

Si on prend l'exemple de la section jeunesse, il paraît naturel que l'enfant

puisse accéder simultanément aux livres et aux périodiques, vidéos, disques compacts, cédéroms, DVD et à Internet. Cette prise en compte du public nous fait également simplifier la mise à disposition du document, d'où l'allégement de l'utilisation de la Dewey, voire un classement qui privilégie le regroupement par thèmes des documents.

Exemples à suivre

Nous sommes lancés sur des pistes de réflexions intéressantes pour l'avenir de la lecture publique en France et l'organisation des collections en est une importante. Nos collègues québécois sont restés sur un modèle qui nous a paru très daté. Manifestement, l'organisation des collections, leur mise à disposition, n'est pas leur souci premier.

La force et l'attrait des bibliothèques du Québec est dans l'offre des services proposés à leurs usagers, point sur lequel nous autres Français, avons beaucoup à réfléchir et à apprendre. Commençons par l'amplitude horaire d'ouverture au public, avec pour chaque établissement visité, 61 h, 49 h 30, 53 h, une ouverture le dimanche et le soir, le plus tôt jusqu'à 20 h, à Chicoutimi, et le



Certaines bibliothèques ouvrent jusqu'à 61 h par semaine.

plus tard jusqu'à 21 h 30, à Brossard.

En sus des animations traditionnelles d'une bibliothèque, accueil des classes, contes, initiation à la recherche sur catalogues, cédéroms, Internet, une large place est accordée à l'apprentissage informatique, dépassant même le cadre d'une utilisation purement documentaire (bureautique, utilisation de logiciels, impression ou récupération des informations sur supports, disquettes et CD qui peuvent être vendus dans la bibliothèque). Chacune des trois bibliothèques visitées a développé un service important avec mise à disposition du public de microordinateurs, de documentation et d'aide personnalisée, accessible à « la clientèle » (comme disent les Canadiens) et intéressant les chercheurs d'emplois. L'exemple le plus abouti est la bibliothèque municipale de Brossard qui a créé un centre de ressources et de

services pour les entreprises locales, particulièrement les PME, les travailleurs autonomes, les chercheurs d'emploi, qui fonctionne avec une carte spéciale donnant accès aux documents et aux services spécialisés.

Les voyages forment la jeunesse, dit-on, et les visites de bibliothèques forment la curiosité des bibliothécaires, quel que soit leur âge ! Allons donc voir ce qui se passe hors du lieu où nous travaillons, via les adresses Internet qui nous facilitent la tâche, mais il est également important de se déplacer pour favoriser la rencontre et le dialogue.

C'est ce que nous ne nous sommes pas privés de faire avec nos collègues québécois que nous attendons avec impatience en France. Un grand merci à toutes et à tous.

SITES INTERNET

- La bibliothèque Gabrielle-Roy : www.icqbdq.qc.ca
- La bibliothèque publique de Chicoutimi : www.chicoutimi.biblio.qc.ca
- La bibliothèque municipale de Brossard : www.ville.brossard.qc.ca/biblio

Pascale DELIGNY
Médiathèque Les Temps Modernes
95155 Taverny
Catherine RIBET-PICARD
CRFCB - Université de Provence
Marseille

CATALOGUER : MODE D'EMPLOI

Initiation aux techniques du catalogage

Coordination : Michelle Pastor et Christiane Delacour

Cet ouvrage collectif a été rédigé par les bibliothécaires de terrain, engagés dans la formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF. Ils tentent de rendre lisible une codification complexe. Introduire à l'utilisation des normes, préparer à la compréhension des notices normalisées, sont les objectifs qu'ils veulent atteindre.



BON DE COMMANDE

Bulletin à renvoyer accompagné du règlement à **ABIS** – 31 rue de Chabrol 75010 Paris

Je commande CATALOGUER : MODE D'EMPLOI au prix de 21 € TTC Je souhaite recevoir une facture

Nom – Prénom :

Organisme :

Adresse

.....

Salon du livre de Tanger

Pour la 6^e année consécutive, l'Institut culturel français de Tanger organisait en janvier dernier son Salon International du Livre. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) avait dépêché sur place une importante délégation comprenant une trentaine de personnes : un élu, des administratifs et divers représentants des métiers du livre, libraires, éditeurs, poètes, traducteurs, spécialistes de la conservation, universitaires, ainsi que trois bibliothécaires, auteurs de cet article.

La forte présence provençale sur le salon s'explique par la politique très active que la région PACA et Michel Vauzelle, son président, souhaitent développer dans le domaine des échanges méditerranéens, notamment avec la rive Sud. D'où une convention de développement passée avec la région de Tanger-Tétouan, qui comprend un important volet consacré à la formation. Soulignons aux côtés de cette délégation celle, plus restreinte mais bien présente, du Languedoc, emmenée par Gil Jouannard du CRL, écrivain et infatigable VRP des Lettres languedociennes.

À la demande subventionnée de la région, l'ABF PACA, avec le Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC), devait, au cours de ce voyage, prendre une mesure de la situation des bibliothèques de Tanger et les contacts nécessaires pour pouvoir accueillir en stage, dans un proche avenir, les futurs professionnels du futur réseau de médiathèques publiques du Maroc. Ce sont donc ces deux aspects que nous développerons ici, après cependant avoir dit quelques mots du Salon du Livre et des rencontres qui l'accompagnent.

Mohammed VI, sa tante, Sapho et quelques autres

Décentralisé à l'Institut international du Tourisme qui offrait près de la plage,

mais loin du centre-ville, de vastes infrastructures d'accueil, ce 6^e salon a quelque peu pâti dans un premier temps de cet éloignement : le jeudi d'ouverture fut donc maussade, comme le ciel, mais ce départ incertain a laissé rapidement place à un véritable succès. Succès dû non pas tant au Salon lui-même : celui-ci reste, par la force des choses et par manque de combattants, fort modeste – les plus grands stands étaient ceux des Régions PACA et Languedoc – dans un pays où l'édition, partagée par ailleurs entre un arabe littéraire et un français de moins en moins pratiqués, n'offre que peu de titres autour de rares et courageuses maisons d'édition ou de librairies, telles Tarik éditions, librairie des colonnes, Pages et plumes, etc.

Retenons tout de même la petite effervescence qui accompagna la visite de la tante de Mohammed VI, lui-même deviné en train de traverser, à la tête d'un étonnant cortège de soixante véhicules, un Tanger reconnaissant ; rappelons qu'Hassen II ne venait pas dans le Nord du pays.

Dans le bel amphithéâtre de 200 places de l'Institut, Nicole de Pontcharra avait concocté un programme de rencontres qui a reçu un grand succès, les auditeurs étant venus nombreux écouter un plateau relevé et divers (Sapho, Benjamin Stora, Driss Chraïbi, Salah Stétié, Ahmed Marzouki, Malika Mokaddem...), assister aux ateliers et



© G. E.
Le phare de Cap Sartel.

aux rencontres de traduction, aux deux nuits de la poésie et visiter l'exposition « Écritures du Maroc ».

Les débats sur le thème général « Écriture et résistance » étaient dominés par la guerre israélo-palestinienne et l'humiliation très vivement ressentie par les intellectuels, comme par le public, de la séquestration de Yasser Arafat à Ramallah – Mahmoud Darwich, poète palestinien, proche d'Arafat, ayant refusé de venir au Salon en signe de protestation. Difficile de développer plus ici, si ce n'est pour dire combien sont utiles pour nous, habitants de la rive Nord ces contacts avec la Rive Sud et une culture, magnifique, dont tant de pans restent ici à dévoiler.



La visite protocolaire au salon du livre.

À la recherche des bibliothèques de Tanger

Terminons par les bibliothèques, ce qui malheureusement sera vite évoqué car, ici encore, il reste beaucoup à faire ou à préparer. Rappelons que Tanger compte de 800 000 à 1 000 000 d'habitants et qu'il n'existe aucune bibliothèque digne de ce nom pour une cité d'une telle importance (mais nous réagissons là avec nos propres critères).

Certes, une belle réalisation existe, celle de la médiathèque de l'Institut culturel français de Tanger : 250 m², 3 500 adhérents dont essentiellement de jeunes étudiants tangerois, 15 000 volumes en français, 60 périodiques, 500 vidéocassettes, 80 000 prêts, 11 postes informatiques avec le système Agathe, deux accès Internet gratuits, antivol Serme, 25 places assises, 4 agents, 390 000 dirhams de budget d'acquisition – il faut ici souligner l'apport décisif des médiathèques des instituts culturels français du Maroc, coordonnés efficacement par Agnès Dumont-Fillon. Notons toutefois un prix d'adhésion qui nous a paru élevé (170 dirhams pour un adulte, 140 dirhams pour un enseignant, 120 pour les jeunes – 1 dirham équivalant à 1 €).

Pour la partie marocaine de notre enquête (car c'en fut bien une), même la sagacité de nos hôtes bibliothécaires ne put seulement nous dire, de façon spontanée, où se trouvaient les bibliothèques de Tanger... À force de ténacité et d'obstination, deux établissements furent enfin repérés : l'un privé, la bibliothèque Abdalla Guenoun et l'autre public, la bibliothèque générale de Tanger.

Comme son nom l'indique, la bibliothèque Guenoun, qui doit être classée parmi les bibliothèques d'étude, vient de la donation de cet intellectuel et pédagogue tangerois de grand renom. Cette donation, logée au deuxième étage d'un bâtiment public datant de la fin du XIX^e siècle, d'environ 300 m², compte 14 000 ouvrages imprimés en langue arabe, classés par sujets et concernant essentiellement l'Islam, l'histoire, la philosophie et la médecine. Seule la consultation sur place est possible. Une cinquantaine de places sont offertes (toutes occupées lors de notre visite) pour une adhésion annuelle de 20 dirhams. La bibliothèque compte 4 000 inscrits.

L'association Abdalla Guenoun gère au jour le jour l'établissement, le personnel, c'est-à-dire deux employés, dont une informaticienne, et le fonctionnement courant étant à la charge de la municipalité. Le conservateur actuel, ancien enseignant, est bénévole et s'était fait accompagner lors notre visite par un adhérent francophone, ancien élève de monsieur Guenoun (comme l'est tout Tanger) et responsable... des affaires culturelles à la Région Tanger-Tétouan.

Quelques rayonnages de magasin, une salle des périodiques, pas d'informatique ou juste un début, pas de prêt, pas d'accès direct, mais 1 200 manuscrits arabes, catalogués (un catalogue imprimé existe en arabe), le plus ancien datant de notre XIV^e siècle, entreposés sommairement, sous un plafond abîmé par les infiltrations, dans quelques armoires du bureau du conservateur.

Rue de la Liberté, la bibliothèque générale

Rue de la Liberté, la bibliothèque générale, dotée d'une vocation régionale que nous n'avons pas pu, ici non plus, déceler, devrait se rapprocher davantage de nos bibliothèques municipales, avec le prêt en moins. Elle occupe un beau local d'environ 500 m², construit par les Américains après guerre, situé en plein centre-ville.

Constituée de deux grandes salles de consultation (une soixantaine de places assises) et de magasins, ce local accueille de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h essentiellement des étudiants en droit venant réviser sur place leurs manuels et leurs cours. Car il y a seulement 10 000 de livres, essentiellement de littérature et de droit, en arabe, quelques livres en français, disparates et provenant sans doute de dons anciens, et quelques livres en anglais et en espagnol, une dizaine de périodiques, environ 200 imprimés reçus chaque année du ministère des Affaires culturelles dont dépend la bibliothèque et ses cinq agents de l'État (échelle 10, rang élevé dans l'administration marocaine).

Après un accueil des plus ouverts et des plus chaleureux, le conservateur, monsieur Farid Ghziel, ne peut que déplorer l'absence de véritables moyens face à l'immensité des besoins : pas de véritable budget, pas de classement, pas de personnel formé. Monsieur Ghziel, lui, se présente comme écrivain en langue arabe, juriste de formation : il a suivi un stage de recyclage d'un mois à la bibliothèque de Saragosse.



Bibliothèque générale de Tanger, section jeunesse.

De futurs stagiaires pour l'ABF PACA

Rappelons ici que la seule formation de bibliothèque existant au Maroc est celle délivrée par l'École Supérieure de l'Information de Rabat qui prépare en 4 ans au diplôme d'informaticien. Comme son nom l'indique, ce diplôme, de profil documentaliste, très élevé par rapport aux besoins et aux débouchés, ne concerne la lecture publique que de façon marginale. Notons enfin, sur le même modèle, en réduction et fermé



**Bibliothèque générale de Tanger :
la consultation sur place.**

lors de notre séjour, la bibliothèque de jeunesse, rue Hassan I.

Aussi comprend-on les efforts de la Direction du Livre, dirigée par madame Mounia Nejar, conjugués à ceux du ministère français des Affaires étrangères (MAE), pour implanter dans le pays un véritable réseau de lecture publique s'appuyant sur une dizaine de médiathèques. C'est le projet que soutient, avec Agnès Dumont-Fillon, Marie Redonnet, chargée de mission pour le livre et qu'un budget de 3 millions d'euros du MAE prépare. La coopération décentralisée, avec la Région PACA, devrait y jouer son rôle, essentiellement dans le domaine de la formation, par l'accueil de stagiaires pris en charge par l'ABF PACA et le COBIAC.

Claire CASTAN, présidente du COBIAC

Marie-Elizabeth LEVEQUE, vice-présidente du
COBIAC

Gilles EBOLI, président de l'ABF PACA

Interview de Pierre-Gilles Flacsu

« J'ai horreur de prêter ou de rendre un livre que j'aime »

Librairie Chroniques & Chantelivre, Issy-les-Moulineaux



M. Flacsu, premier lecteur des livres qu'il vend.

Pierre-Gilles Flacsu, tout le monde à Paris connaît la librairie Chantelivre pour son dynamisme et ses animations dans le secteur du livre de jeunesse, quelle est la particularité de Chantelivre à Issy-les-Moulineaux ? D'où est venue l'idée de vous installer ici il y a quelques mois ?

• Je tiens tout de suite à préciser que cette librairie s'appelle Chroniques & Chantelivre et s'adresse donc aussi au public adulte. Peut-être faut-il rappeler qu'elle est issue d'une association créée à l'initiative des éditions de l'École des loisirs et de son Président Jean Delas. J'en suis le fondateur et gérant. Dès le départ, Chroniques a beaucoup travaillé avec les collectivités, les Conseils généraux, les communes de banlieue parisienne et leurs bibliothèques et nous nous sommes très rapidement aperçus qu'il y avait, dans certaines zones géographiques, un grand décalage entre la demande des écoles et l'offre existant en librairie. C'est de ce constat qu'est venue l'idée de créer en banlieue, des

librairies « exigeantes » alliant la fourniture de détail et le service aux collectivités.

Pour s'installer à Issy-les-Moulineaux, Chroniques & Chantelivre se sont associées parce que les coûts de l'emplacement étaient très élevés bien sûr mais aussi parce que nous voulions offrir un fonds d'ouvrages de qualité à tous les publics. Ayant créé, au fil des années, des liens de collaboration et de confiance, ce partenariat s'est appuyé sur de nombreuses convergences d'esprit, tant sur le rôle actuel d'une librairie, que sur sa politique commerciale.

Vous êtes dans une ville dite de « communication » où se sont implantées de nombreuses entreprises du secteur, ce qui fait la fierté de son maire, mais vous êtes aussi à deux pas d'une des médiathèques les plus actives de la banlieue sud. Elle est ouverte le dimanche, elle offre tous les supports et le nombre de prêts ne cesse d'augmenter. N'y-a-t-il pas pour vous un risque commercial

supplémentaire vu vos charges qui, j'imagine, doivent être assez importantes ?

• Vous avez raison, les charges sont très importantes. Cette ville est dynamique mais les locaux sont très chers et si vous voulez offrir un service de qualité avec suffisamment de personnel qualifié, il faut réaliser un bon chiffre d'affaire pour équilibrer l'ensemble. La barre est haute et il est beaucoup trop tôt pour crier victoire, mais les trois premiers mois d'activité sont encourageants et confirment déjà que l'hypothèse de faisabilité du projet n'était pas absurde.

Quel est votre public comparativement à d'autres banlieues ?

• Nous avons deux types de clients. D'une part, les Isséens, qui, socialement, sont assez mélangés, de jeunes femmes au foyer relativement aisées, des personnes qui n'ont plus d'activité professionnelle.

D'autre part, à l'heure du déjeuner et le soir, les gens qui travaillent à Issy-les-Moulineaux sans y habiter. En effet, cette commune compte environ 50 000 habitants et 50 000 personnes y ont une activité professionnelle. L'heure du déjeuner est pour nous très intense, nous avons des ingénieurs, des salariés de la communication, puisque nous sommes à côté du CNET, France 5, Arte, le groupe Marie-Claire et d'autres encore... Ce sont des clients plutôt cultivés et qui ont un pouvoir d'achat disponible pour acheter des livres.

Vous n'avez pas vraiment répondu à la question de savoir si l'activité de la médiathèque à deux pas de chez vous est un problème ou au contraire une source de partenariats enrichissants. Pour dire les choses plus simplement : comment ça se passe entre voisins ?

• Je ne sais plus dans quelle

circonstance on répond « les deux, mon général » mais, en effet, la présence d'une médiathèque importante est à la fois une difficulté et un apport. Une difficulté, parce que la plupart du temps, les gens qui empruntent un livre ne l'achètent pas pour le lire une deuxième fois. Cela dit nous connaissons tous de gros lecteurs qui utilisent différents modes d'accès au livre. L'emprunt pour certains, l'achat pour d'autres qui, comme moi, sont incapables de rendre un livre. Tous les cas existent et ce sont des comportements individuels.

Nous ne sommes pas dans la même situation qu'un libraire qui verrait se construire une nouvelle médiathèque alors qu'il a à peu près réussi à s'implanter. À Issy, la médiathèque existait et cela a fait partie des données de départ de notre choix. Parmi ceux qui nous achètent un certain nombre de livres, certains fréquentent la médiathèque, d'autres pas, mais ils sont suffisamment nombreux pour que nous puissions fonctionner.

Je n'arrive pas à envisager une librairie telle que je les aime et telle que j'aimerais que celle-ci soit, sans en faire un lieu de vie culturelle dans la cité, et cela ne se fait pas tout seul. Cela repose sur des partenariats et, de ce point de vue-là, l'accueil des responsables de la médiathèque a été très bon et très ouvert. Ils nous ont aidés dès le début à mettre en place des signatures d'auteurs qui faisaient l'objet d'expositions dans leurs locaux et je crois qu'il y a une vraie volonté

réciproque et acquise de collaboration.

Mais si nous revenons sur l'aspect économique des choses puisque nous sommes une entreprise, il faut savoir que nous ne travaillons pas sur les mêmes enjeux ni sur les mêmes échelles. En termes de quantité par exemple, il faut savoir que pour certains livres récents de qualité et sur lesquels nous nous bagarrons, nous travaillons sur plusieurs dizaines d'exemplaires par titre, voire plusieurs centaines.

De ce point de vue-là, nous nous complétons totalement.

Le problème actuel est que socialement, politiquement, le développement de la lecture publique est tout à fait justifié et même parfois insuffisant, mais il y a une harmonie et un équilibre économique à trouver. Je pense notamment à certains partenaires privés de l'économie du livre, comme certains éditeurs et libraires, qui voient leurs conditions d'existence se dégrader.

Vous semblez préoccupé par le grand débat sur le droit d'auteur et le droit de prêt qui anime nos professions : qu'en pensez-vous ?

• Il y a eu une période compliquée et polémique sur cette question dans la profession. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à un compromis qui ne satisfait complètement personne mais qui a au moins permis d'aplanir les tensions. Ce compromis me paraît quand même meilleur que le statut antérieur, encore faut-il que



Le rayon jeunesse.

le projet de loi soit finalisé et voté, mais il n'est plus temps de ranimer les querelles passées.

Je pense que certains élus et partenaires n'ont pas pris totalement en compte le fait que le livre est un objet culturel mais aussi un objet économique. Nous, libraires, nous payons nos loyers, nos entreprises d'aménagement, les salaires de nos collaborateurs, de la même façon que si nous vendions des vêtements, et même davantage, parce que nous tenons à faire un travail de qualité et à avoir du personnel qualifié intéressé par ce qu'il fait. Cela nécessite donc de ne pas être dans une situation d'assistance mais d'avoir des entreprises économiquement saines.

Pour donner un exemple clair, si nous voulons concourir avec quelque espoir sur les marchés publics lors des prochains appels d'offre de la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux, nous serons en concurrence avec des grossistes. Nous serons donc obligés de nous aligner sur leurs remises, ce qui

représente pour nous un abandon des deux tiers de la marge bénéficiaire que nous réalisons sur les ventes aux particuliers.

En région parisienne, si nous n'appliquons pas des remises de 23 à 28 % (sachant que celles des grossistes vont de 25 à 33 %) nous n'avons aucune chance d'avoir ces marchés importants. Or, comme nous souhaitons vraiment travailler avec la médiathèque, si cette loi n'est pas votée, cela implique que, soit les bibliothécaires devront venir se servir dans nos rayons ou même passer leurs commandes sur nos ordinateurs, soit nous embauchons du personnel supplémentaire moins payé et donc moins qualifié.

Cela rejoint la question que se posent certains élus locaux, à savoir s'il n'est pas préférable d'augmenter les budgets d'acquisitions de livres en bibliothèques (sachant que ce n'est pas le poste le plus lourd) pour compenser les remises et soutenir les librairies de proximité qui offrent aussi un service de qualité à la

population. À moins qu'ils ne préfèrent subventionner notre personnel ?

En dehors de cet équilibre économique à trouver avec la lecture de service public, quels sont les éléments qui vous paraissent mettre en danger ou nuire à votre métier ?

• Ce qui me paraît central dans l'évolution de notre profession, c'est la qualification et donc la rémunération des employés de librairie. En plus de la diminution de nos marges bénéficiaires, nous avons vu, avec les hypermarchés et les grandes surfaces spécialisées (*Virgin*, Fnac etc.) se développer des pratiques de libre-service qui ont conduit à une diminution du nombre d'employés par rapport au volume traité et une diminution de leur qualification.

Je connais des gens dans notre métier qui ont une licence et une maîtrise de lettres et qui gagnent le Smic. À Issy-les-Moulineaux, nous avons une équipe de huit personnes qui ont toutes une formation universitaire de qualité et une formation professionnelle. Ils sont jeunes, dynamiques et passionnés par le livre. Si nous voulons que ces personnes restent chez nous, il faut que nous leur proposons des salaires décents. C'est un choix qui éviterait d'entendre les clients dire que les libraires ne savent même pas ce qu'ils ont en rayon ou qu'ils n'y connaissent rien et il faut

trouver les moyens économiques de pérenniser ce choix. Ceci me paraît cohérent avec le choix d'être au meilleur emplacement de la ville, de proposer des animations et de répondre le mieux possible aux demandes.

Pourquoi avez-vous choisi d'être libraire ?

• On peut aimer les livres et devenir bibliothécaire, donc cette réflexion est très banale. Personnellement, quand j'aime un livre, j'ai horreur de le prêter ou de le rendre. Anecdote mise à part, je vois un point commun entre ces deux métiers. Outre le fait que les colis sont aussi lourds chez vous que chez nous, il faut les remuer, les classer de la même manière.

Un des grands plaisirs que nos professions nous permettent de vivre est que, lorsqu'on a aimé un livre et qu'on le propose à une personne qui l'emprunte ou l'achète et qui revient nous dire qu'il était formidable, nous vivons un moment de rencontre fantastique que peu de métiers permettent. Ce n'est pas tous les jours Noël mais c'est formidable. Il faut aussi savoir répondre à ceux qui ne nous ressemblent pas du tout et qui veulent des livres qui ne nous attirent pas vraiment, mais que nous essayons de satisfaire, sans mépris et le mieux possible.

Beaucoup de libraires font ce métier pour toutes ces raisons, de façon plus ou moins consciente, afin de partager des moments intenses avec leurs clients, mais si la logistique est trop



Signature de Caroline Eliacheff pour son livre *Mères-filles*.

lourde, les libraires deviennent aigris et perdent leur passion. Pour reprendre du souffle dans un commerce, il faut avoir un minimum réglé les problèmes de la survie. Cela me fait penser aux poètes maudits. Si vous êtes submergé par les visites d'huissiers et les factures impayées, vous ne pouvez pas être un bon libraire.

Rêvons un peu : la réussite complète pour vous aujourd'hui, ça veut dire quoi ?

• Ça veut dire tout simplement vendre beaucoup de très bons livres à des clients heureux, les rencontrer et faire un beau travail d'échanges culturels.

Chroniques & Chantelivre
32, av. de la République
92130 Issy-les-Moulineaux

Propos recueillis par
Dominique Pradat.



Dictionnaire des auteurs de jeunesse de Bretagne. Jacqueline et Bernard Le Nail. Gourin, Keltia Graphic, 2000. 352 p. ISBN 2-913953-16-6.

Ce dictionnaire présente la vie et l'œuvre de 270 auteurs de livres de jeunesse d'origine bretonne ou plus ou moins liés à la Bretagne, depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, ainsi que

des notices plus succinctes sur plus de 150 illustrateurs et auteurs de BD, répondant aux mêmes critères. Index et bibliographies complètent ce copieux ouvrage.

Bernard Plouzenec

Signalons aussi un ouvrage des deux mêmes auteurs paru au début de 2000 sous le titre *Dictionnaire des romanciers de Bretagne*. Il s'agit d'une œuvre de qualité qui allie le professionnalisme des auteurs (elle est bibliothécaire territoriale, il est une autorité en matière d'édition en Bretagne) et la collecte minutieuse d'informations bibliographiques, aussi bien dans les sources publiques (bibliothèques, archives, Société des gens de lettres, état-civil,...) que dans un vaste réseau de 200 collaborateurs bénévoles (écrivains, spécialistes du livre, érudits, hommes politiques, etc.).

En 360 pages, sont livrées plusieurs centaines de notices sur des romanciers, bretons ou non, oubliés ou non, qui ont eu un lien avec la Bretagne, par exemple en la prenant pour cadre.

Les auteurs ont eu le souci qui les honore de ne pas allonger les notices des écrivains connus pour faire plus de place aux quasi-inconnus. Les annexes donnent des compléments précieux sur les pseudonymes, les lieux référentiels et les Bretons distingués par leur présence à l'Académie française ou l'obtention de prix littéraires.

Christian Rogel



Où va le livre ? Sous la direction de Jean-Yves Mollier, Alban Cerisier, Roger Chartier, Antoine Compagnon, et al. 2^e éd. revue et mise à jour. Paris, La Dispute, 2002. 349 p. ISBN 2-84303-0544

Cette deuxième édition d'un ouvrage que nous avons très favorablement

accueilli en 2000 porte en outre « édition 2002-2003 ». Est-ce à dire que ses auteurs envisagent que cette publication devienne une sorte d'État du livre en France biennal ? Disons-le tout de suite : cela serait très utile.

En effet, comme nous l'évoquions dans ces colonnes lors de la première édition, cet ouvrage est un point très complet sur ce que l'on a coutume d'appeler la chaîne du livre en France (hors les métiers de l'imprimerie). De l'édition, ou plutôt des éditeurs, jusqu'à l'auteur, les acteurs de cette chaîne sont passés en détail, au crible d'une lecture synthétique qui ne manque pas, lorsque cela permet d'éclairer le propos, de rentrer dans le détail d'un procès, d'un document ayant défrayé la chronique.

Chaque « article » chapitre est signé d'un spécialiste, et comme nous le disions déjà en 2000, il s'agit d'une vraie synthèse. Je ne manquerai pas de vous inviter à lire le – nouveau – chapitre sur l'édition, où les groupes VUP et Hachette livre occupent la place des « géants de l'édition » : 50 % de l'édition française, pas tout à fait duopolistiques, mais néanmoins deux poids lourds qui imposent parfois leur loi, et dans tous les cas, ordonnent le marché du livre et surtout sa diffusion de façon incontournable. Les auteurs s'intéresseront aussi à l'édition petite et moyenne qui résiste, à l'édition de jeunesse en pleine explosion – bien qu'elle

aussi, soit touchée par les restructurations et concentrations – en 150 pages, une vue d'ensemble bien nécessaire.

Le chapitre « Du livre aux bibliothèques : nouveaux espaces, nouvelles normes ? » signé de Christophe Pavlidès corrige quelques imprécisions de la première édition et met à jour les données statistiques. Il fait le point sur les directives sur le droit de prêt et de location et son application en droit français, avec me semble-t-il, une grande objectivité – mais c'est certainement subjectif ! Il ne manque pas également d'évoquer les questions de « censure » et de pluralisme dans les établissements, la place bien faible des institutions transversales comme l'Inspection générale et le Conseil supérieur des bibliothèques en sommeil. Certes, c'était moins le sujet, mais la place réservée aux politiques documentaires dans les bibliothèques d'université est faible, les acquisitions sont liées majoritairement aux questions de pluralisme ou de concurrence et de complémentarité entre achats et emprunts.

Je m'attarderai sur le chapitre rédigé par Yves Surel sur les relations entre l'État et le livre (c'est aussi le titre de la thèse publiée par ce chercheur aux éditions de L'Harmattan, à lire absolument). Démonstration d'une situation assez exceptionnelle en France, d'une aide de l'État au livre, depuis 1946, formalisée par la Caisse nationale des Lettres, transformée en Centre national du livre, qui n'exclut pas des aides plus directes des ministères, DLL en tête, mais pas exclusivement. Relations complexes public/privé, où les évolutions dans la répartition (des aides du CNL par exemple) montrent que peu à peu, les auteurs sont proportionnellement moins aidés alors que les éditeurs et la distribution tirent mieux leur épingle du jeu. Avez aussi que, dans les dispositions préparées pour le droit de prêt et pour le droit de copie, les éditeurs de best-sellers seront

certainement les plus favorisés, alors que les petites diffusions resteront confidentielles, et les « petits auteurs » en chiffres resteront ignorés.

Intéressante mise à jour également sur les « clubs » qui connurent une période faste, puis un certain déclin, et qui peut-être trouvent un nouveau départ.

Et bien sûr, en conclusion ouverte, le texte de Roger Chartier sur « Mort ou transfiguration du lecteur » thème de travail et de recherche auquel cet auteur nous a habitués depuis ces dernières années.

Traitement et contrôle de l'information. Peter Stockinger.
Hermes Science, 2001. 190 p.
ISBN 2-7462-0240-9

Il s'agit, dans cet ouvrage, d'analyser le langage et ses procédures : le signe sémiotique en tant qu'objet ou en tant que texte, les signes du discours et ses composants afin de mieux comprendre ce qu'est l'information, notion ici comprise à travers l'analyse de l'énonciation et de la narration.

L'objectif de l'auteur est de décrypter, à travers la sémiotique, la « société de l'information » et le traitement de l'information qu'elle induit à travers des techniques communes à l'information

Grand merci donc à Yves Mollier et à tous ses collaborateurs, et aux éditions La Dispute, pour cet ouvrage qui se doit d'être lu par tous ceux qui, de près ou de loin, souhaitent comprendre les mutations en cours de l'édition française et les problématiques fondamentales de l'évolution du monde du livre. Ce livre se termine par un index des noms et thématiques, et une bibliographie très complète, qui s'ajoute aux notes bibliographiques en bas de page, bien pratiques.

Bien sûr, les candidats aux concours tireront d'une telle lecture le plus grand profit.

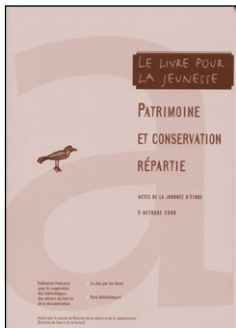
Claudine Belayche

spécialisée, comme à l'information généraliste. Ceci renvoie à s'interroger sur l'organisation structurale et fonctionnelle du texte.

Le parti pris de l'auteur est d'appuyer sa démonstration sur des exemples concrets d'analyse de la presse écrite ou audiovisuelle ou encore de la communication électronique, ce qui permet de mieux comprendre la complexité du propos pour qui ne manipule pas les concepts habituels de la sémiotique structurale.

Texte savant et de recherche pour celui qui s'intéresse à l'analyse du discours et des textes, mais ouvrage difficile d'accès pour le non-spécialiste.

Anne Dujol



Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie : actes de la journée d'étude, Paris, 5 octobre 2000, organisée par la bibliothèque de l'Heure joyeuse, la Bibliothèque nationale de France, la Fédération française de coopération entre bibliothèques, la Joie par les livres, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication

(Direction du livre et de la lecture). Paris, FFCB, la Joie par les livres, Paris bibliothèques, 2001.

Depuis quelques années, les professionnels du livre ont pris conscience de la nécessité de la mise en place d'une politique de conservation partagée des documents pour la jeunesse. Pour ce faire, des institutions telles les bibliothèques municipales, la Bibliothèque nationale de France, le Centre national de la bande dessinée, la Joie par les livres, la Fédération française de coopération entre bibliothèques, ont décidé d'organiser régulièrement des rencontres. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu la journée du 5 octobre 2000.

Parmi les interventions, j'ai retenu celle de la Bibliothèque nationale de France par son président, Jean-Pierre Angremy, qui exprime la reconnaissance de son institution pour les livres pour enfants, en partie avec le Dépôt légal.

La Direction du livre et de la lecture, représentée par Véronique Chatenay-Dolto, a, quant à elle, réaffirmé son rôle de fédérateur des initiatives mettant en valeur le patrimoine de jeunesse.

Enfin, la responsable du fonds historique de la bibliothèque de l'Heure joyeuse, Françoise Lévêque, a avancé l'idée de numérisation des collections jeunesse pour en assurer la conservation, mais dans l'attente de la mise en place d'un réseau, elle préconise de garder le plus de documents possible, de prendre en compte toutes les expériences et de s'inspirer des modèles étrangers.

À ce propos, l'intérêt des bibliothécaires à collaborer avec les collectionneurs privés a été évoqué, afin de profiter de leurs connaissances et parfois, de recevoir leurs collections. Ceci permet aux bibliothèques de rendre ces fonds exploitables et de les intégrer à leur catalogue.

L'après-midi de cette journée a été consacrée à des ateliers qui, devant l'ampleur du sujet et le nombre important de participants, ont abordé de nombreux sujets : le désherbage, la numérisation, la politique documentaire, la presse et la coopération régionale.

Dans sa conclusion, Jean Glenisson a évoqué l'inévitable désherbage des fonds jeunesse tout en préconisant une certaine prudence et la nécessité d'une conservation partagée.

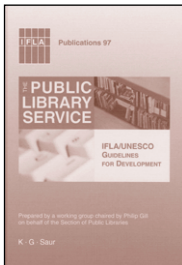
Sophie Rat

Nous avons reçu



IFLA principes de conservation. International Preservation Issues n° 3. IFLA-PAC 2001. 80 p. ISBN 2-912743-01-X - ISSN 1562-305X

Ce document est une introduction générale à la conservation des documents de bibliothèque à l'attention des institutions ou des individus sans connaissances particulières en conservation. Il souhaite mettre l'accent sur la fragilité de tous les documents et pas uniquement des collections patrimoniales, la conservation étant l'affaire de tous et une question de bon sens économique au départ.

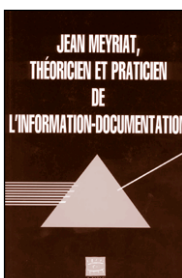


The Public Library Service. IFLA/UNESCO Guidelines for Development. Munich, K.G. Saur, 2001. IFLA Publications 97. 116 p. ISBN 3-598-21827-3

Voici une nouvelle version depuis la publication de 1986, préparée par le groupe de travail de la Section des bibliothèques publiques de l'IFLA. La version française, traduite par l'Unesco, sera prochainement publiée par l'ABF.

S'informer en Rhône-Alpes : répertoire 2001 des centres de documentation. ADBS Rhône-Alpes Lyon, 2001. 339 p. ISBN 2-84365-057-7

Ce répertoire recense près de trois cents unités documentaires. Chaque présentation indique les coordonnées, les conditions d'accès, la nature des fonds, les services proposés de l'établissement. Cinq index en facilitent l'utilisation. Reflet de la richesse documentaire de la région Rhône-Alpes, ce guide est un précieux outil d'information.



Jean Meyriat, théoricien et praticien de l'information-documentation. Textes réunis à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. ADBS, Paris, 2001. 509 p. ISBN 2-84365-054-2

Parmi les principaux acteurs du développement en France de l'information et de la documentation, Jean Meyriat occupe une place centrale. Convaincu de la nécessaire articulation entre la pratique et la théorie, il n'a cessé, par son action comme dans ses écrits, de militer pour leur alliance.

Une nouvelle époque de l'action culturelle : rapport à Michel Duffour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Paris, La Documentation française, 2001. 260 p. ISBN 2-11-004928-6.

Le paysage artistique et culturel français s'est profondément transformé au cours des vingt dernières années. Le rapport commandé par Michel Duffour à Fabrice Lextraire tend à appréhender cette dynamique et à analyser les fondements communs à ces aventures culturelles contemporaines.



Catalogue de la donation Gilberte Courmand. Centre national de la danse, 2001. 478 p. ISBN 2-914124-11-2

En faisant don à l'État de sa collection et en la déposant au Centre national de la danse (CND), Gilberte Courmand a, parmi les premières, mesuré les enjeux liés à la création de ce nouveau lieu consacré à la culture chorégraphique. L'affirmation de sa confiance envers le CND donne au jeune établissement public et aux équipes qui l'animent, un magnifique encouragement à poursuivre avec ardeur le travail qu'elle a amorcé en faveur de la constitution et de la valorisation de collections spécialisées sur la danse.



De mots en images : sélection des bibliothèques de la Ville de Paris pour les enfants de 3-6 ans. Mairie de Paris, Service technique des bibliothèques, 2002. 120 p. ISBN 2-84331-082-2

L'œil s'attarde, l'oreille écoute et les mains s'agitent en tournant les pages de ce florilège d'albums destinés aux enfants. Les nombreux chapitres qui jalonnent cette sélection sont autant de pistes qui permettront aux petits et aux grands d'emprunter des chemins de traverse, de rencontrer des loups ou des princesses et de passer du rire aux larmes. Au gré des humeurs, les sauts de puces ou les pas de géants sont permis car, n'en doutons pas, chaque lecture a son histoire !

Archives, Libraries and Museums Convergence : actes du 24^e séminaire d'ELAG / réunis par Maria Witt et Majid Ihadjadene. Paris, Cité des sciences et de l'industrie, 2001. 245 p. ISBN 2-86842-146-6

ELAG est un groupe de discussion européen qui réunit des professionnels de l'informatisation des bibliothèques. Il compte 450 membres dans 27 pays à travers l'Europe entière et au-delà.

Cette tribune est la vôtre, lieu d'échange et de communication autour de *BIBLIOTHÈQUE(S)* et des bibliothèques. Vous pouvez faire parvenir à la rédaction vos remarques sur la revue en particulier ou la profession dans son ensemble, vos coups de cœur aussi. Ils seront publiés.

EMPLOI-JEUNE

L'offre d'emploi « Emploi-Jeune » parue dans le numéro 1 (mars 2002) de *BIBLIOTHÈQUE(S)* a fait réagir plus d'un collègue, dont je suis. Jusqu'à quand verrons-nous des municipalités proposer sur ce statut des profils de postes de professionnels formés, voire expérimentés (bac + 3, « connaissance en médiathèque » (sic) : c'est un profil de poste d'assistant qualifié ?

Certes, il est parfois difficile de résister aux pressions des politiques, qui voient dans le dispositif le moyen de créer à peu de frais des postes qu'ils rechignent à créer « en vrai », finances locales obligent.

Le pire est sans doute que certains candidats diplômés y voient, en l'absence de concours ou devant le malthusianisme de ceux-ci, la possibilité d'obtenir vite un poste – tant pis s'il est honteusement sous-rémunéré – espérant trouver dans les dispositifs d'intégration une porte de sortie.

Je ne jette donc pas la pierre aux collègues qui y sont contraints, mais je voudrais exposer les quelques règles simples que je me suis fixées. Sans prétendre en faire un modèle, je les propose au débat, déjà très riche, sur biblio.fr !

Nous savons tous que les « nouveaux métiers » proposés par les textes réglementaires recouvrent surtout des fonctions qui sont déjà les nôtres. Être animateur-nouvelles technologies est, par ailleurs, un véritable métier.

Donc :

- un poste emploi-jeune va prioritairement s'adresser à un jeune qui n'a pas en mains les outils d'insertion clairs dans la vie professionnelle, et qui a besoin d'un « cadre » qui lui offre à la fois formation sur le tas, expérience et possibilité de formation organisée. Ce n'est donc pas le jeune titulaire d'un DUT, par exemple : c'est au contraire celui qui va pouvoir, grâce au poste, après une année d'adaptation, faire un DUT sur 3 ans. Ou, plus simplement s'il le faut d'abord, un diplôme ABF ;
- c'est aussi l'emploi qui va permettre à un professionnel de la bibliothèque, par un effet « domino », d'être dégagé de certaines tâches, et de se former de manière plus spécialisée ;
- c'est le poste sur lequel on va travailler avec les dispositifs locaux d'insertion des 16-25 ans...

Les emplois-jeunes sont donc sur des profils d'agents du patrimoine, et c'est depuis cette situation qu'ils vont évoluer. Cela veut dire qu'ils ont (sauf exception) juste le bac, ou pas le bac. Et que l'on ne me parle pas « nouveau métier » : un agent du patrimoine qui fait bien son boulot, c'est déjà un médiateur. Quant au « médiateur » chargé d'une mission « difficile », auprès de publics ciblés relativement à l'habitat, aux difficultés économiques, sociales ou culturelles, au faible niveau scolaire, sa formation est difficile, longue, et son action devrait être au cœur des préoccupa-

tions des titulaires aguerris ! L'animateur nouvelles technologies est, dans mon service, un assistant qualifié (recruté agent, nommé après réussite au concours, formé aux nouvelles technologies au CNAM...).

Qui a le plus besoin d'un dispositif d'insertion ? Les jeunes diplômés, bac + 2 ou plus, titulaire d'un DUT ou DEUST, ont en mains les outils qui vont leur permettre un recrutement auxiliaire sur un emploi d'assistant ou d'assistant qualifié, en attendant un concours. C'est de cela qu'il faut persuader nos tutelles... et cesser de cautionner ces profils de postes fourre-tout et piégeux.

Jean-François Jacques

L'étude des manuscrits et les droits de reproduction

Le Comité international de paléographie latine lance une campagne afin d'obtenir l'exonération (ou au moins l'allègement) des droits de reproduction pour les photographies de documents destinées à un usage scientifique. Un appel aux bibliothèques et à leurs autorités de tutelle a été rédigé par le Bureau du Comité.

Depuis ces dernières années, et de plus en plus souvent, les bibliothèques, dépôts d'archives et musées réclament des droits pour autoriser la photographie et la publication des témoignages graphiques qu'ils conservent (reproduction de manuscrits,

d'imprimés, de documents, d'inscriptions épigraphiques ou incluses dans un décor peint, et autres).

Dans le cas où une recherche exige de nombreuses reproductions, le chercheur individuel est souvent dans l'incapacité d'en assumer les frais, qui sont généralement hors de proportion avec les ressources allouées aux recherches en sciences humaines. Cette restriction économique entraîne des effets regrettables : le chercheur doit renoncer à illustrer son travail comme il le faudrait ; ou bien, si les illustrations s'avèrent indispensables (comme c'est généralement le cas en paléographie, en codicologie ou en diplomatique), il doit d'emblée renoncer à cette recherche. Les bibliothèques qui réclament les droits les plus élevés finissent ainsi par faire fuir les chercheurs et trahissent l'une de leurs missions essentielles : le devoir d'encourager la recherche sur leurs fonds.

Le Bureau du Comité international de paléographie latine appelle donc les administrations nationales et locales et les responsables de bibliothèques et archives privées à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun droit de reproduction ne soit exigé en sus du coût réel de photographie pour les recherches de nature scientifique, exemptes de visées commerciales. (Il est notamment paradoxal que soient taxées des recherches qui enrichissent scientifiquement les biblio-

thèques et ne procurent aucun bénéfice financier à leurs auteurs.)

Seule une attitude de cette nature est en mesure d'affranchir l'avenir des recherches des contraintes économiques, et de permettre le progrès permanent de la connaissance et de la mise en valeur des fonds des établissements de conservation.

Le Bureau du Comité international de paléographie latine

Merci monsieur SOROS

Ça bouge dans la presse nationale au sujet des revues scientifiques internationales.

Et chacun de s'émouvoir sur la difficulté de l'accès aux publications pour des raisons financières : revues devenues trop chères et sans doute aussi trop nombreuses – c'est moi qui le dit – 20 000 titres avec comité de lecture (ce qu'il faudrait vérifier), auteurs d'articles non rémunérés et qui, de plus, payent pour la publication de leur article.

Bref, « la coupe est pleine » du côté des chercheurs (*Libération* du 14 février 2002), et c'est pourquoi depuis décembre 2001 des chercheurs européens ont lancé depuis Budapest un appel dénommé BOAI (Budapest Open Access Initiative) pour l'accès « ouvert » – comprenez libre de droit et donc gratuit – à la

littérature scientifique.

L'idée est de créer des sites sur Internet où les chercheurs déposeraient leur article avant de le proposer à une revue, favorisant ainsi par l'auto-archivage personnel, la création d'une base de données gratuite d'articles plein texte. Pour continuer le feuilleton, le financier George Soros offre 3 millions de dollars pour démarrer le projet. Rappelons que des projets similaires de publication directe existent déjà sur Internet et que l'on y trouve des revues scientifiques en ligne gratuites ou non, avec, ou non, un comité de lecture, ainsi que des bases de données d'articles (projet européen E-Bioscience).

Que disent les chercheurs ?

Qu'ils publient leurs travaux (en payant) dans des revues scientifiques qui sont tellement coûteuses qu'elles sont devenues inaccessibles à leur communauté.

Qu'ils ont cédé leurs droits à l'éditeur de la revue (*Copyright Assignment*) alors que la revue freine l'accès à leur publication.

Qu'ils ont demandé aux éditeurs de mettre gratuitement leur article en accès Internet après publication, et que les éditeurs ne l'ont pas fait.

Que disent les bibliothécaires ? Petite chronologie

Fin 1995, j'avais expliqué (*BBF* 1996, t. 41, n° 1) le pro-

cessus de publication d'un article scientifique médical et tenté d'alerter la communauté sur le danger qu'il y avait pour un pays à se déposséder des droits d'accès au savoir alors qu'il finance, ET la recherche publique, ET le chercheur-auteur, ET la publication de l'article. C'est exactement ce que dit *Le Monde* du 1^{er} mars 2002.

En 1998, le Rapport annuel de l'Inspection générale des bibliothèques publie les chiffres préoccupants de l'augmentation des coûts de la documentation spécialisée.

En janvier 1999, lors du séminaire des groupes régionaux ABF à Nîmes, nous avons présenté une motion afin que l'ABF alerte les pouvoirs publics sur les dangers de l'augmentation du coût des revues scientifiques, en terme d'accès aux savoirs et de diffusion de la recherche publique.

En juillet-août 1999, j'ai publié un petit encart dans la revue d'un grand syndicat universitaire « Le coût de la documentation spécialisée » qui se terminait ainsi : « il devient un enjeu national de soutenir la place fondamentale des bibliothèques – y compris électroniques – en tant que service public d'accès à cette information ».

Cela fait donc assez longtemps que les bibliothécaires alertent les chercheurs et les tutelles sur ce point, mais sans succès et sans le relais

des chercheurs eux-mêmes.

Comme le rappelle Hervé Le Crosnier sur Biblio-fr, il ne faut dénoncer que les pratiques de certains éditeurs, rappelant que le travail d'édition doit être rémunéré, ce dont nous sommes d'accord. Le problème actuel réside dans la perte de l'équilibre entre le « qui finance » et le « que paye-t-on », et que ce sont les mêmes.

D'un côté trop de revues, regroupements de l'édition internationale, prix démesurés conjugués au verrouillage des accès pour certains. De l'autre, avec le développement d'Internet, articles et revues en ligne disponibles immédiatement et diffusion à coût zéro, d'où la volonté des chercheurs de se passer d'un dispositif qui ne leur convient plus.

La machine s'est emballée et les revues ne répondent plus aux attentes de ceux qui sont encore « condamnés » à y publier puisque les équipes de recherche nationales publiques restent évaluées sur leurs publications retenues dans ces revues internationales qui sont classées selon un système quantitatif et américain d'auto-reproduction (Impact Factors).

Les bibliothécaires ayant, eux, depuis longtemps, mais sans grand effet, dénoncé tout cela.

Merci M. Soros.

Anne Dujol

Ces annonces sont publiées sous l'entière responsabilité de la collectivité émettrice.

OFFRES D'EMPLOI

1 La ville universitaire membre de « Plaine Commune » recrute par voie de mutation ou de détachement : un responsable des bibliothèques (Cadre A).

Sous la responsabilité du chef du service culturel, ce cadre sera chargé de la direction de la bibliothèque municipale (centrale et annexe).

Missions :

- encadrement des agents de service et animation de l'équipe (7 agents),
- élaboration et suivi du budget,
- participation à l'élaboration et mise en œuvre de la politique municipale de promotion de la lecture publique,
- gestion et développement des collections,
- organisation et gestion de l'accueil du public,
- responsabilité de la section adulte.

Ce poste requiert :

- le sens du service public,
- une aptitude à l'encadrement,
- une bonne culture générale,
- CAFB souhaité.

Ce poste est ouvert aux agents du cadre d'emplois des Bibliothécaires.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle.

- ✓ Adresser candidature, CV et arrêté relatif à la dernière situation administrative ou copie de l'inscription sur liste d'aptitude à :

Monsieur le Maire - Président de Plaine Commune
1, place de l'Hôtel de Ville - 93430 Villetaneuse

2 La fondation TEILHARD DE CHARDIN – Paris V recherche Bibliothécaire pour cataloguer, indexer et numériser un fonds multi-supports.

Profil : jeune retraité (e), bonne expérience de bibliothécaire généraliste, avec applications informatiques, esprit d'équipe, sens pédagogique, des connaissances en philosophie ne sont pas nécessaires.

- CDD – Montant et horaires : à débattre avec l'administrateur délégué.
- ✓ Renseignements et contacts auprès d'Anne-Françoise Bonnardel qui recevra les candidatures et transmettra.
Tél. : 01 53 79 80 02 (répondeur).
Fax : 01 53 79 83 07
anne-francoise.bonnardel@bnf.fr

3 URGENT

La bibliothèque des malades de l'hôpital Necker recherche des bénévoles pour assurer un service de prêt de livres et revues auprès des malades adultes.

S'adresser au n° de tél. suivant le mardi matin :
01 44 49 40 00 poste 98-136

4 Un poste de BAS (bibliothécaire-adjoint spécialisé) est susceptible d'être vacant à Médiadix dans le cadre du mouvement 2002 (prise de poste le 1^{er} septembre).

Profil (aménageable après discussion) :

- responsable pédagogique de certains stages de formation continue,
- responsable de la bibliothèque du Pôle Métiers du livre de St-Cloud : 9 000 volumes, 140 abonnements, équipe de 3 personnes ; la bibliothèque est associée au SCD de Paris X Nanterre et coopère à ce titre à son catalogue en ligne et au Sudoc,
- participation aux tâches communes de Médiadix.

Environnement : Médiadix est l'un des douze centres de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB). C'est un service général de Paris X, implanté à St-Cloud dans le cadre du Pôle Métiers du livre (qui comprend notamment un département d'IUT, un IUP, etc.). Rappelons que St-Cloud n'est qu'à 15 minutes (en train) du centre de Paris.

- ✓ Pour tout renseignement, s'adresser au directeur de Médiadix, Christophe Pavlidès.
Université Paris X, Pôle Métiers du livre
11 avenue Pozzo di Borgo, 92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 55 39 12 73. Fax : 01 55 39 12 77
christophe.pavlidès@u-paris10.fr
<http://www.u-paris10.fr/mediadix/>

5 La photothèque Edo recherche un(e) documentaliste-iconographe à Paris pour développer une nouvelle photothèque de plus de 10 000 images de reportage noir et blanc au service des créatifs d'agences de création, de publicité et de la presse.

Les candidats connaissant l'univers des photothèques devront avoir un goût prononcé pour la photo, être créatifs et aimer les contacts humains pour aider au suivi des dossiers avec les agences de création.

- ✓ Photothèque Edo - 110, rue Réaumur, 75002 Paris
Tél. : 01 53 00 85 25
info@agence-edo.com
www.agence-edo.com

6 Dans le cadre du mouvement des conservateurs de l'État, la BMC d'Angers (49) propose un poste de conservateur aux titulaires de la fonction publique, par voie de mutation ou détachement de la fonction publique territoriale.

La BM d'Angers comprend une centrale et 9 annexes en réseau pour une superficie totale de 10 000 m², 1 200 000 prêts par an, 30 000 inscrits.

Personnel : 4 conservateurs, 1 bibliothécaire, 28 assistants et assistants qualifiés, 60 agents de catégorie C (filère administrative et culturelle).

Le poste comprend les **fonctions** principales suivantes :

- responsable des secteurs discothèque (centrale, bibliothèque de quartier) suivi acquisitions, fonctionnement...
- chef de projet informatique, suivi de la réinformatisation qui commence ce printemps pour une mise en service du nouveau système Millenium en octobre 2002, suivi des développements multimedia,
- participation à l'équipe de direction de la bibliothèque.

Qualités requises :

- intérêt pour l'informatique,
- sens du service public (des plages de service public sont incluses),
- sens de la pédagogie pour le suivi et l'assistance aux utilisateurs du prologiciel.

Contraintes : travail du mardi au samedi, base 35 h 30 hebdomadaires.

✓ Renseignements complémentaires :

Claudine Belayche, Directeur de la BM d'Angers
Tél. : 02 41 24 25 50

■ Les annonces de demandes d'emploi sont gratuites pour les adhérents de l'ABF.

■ Pour les offres, consulter ABIS :

Tél. : 01 40 22 63 11

Fax : 01 55 33 10 31

abis@abf.asso.fr

Protocole de rédaction

Cette revue s'adresse aux professionnels des bibliothèques de tous niveaux et de tous types d'établissements.

Le style doit être clair, direct.

REMISE DES ARTICLES

Le délai indiqué aux auteurs ainsi que la taille de l'article doivent être impérativement respectés. Au-delà de la date indiquée, nous ne pouvons en garantir la parution dans le numéro prévu. Si le nombre de signes dépasse celui indiqué par la rédaction, celle-ci sera contrainte de couper dans le texte.

Tout article proposé à la rédaction doit impérativement être accompagné :

1. Des éléments de présentation de l'auteur : fonction, établissement (coordonnées complètes : adresse, tél. fax, mél), photo personnelle.

2. Du texte

- Sauf indication spécifique de la rédaction, les textes seront d'une longueur de **12 000 signes** (espaces compris) maximum. La frappe doit être faite au kilomètre, sans enrichissement, en corps 12 (Times New Roman). Aucun élément du texte ne doit être saisi en majuscules.

- Les textes doivent être adressés à la rédaction sur **disquette ou par courrier électronique** (PC – Format Word ou excel pour les tableaux) à dominique@abf.asso.fr
- Les **tableaux, graphiques et schémas** doivent être finalisés afin de permettre, le cas

échéant, leur photogravure en l'état.

- **Les notes**, signalées dans le texte, doivent être regroupées en fin d'article et numérotées de façon continue.

- **Les références bibliographiques** doivent figurer en fin d'article et être signalées entre parenthèses dans le texte.

- **Les sigles, abréviations et acronymes** seront développés.

3. D'éléments d'illustration (photos ou dessins).

Les photos ou dessins seront de préférence **envoyés par courrier postal sous forme papier ou diapo**. Par courrier électronique, ils peuvent être transmis au **format JPEG** avec une **définition d'au moins 200 dpi**. Les photos doivent être libres de droits.

Il doit être indiqué la mention de copyright et la légende proposée.

RELECTURE, CORRECTIONS

Les articles sont soumis au Comité de rédaction qui valide le sommaire. Concernant le contenu et le style, la rédaction se réserve le droit de faire des coupures ou des modifications. Les textes sont ensuite relus par une correctrice professionnelle. Chaque auteur recevra 2 numéros de la revue. Les exemplaires supplémentaires seront à la charge de l'auteur.

DÉONTOLOGIE

Dans le cadre de notre code de déontologie professionnel, les auteurs s'engagent à ne pas faire paraître le même article dans 2 revues différentes.

Publications de l'ABF en vente

Diffusées par ABIS

31, rue de Chabrol 75010 Paris

ABIS : Agence Bibliothèques Information Services, société commerciale de l'ABF, diffuse les publications ci-dessous.
Tél. : 01 40 22 63 11 - Fax : 01 55 33 10 31 - mél. : abis@abf.asso.fr

- *Table du Bulletin d'informations 1981-1996* : index auteurs, titres, matières, par A.-M. Chaintreau et J. Gascuel, 1997. 30,49 €
- *Annuaire des bibliothécaires*, par l'Association des bibliothécaires français, 1999-2000. 45,73 €

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ABF

- *Bibliothécaire : acteur du changement (congrès de Bourges)*, n°180, 3^e trimestre 1998. 22,87 €
- *Les publics empêchés*, n°181, 4^e trimestre 1998. 19,06 €
- *La documentation à l'université : un état des lieux*, n°182, 1^{er} trimestre 1999. 19,06 €
- *Bibliothèques et économie : Congrès national 1999 de La Rochelle*, n°184-185, 3^e trimestre 1999. 30,49 €
- *Bibliothèques et multimédia*, n°186, 1^{er} trimestre 2000. 22,87 €
- *Questions à la BNF...*, n°187, 2^e trimestre 2000. 19,06 €
- *Quelles lectures dans les bibliothèques de l'avenir ?*, n°188, 3^e trimestre 2000. 22,87 €
- *Acquisitions et gestion des collections*, n°189, 4^e trimestre 2000. 19,06 €
- *Voyage en Languedoc-Roussillon*, n°191, 2^e trimestre 2001. 19,06 €
- *Information et lecture : droits de l'utilisateur et service public. Actes du congrès 2001 à Montpellier*, n°192, 3^e trimestre 2001. 22,87 €
- *Les ressources humaines en bibliothèque*, n°193, 4^e trimestre 2001. 19,06 €

BIBLIOTHÈQUE(S)

- Italie, n° 1, mars 2002. 20 €
- S'associer, n° 2, avril 2002. 20 €

COLLECTION MÉDIATHÈMES

- *Emplois publics des bibliothèques : concours et formations*, 9^e édition mise à jour septembre 2001. (les carrières, les concours, les formations, la mobilité, des exemples d'annales de concours, les adresses utiles). 9 €
- *Cataloguer : mode d'emploi. Initiation aux techniques du catalogage*. Livret pédagogique. Édition augmentée 2002. 21 €

Au siège de l'ABF-Lorraine

BM de Laxou, 17 rue de Maréville 54524 Laxou cedex

- *Mémoires pour demain. Mélanges en l'honneur de Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, 1995. 29,73 €
- *Trésors des bibliothèques de Lorraine*, sous la direction de Philippe Hoch, groupe Lorraine de l'Association des bibliothécaires français, nouvelle édition reliée 1999. 51,83 €

Au Cercle de la librairie

35, rue Grégoire de Tours 75006 Paris

- *Le métier de bibliothécaire* : par l'Association des bibliothécaires français, 10^e édition, 1996. 38,11 €

À la Documentation française

124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers

- *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*, par Maud Espérou, 2^e édition augmentée 1999. 60,98 €

Bulletin d'abonnement 2002

BIBLIothèque(s)

REVUE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

Nom et adresse de l'établissement :

.....

.....

Tél : Fax :

e-mail :

Personne à contacter :

adresse de facturation si différente :

.....

souscrit un abonnement pour l'année 2002 (6 numéros)
France 77 euros (TVA 2,10 % incluse) – Étranger 80 euros*

Premier abonnement Renouvellement – n° d'abonné :

Règlement par chèque ci-joint Règlement sur facture

** Les abonnements sont souscrits par année civile.*

Les sommaires des anciens numéros sont consultables sur le site web de l'ABF www.abf.asso.fr

À retourner à ABIS

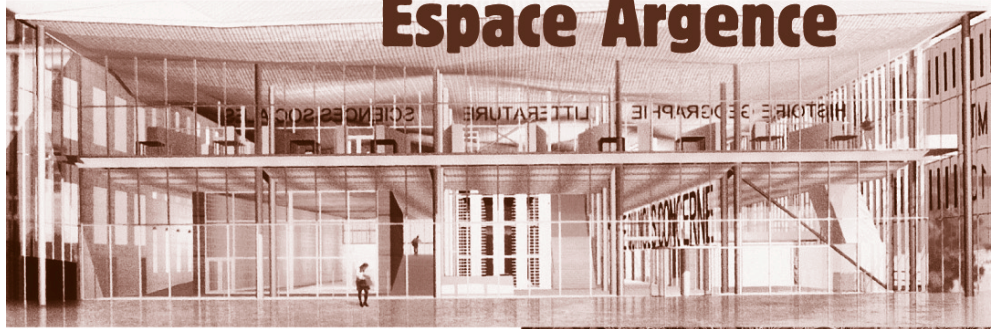
31 rue de Chabrol 75010 Paris

Tél. : 01 55 33 10 30 – 01 40 22 63 11 – Fax : 01 55 33 10 31

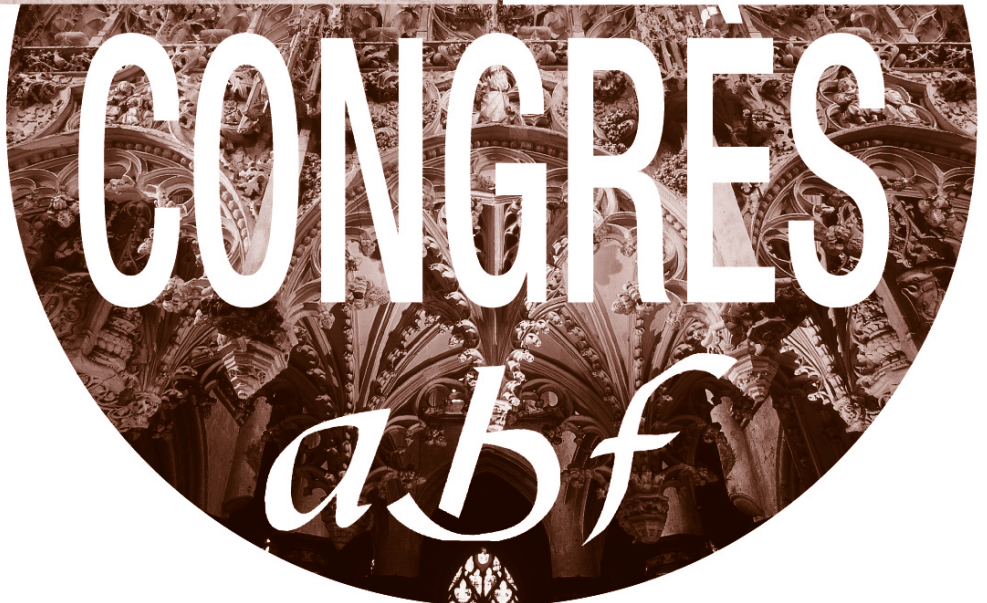
e-mail : abis@abf.asso.fr

Siret 434 971 610 00010 – APE 221A

2002 TROYES
Espace Argence



21-24
juin



bibliothécaire

ÉVOLUTION
RÉVOLUTION



ATELIERS - CONFÉRENCES
ABF
Association des bibliothécaires français
Tél. : 01 55 33 10 30 - Fax : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr - <http://www.abf.asso.fr>

SALON PROFESSIONNEL
ABIS
Agence Bibliothèques Information Services
Tél. : 01 40 22 63 11
abis@abf.asso.fr